



Bulletin Officiel

N° 5598 Lundi 30 Avril 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUEES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	3-5

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	6-12
ABC TUNISIE 2018 -01 »	13-17
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	17-24
ATL « 2018 - 1 »	25-28

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

BANQUE DE TUNISIE - BT -	29
--------------------------	----

COMMUNIQUEES DE PRESSE

SOTUVER	30
TELNET HOLDING	31-32

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

BANQUE TUNISO LYBIEN - AGO -	33
STRATGIE ACTIONS SICAV	34
SICAV ENTREPRISE	34
TUNISIE SICAV	35
SICAV PLUS	35

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

STB	36-39
-----	-------

INFORMATIONS POST AGO

ATB -AGO-	40-43
BT -AGO-	44-46
BT -AGE -	47
UIB -AGO-	48-50
CIL -AGO-	51-54

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SALAMETT PLUS	55
FCP IRADETT 100	55
FCP IRADETT 50	55
FCP IRADETT 20	55
FCP IRADETT CEA	55

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

56-57

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- STRATGIE ACTIONS SICAV
- SICAV ENTREPRISE
- TUNISIE SICAV
- SICAV PLUS
- MPBS
- AIR LIQUIDE TUNISIE
- TPR
- OFFICE PLAST
- SOTUVER

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- AIR LIQUIDE TUNISIE
- MPBS
- TUNISIE LEASING

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2018, au plus tard le 20 Avril 2018.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « **BNA Subordonné 2018-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Païement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III. Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres : Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.Bnacapitaux.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

But de l'émission : ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

Dénomination de l'emprunt : « ABC TUNISIE 2018-01 ».

Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE**« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

BANQUE DE TUNISIE

SIEGE SOCIAL – 2, RUE DE TURQUIE – 1001 TUNIS

La Banque de Tunisie « BT » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 23 Avril 2018, a décidé de porter le capital social de **180 000 000 Dinars à 225 000 000 Dinars** par incorporation des réserves ordinaires pour un montant de **45 000 000 Dinars**.

L'augmentation de capital sera réalisée par la création de **45 000 000 actions nouvelles gratuites**, au nominal de **un (1) dinar** à attribuer aux détenteurs des 180 000 000 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2018.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 23 Avril 2018, le Conseil d'Administration réuni le même jour, a décidé le détachement du droit d'attribution relatif à cette augmentation de capital, en date du **4 Mai 2018**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2018**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes Banque de Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **4 Mai 2018**.

La mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2017, dont bénéficient les seules actions anciennes, étant fixée au **4 Mai 2018**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **4 Mai 2018** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **4 Mai 2018**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir **4 Mai 2018**.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

Le Conseil d'Administration de la société Tunisienne de Verreries SOTUVER, réuni le vendredi 27 Avril 2018 a décidé de :

- 1- Proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 0,260 Dinar par action.
- 2- Convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 26 Juin 2018 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 10 heures.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE**TELNET HOLDING S.A**

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

société TELNET HOLDING « S.A » annonce que son Conseil d'Administration, réuni le mercredi 18 il 2018, a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2017.

Lesdits états présentent les données suivantes :

◆ Etats financiers individuels :

Rubriques	2017	2016	Variation
Total bilan	20 949 564,586	17 145 322,143	+22,19%
Chiffre d'affaires	5 301 347,676	2 511 922,984	+111,05%
Total des produits d'exploitation (*)	10 493 097,676	4 536 656,484	+131,30%
Résultat avant impôt	6 596 889,266	1 181 500,367	+458,35%
Résultat après impôt	6 040 006,528	1 178 670,692	+412,44%

(*) Il englobe des produits de participations totalisant 5 191 750,000 dinars qui sont à l'origine des dividendes décidés au cours de l'exercice 2017 auprès des filiales. D'où l'importante évolution du résultat avant impôt de 2017 par rapport à 2016.

◆ Etats financiers consolidés :

Rubriques	2017	2016	Variation
Total bilan	51 395 756,168	35 364 628,530	+45,33%
Chiffre d'affaires	43 526 829,767	39 286 071,892	+10,79%
Total des produits d'exploitation	43 920 485,111	39 779 348,656	+10,41%
Résultat avant impôt (*)	20 133 787,617	3 651 375,722	+451,40%
Résultat après impôt	17 388 354,186	3 393 794,755	+412,36%

(*) Il englobe un gain ordinaire de 12 748 116,832 dinars provenant essentiellement du produit de transfert des activités dans le cadre de l'opération de partenariat globale entre le groupe TELNET HOLDING et le groupe ALTRAN. D'où l'importante évolution du résultat avant impôt de 2017 par rapport à 2016.

- Suite -

Le Conseil a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le lundi 25 juin 2018 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac 1 - Tunis et de proposer la distribution d'un dividende de 0,500 dinar brut par action d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune à prélever sur la prime d'émission et sur le bénéfice de l'exercice 2017.

En outre, il a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour le même jour à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire afin de mettre à jour les statuts de la société.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE SOCIETES

الجلسة العامة العادية

البنك التونسي الليبي

المقر الإجماعي : مقرها شارع الأرض - المركز العمراني الشمالي - تونس

يتشرف مجلس إدارة البنك التونسي الليبي بدعوة المساهمين في رأس المال لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الاثنين 30 أفريل 2018 على الساعة الحادية عشر صباحا بمقر البنك، شارع الأرض المركز العمراني الشمالي- تونس وذلك للتداول في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير التصرف لمجلس الإدارة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017.
2. تلاوة التقريرين العام والخاص لمراقبي الحسابات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017 للبنك التونسي الليبي.
3. المصادقة على تقرير التصرف لمجلس الإدارة واعتماد القوائم المالية للبنك التونسي الليبي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017.
4. تلاوة تقرير التصرف الخاص بتجمّع الشركات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017.
5. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمّعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017.
6. المصادقة على تقرير التصرف الخاص بتجمّع الشركات واعتماد القوائم المالية المجمّعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017.
7. إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة.
8. تخصيص النتائج.
9. تعيين متصرفين جديدين.
10. تعيين مراقبي الحسابات

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

STRATEGIE ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°18-2005 du 3 octobre 2005
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **STRATEGIE ACTIONS SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 18 mai 2018 à 10h30 à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2017
- 2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats
- 6 - Renouvellement des mandats des administrateurs

2018 - AS - 5880

AVIS DE SOCIETES

SICAV ENTREPRISE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°04-2005 du 16 février 2005
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **SICAV ENTREPRISE** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 18 mai 2018 à 12 heures à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2017
- 2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats

2018 - AS - 5881

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISIE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 5 mars 1992
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **TUNISIE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 18 mai 2018 à 11 heures à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2017
- 2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats

2018 - AS - 5882

AVIS DE SOCIETES

SICAV PLUS
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 avril 1993
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **SICAV PLUS** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 18 mai 2018 à 11h30 à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2017
- 2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats
- 6 - Renouvellement des mandats des administrateurs

2018 - AS - 5883

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB-
Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

La Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018.

	AU 31/03/2018	AU 31/03/2017	VAR%	AU 31/12/2017
1- Produits d'exploitation bancaires	183 319 193	137 749 919	33,08%	646 790 153
- Intérêts	126 269 429	96 081 607	31,42%	442 596 295
- Commissions en produits	21 211 565	20 447 792	3,74%	81 444 781
- Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	35 838 199	21 220 521	68,88%	122 749 077
2- Charges d'exploitation bancaires	79 819 378	54 720 671	45,87%	256 629 524
- Intérêts encourus	78 739 765	53 871 437	46,16%	252 243 326
- Commissions encourues	1 079 613	849 234	27,13%	4 386 198
3- Produit net bancaire	103 499 815	83 029 248	24,65%	390 160 629
4- Autres produits d'exploitation	1 698 982	1 506 515	12,78%	6 855 331
5- Charges opératoires (3)	46 998 575	38 324 285	22,63%	198 600 941
- Frais de personnel	32 777 212	30 155 525	8,69%	156 504 744
- Charges générales d'exploitation	14 221 364	8 168 760	74,09%	42 096 197
6- Structure du portefeuille	1 691 598 042	1 418 442 351	19,26%	1 485 241 093
- Portefeuille-titres commercial	1 338 087 219	1 052 695 412	27,11%	1 134 342 409
- Portefeuille-titres d'investissement	353 510 823	365 746 939	-3,35%	350 898 684
7- Encours des crédits (1)	6 309 376 702	5 655 437 749	11,56%	6 114 770 437
8- Encours des dépôts , dont	6 056 237 235	5 385 564 085	12,45%	5 963 809 430
- Dépôts à vue	2 304 309 591	2 056 553 613	12,05%	2 316 938 837
- Dépôts d'épargne	2 629 578 343	2 348 515 873	11,97%	2 524 109 418
9- Emprunts et ressources spéciales	275 835 549	361 302 848	-23,66%	288 958 041
10- Capitaux propres (2)	737 226 236	696 087 249	5,91%	737 087 805

(1) les crédits sont présentés en encours nets des agios réservés et des provisions à l'exception de la dotation aux provisions du 1^{er} trimestre 2018 .

(2) les capitaux propres sont présentés hors résultat net de la période et celui de l'exercice précédent.

(3) les charges opératoires tiennent comptes de la cotisation aux fonds de garantie des dépôts bancaires

- Suite -

**BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES
INDICATEURS D'ACTIVITE
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2018**

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE

Les indicateurs d'activité trimestriels de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 mars 2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes comptables (NCT 21, 22, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

2. Principes comptables appliqués

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les revenus sont pris en compte en résultat de l'exercice à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés dans un compte de bilan « Agios réservés ».

Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte ».

2.2. Règles de classification et de constatation des revenus du portefeuille titres

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille d'investissement est composé de :

- Titres de participation : Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.
Les plus-values ne sont comptabilisées qu'au moment de la cession.

Les dividendes sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêtés des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées.

- Titres d'investissement : Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances.
Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

- Suite -

2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial est composé de :

- Titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).
- Titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

2.3. Règles de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.4. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel des billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellé en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est comptabilisé dans un compte de bilan « Ecart de conversion ».

FAITS SAILLANTS AU 31 MARS 2018

Au terme du premier trimestre 2018, les indicateurs d'activité et de performance de la Société Tunisienne de Banque ont évolué comme suit :

1) Les dépôts de la clientèle ont enregistré une progression de 670,7 MD ou 12,5 % entre mars 2017 et mars 2018 se détaillant comme suit :

- Dépôts à vue : + 247,8 millions de dinars ou 12,0 % pour s'établir à 2.304,3 millions de dinars et représenter 38,1% de l'ensemble des dépôts à fin mars 2018 contre 2.056,6 millions de dinars ou une part de 38,2 % à fin mars 2017.
- Dépôts d'épargne : + 281,1 millions de dinars ou 12 % pour atteindre 2.629,6 millions de dinars ou une part de 43,4 % contre 2.348,5 millions de dinars ou une part de 43,6% une année auparavant.
- Dépôts à terme : + 100,9 millions de dinars ou 12 % qui se sont établis à 941,9 millions de dinars et ont représenté une part de 15,6% à fin mars 2018 (841 MD et 15,6% en mars 2017)

- Suite -

- 1) **Les ressources d'emprunt** se sont élevées à 275,8 millions de dinars à fin mars 2018, en repli de 85,5 millions de dinars par rapport à leur niveau à fin mars 2017. Cette baisse correspond principalement au règlement des échéances sur les ressources spéciales :
 - emprunts obligataires et privés : + 1,7 millions de dinars ou +1,1 %
 - ressources spéciales : - 87,2 millions de dinars ou -43,9 %

- 1) **Les crédits nets à la clientèle (hors la dotation aux provisions relative au premier trimestre 2018)** ont progressé de 653,9 millions de dinars ou 11,6% pour s'établir à 6.309,4 millions de dinars au terme du premier trimestre 2018 contre 5.655,4 millions de dinars une année auparavant.

- 2) **Le portefeuille titres commercial** a atteint un encours de 1.338,1 millions de dinars, en progression de 285,4 millions de dinars ou 27,1% par rapport à son niveau enregistré à fin mars 2017 (1.052,7 millions de dinars).

- 3) **Le portefeuille titres d'investissement** a enregistré une baisse de 12,2 millions de dinars ou - 3,4% pour s'établir à 353,5 millions de dinars à fin mars 2018.

- 4) **Le produit net bancaire** s'est amélioré de 20,5 millions de dinars ou +24,7% comparativement à fin mars 2017 pour se situer à 103,5 MD. Cette situation résulte de l'effet de :
 - **La hausse des Produits d'exploitation bancaire** (45,6 millions de dinars ou 33,1%) pour s'établir à 183,3 millions de dinars à fin mars 2018.
 - **La hausse des Charges d'exploitation bancaire** (25,1 millions de dinars ou 45,9%), lesquelles se sont établies à 79,8 millions de dinars à fin mars 2018 contre 54,7 millions de dinars au terme du premier trimestre 2017.

- 5) **Les charges opératoires** ont augmenté de 8,7 millions de dinars ou 22,6% et se sont établies à 47,0 millions de dinars à fin mars 2018.

- 6) **Le coefficient d'exploitation** a enregistré une baisse de 0,8 point de pourcentage pour se situer à 45,4% au terme du premier trimestre 2018 (46,2% en mars 2017).

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

ARAB TUNISIAN BANK - ATB-
Siège Social :9, rue Hédi Nouira, 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 avril 2018, l'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide de modifier les états financiers de la banque conformément à la correspondance de la banque centrale de Tunisie du 17/04/2018, de constituer des provisions supplémentaires sur les créances clients et de valider les états financiers ainsi modifiés qui font ressortir un résultat comptable de la période de 30 104 029,047 Dinars Tunisien.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Deuxième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le Bénéfice réalisé au titre de l'exercice 2017 comme suit :

AFFECTATION DES BENEFICES DE L'EXERCICE 2017	
RESULTAT DE L'EXERCICE	30 104 029,047
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERE	10 299 200,000
TOTAL	19 804 829,047
REPORT A NOUVEAU	44 661,590
RESERVES DIPONIBLES	4 600 000,000
SOMMES A REPARTIR	24 449 490,637
*RESERVE LEGALE (5%)	0
RESERVE A REGIME SPECIAL	0
DIVIDENDE A DISTRIBUER	23 000 000,000
REPORT A NOUVEAU	1 449 490,637

Le dividende par action a été fixé à 0,230 TND correspondant à un montant total de 23 000 000 TND qui est imputé sur le résultat reporté de l'année 2016 à raison de 44 661,590 TND et sur des réserves pour réinvestissement devenues disponibles et constituées avant 2013 à raison de 4 600 000 TND, le reliquat soit 18 355 338,410 TND est imputé sur le résultat net de l'année 2017.

La date de mise en paiement des dividendes est fixée à compter du 03 Mai 2018.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Troisième résolution

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200 et 205 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°48 de l'année 2016 en date du 11 juillet 2016 relative aux banques et institutions financières, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

- Suite -

Quatrième résolution

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve la cooptation de Mr Ali Ben Taher DEBAYA en tant que membre indépendant du conseil d'administration en remplacement de Mr Mohamed ABOU HAMMOUR et ce, pour un mandat allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000,000 dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31-12-2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Sixième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Septième résolution

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque, le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire la nomination des membres du conseil d'administration et du conseiller comme suit :

Administrateurs représentants l'Arab Bank PLC

- ✓ Mme Randa SADIK
- ✓ Mr Nasri MALHAME
- ✓ Mr Ghassen TARAZI
- ✓ Mr Walid M. SAMHOURI
- ✓ Mr Naim EL HUSSEINI
- ✓ Mr Firas ZAYYED

Administrateurs tunisiens

- ✓ Mr Ferid ABBES
- ✓ Mr Mohamed BEN SEDRINE
- ✓ Mr Ridha ZERZERI

Administrateurs indépendants

- ✓ Mr Mohamed Ahmed EL OSSOSS
- ✓ Mr Ali Ben Taher DEBAYA

Administrateurs représentant les petits porteurs

- ✓ Mr Yahia Youssef BAYAH

Conseiller

- ✓ Mr Mohamed Ferid BEN TANFOUS

Les administrateurs et le conseiller ainsi nommés sont élus pour une durée de 3 ans ; leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Huitième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31-12-2017 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 31 639 Mille TND.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

- Suite -**Neuvième résolution**

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par l'article 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Dixième résolution

Le Conseil d'Administration propose à l'assemblée Générale Ordinaire l'approbation de la désignation des cabinets :

- 1) Cabinet MS Louzir Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited. **Deloitte**
- 2) La Générale d'Audit et Conseil. **GAC**

en tant que Commissaire aux comptes de l'Arab Tunisian Bank pour les exercices comptables 2018, 2019 et 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution est adoptée à la majorité

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

Bilan au 31-12-2017 après Affectation
(Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2017	31.12.2016	
ACTIF				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	194 278	90 520
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	492 669	272 416
AC3	Créances sur la clientèle	3	4 060 301	3 654 368
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	1 021 409	835 510
AC5	Portefeuille d'investissement	5	493 604	461 904
AC6	Valeurs immobilisées	6	68 833	64 514
AC7	Autres actifs	7	42 565	40 640
TOTAL ACTIF			6 373 659	5 419 872
PASSIF				
PA1	Banque centrale et CCP	8	657 000	470 000
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	161 800	95 197
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 689 210	4 082 787
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	248 017	149 186
PA5	Autres passifs	12	78 496	90 670
TOTAL PASSIF			5 834 523	4 887 840
CAPITAUX PROPRES				
CP1	Capital		100 000	100 000
CP2	Réserves		437 687	431 988
CP5	Résultats reportés		1 449	44
CP6	Résultat de l'exercice		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		13	539 136	532 032
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			6 373 659	5 419 872

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

(KDT EN)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour exonérés Réinvest disponible	Réserve pour exonérés Réinvest indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2017 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	123 590	161 300	2 790	1 185	44	30 104	562 136
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(4 600)					4 600	-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2017											
Réserve pour réinvestissement						10 299				(10 299)	-
Dividendes										(23 000)	(23 000)
Résultats reportés									1 405	(1 405)	-
Solde au 31.12.2017 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	171 599	2 790	1 185	1 449	-	539 136

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO**Banque de Tunisie**

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 avril 2018, la Banque de Tunisie publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :**Première résolution :**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2017, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales tels que présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Deuxième résolution :

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2017, ainsi que le report à nouveau, comme suit

Bénéfice de l'exercice 2017 :	135.947.471 D
Report antérieur :	48.687 D
Total:	135.996.158 D

Répartition :

Réserve pour réinvestissements exonérés :	90.000.000 D
Report à nouveau :	45.996.158 D
Total:	135.996.158 D

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

La réserve à régime spécial relative aux plus-values sur cession d'actions, constituée en 2011, pour un montant de 1.777.434 dinars est devenue fiscalement libre, après la période légale de blocage. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de l'affecter au poste de réserves ordinaires.

Des réserves à régime spécial pour réinvestissements exonérés, constituées en 2007-2011, pour un montant de 78.748.837 dinars, sont devenues fiscalement libres. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de les affecter au poste de réserves ordinaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires des dividendes à prélever sur ses capitaux propres existants avant 2017 pour un montant de 72.000.000 dinars, soit 0,400 dinars par action.

Le montant de ces dividendes sera prélevé sur les réserves ordinaires constituées avant 2017 et sera mis en paiement à partir du 04 Mai 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2018-2019-2020) le mandat d'administrateur de Madame Henda EL FEKIH.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2018-2019-2020) le mandat d'administrateur de la BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2018-2019-2020) le mandat d'administrateur de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES ASTREE.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Mohamed Nouri JOUINI de son poste d'administrateur indépendant et a coopté Madame Hella MEHRI pour le remplacer.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Madame Hella MEHRI en tant qu'administrateur indépendant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de M. Mohamed Fadhel ABDELKEFI en qualité d'administrateur indépendant pour une période de trois ans (2018-2019-2020).

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de M. Sadri CHIHAOUI, en tant qu'administrateur représentant les petits actionnaires pour une période de trois ans (2018-2019-2020).

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la désignation de :

- Cabinet PwC, représenté par M. Abderrahmen FENDRI
- Cabinet TAC, membre de GRANT THORNTON, représenté par M. Lamjed BEN MBAREK

en tant que commissaires aux comptes de la Banque pour une période de trois ans (2018-2020)

Ces mandats prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Douzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires au titre de l'exercice 2018 à Quatre cent vingt mille dinars par an (420.000 dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Treizième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

I- Le Bilan après affectation du résultat comptable

En K.TND	déc.-17	déc.-16
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	195 774	205 018
Créances sur les établissements bancaires et financiers	97 701	108 545
Créances sur la clientèle	4 157 758	3 652 155
Portefeuille titres commercial	404 773	306 724
Portefeuille d'investissement	351 928	373 016
Valeurs immobilisées nettes	45 823	47 363
Autres actifs	25 295	25 219
Total des Actifs	5 279 052	4 718 040
Banque Centrale et CCP	416 303	415 247
Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	131 724	66 573
Dépôts de la clientèle	3 450 091	3 153 153
Emprunts et ressources spéciales	346 805	228 314
Autres passifs	205 350	189 921
Sous-Total Passifs	4 550 273	4 053 208
Capital social	180 000	180 000
Réserves légales et statutaires	502 783	484 783
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	45 996	49
Sous-Total capitaux propres	728 779	664 832
Total Capitaux propres et passifs	5 279 052	4 718 040

III- L'état d'évolution des capitaux propres

En K.TND	Capital social	Réserves légales	Réserves Ordinaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour Réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres Réserves	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux propres Avant affectation	180 000	18 000	72 241	6 733	387 809	49	0	135 947	800 779
Affectation du résultat 2017					90 000	45 947		-135 947	0
Reclassement réserves à régime spécial			1 777	-1 777					0
Reclassement réserves Pour Réinvestissement Exonérés			78 749		-78 749				0
Dividendes distribués			-72 000						-72 000
Capitaux propres Après affectation	180 000	18 000	80 767	4 956	399 060	45 996	0	0	728 779

Informations Post AGE

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date 23 avril 2018.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée, décide de porter le capital de 180.000.000 dinars à 225.000.000 dinars, par incorporation des réserves ordinaires d'un montant de 45.000.000 dinars et l'émission de 45.000.000 actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour quatre actions anciennes. Les nouvelles actions portent jouissance à partir du 01 janvier 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit :

Article 5 : « Le capital social est fixé à la somme de 225.000.000 dinars, réparti en 225.000.000 actions d'une valeur nominale d'un (1) Dinar chacune entièrement libérées ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour assurer la réalisation et la constatation de la présente augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

Union Internationale des Banques -UIB-

Siège social : 65 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 avril 2018, l'Union Internationale des Banques-UIB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- **Résolutions adoptées :**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2017, qui s'élève à **90 072 420,13 TND** majoré du report à nouveau positif de **6 226,005 TND**, soit au total **90 078 646,136 TND** comme suit :

· Réserve légale (5%)	2 755 451,852 TND
· Fonds social	1 000 000,000 TND
· Réserve ordinaire	50 000 000,000 TND
· Réserve pour réinvestissement exonéré	10 441 000,000 TND
· Dividendes	22 464 000,000 TND
· Report à nouveau	3 418 194,284 TND

En conséquence, la rémunération du capital est fixée à 0,65 TND par action ou certificat d'investissement, soit 13% du nominal des actions et des certificats d'investissement.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du **1^{er} juin 2018**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Monsieur Bernard DAVID de ses fonctions d'Administrateur et ratifie la décision du Conseil d'Administration du 10 juillet 2017 portant cooptation de Monsieur Kamel NEJI, en qualité d'administrateur et ce, pour la durée restante du mandat de Monsieur Bernard DAVID qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Monsieur Grégoire LEFEBVRE de ses fonctions d'Administrateur et ratifie la décision du Conseil d'Administration tenu le 7 mars 2018, portant cooptation de Monsieur Yann De Nanteuil, en qualité d'administrateur et ce, pour la durée restante du mandat de Monsieur Grégoire LEFEBVRE qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs :

- Monsieur Eric Wormser
- Madame Emna Kallel, Administrateur indépendant
- Monsieur Mohamed Salah Soulem, Administrateur indépendant
- Monsieur Mohamed Ali Ayed, Administrateur représentant les petits actionnaires

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Kamel NEJI
- Monsieur Alexandre MAYMAT
- Madame Véronique DE LA BACHELERIE
- Monsieur Habib BOUAZIZ

Les Administrateurs, ainsi nommés, exerceront leur fonction d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

Le mandat des Commissaires aux Comptes étant arrivé à terme, l'assemblée générale décide de :

- renouveler le mandat du cabinet Tunisie Audit et Conseil représenté par Monsieur Lamjed Ben Mbarek en qualité de Commissaires aux Comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020 ;
- de nommer le cabinet Finor Représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB en qualité de Commissaires aux Comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de **150.000 dinars à titre de jetons de présence** pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés, pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars, en une ou plusieurs émissions et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de chaque émission.

L'AGO autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable

(Unité : en milliers de Dinars)

	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF		
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	165 449	210 328
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	83 562	49 590
AC 3- Créances sur la clientèle	4 938 435	4 130 691
AC4-Portefeuille - titres commercial :	39 740	29 740
AC 5- Portefeuille d'investissement	138 648	155 260
AC 6- Valeurs immobilisées	45 143	41 128
AC 7- Autres actifs	40 110	44 123
TOTAL ACTIF	5 451 087	4 660 860
PASSIF		
PA 1- Banque Centrale et CCP	81 043	-
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	201 403	147 312
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4 122 346	3 661 340
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	454 000	329 449
PA 5- Autres passifs	173 752	171 911
TOTAL PASSIF	5 032 544	4 310 012
CAPITAUX PROPRES		
CP 1- Capital	172 800	172 800
CP 2- Réserves	242 325	178 042
CP 5- Résultats reportés	3 418	6
CP 6- Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	418 543	350 848
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	5 451 087	4 660 860

III-L'état d'évolution des capitaux propres

Libellé	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Réserve ordinaire	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves à Régime Spécial	Fonds social	Prime d'émission	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Capitaux propres avant répartitions des bénéfices	172 800	6	14 524	90 740	34 746	289	13 030	24 800	90 072	441 007
Affectation AGO du 20/04/2018	-	25 876	2 755	50 000	10 441	-	1 000	-	(90 072)	0
Distribution de Dividendes conformément à l'AGO du 20/04/2018	-	(22 464)	-	-	-	-	-	-	-	(22 464)
Capitaux propres après répartitions des bénéfices	172 800	3 418	17 279	140 740	45 187	289	14 030	24 800	0	418 543

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2018, la Compagnie Internationale de Leasing -CIL- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2017, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2015 pour un montant de 2 651 297 Dinars, devenues libres au cours de cette année, dont un montant de 2 246 330 Dinars distribuable en franchise de retenue à la source.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

❖ Résultat net 2017	:	11.501.435
❖ Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S)	:	20.941
❖ Réserves reclassées (distribuables en franchise de R/S) (*)	:	2.246.330
Total Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S)	:	2.267.271
❖ Report à nouveau (soumis à la R/S)	:	10.162.991
❖ Réserves reclassées (soumis à la R/S) (*)	:	404.967
Total Report à nouveau (soumis à la R/S)	:	10.567.958
Total	:	24.336.664
❖ Dotation au fonds social	:	- 500.000
❖ Réserves pour Réinvestissements exonérés	:	- 6.370.000
Solde à affecter	:	17.466.664
❖ Dividendes à distribuer (non soumises à la R/S)	:	2.250.000
❖ Dividendes à distribuer (soumises à la R/S)	:	2.250.000
Total des Dividendes à distribuer	:	4.500.000
❖ Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S)	:	17.271
❖ Report à nouveau (soumis à la R/S)	:	12.949.393
Total Report à nouveau	:	12.966.664

(R/S) : Retenue à la source en application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

(*) : Voir cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 0,900 DT par action. La date de mise en paiement de ces dividendes est fixée le 17 Mai 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des deux Comités créés conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 du 20 mai 2011 à 15.000 DT par Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence relatif à l'exercice 2017, englobant les rémunérations des Comités, à 110.000 DT à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la société d'expertise comptable « FINOR », représenté par Mr Mustapha MEDHIOUB en tant que co-commissaire aux comptes pour la vérification et la certification des états financiers individuels et consolidés de la société pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2018, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

Exprimés en Dinars

	31 Décembre		Variation	
	2017	2016	MONTANT	%
ACTIFS				
Caisses et avoirs auprès des banques	13 999 897	10 388 968	3 610 929	34.76%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	494 028 603	413 823 455	80 205 148	19.38%
Portefeuille-titres commercial	10 000 000	11 000 000	(1 000 000)	-9.09%
Portefeuille d'investissement	27 163 907	27 797 128	(633 221)	-2.28%
Valeurs Immobilisées	6 585 001	5 150 229	1 434 772	27.86%
Autres actifs	9 985 239	5 414 258	4 570 981	84.42%
TOTAL DES ACTIFS	561 762 646	473 574 038	88 188 608	18,62%

	31 Décembre		Variation	
	2017	2016	MONTANT	%
PASSIFS				
Dettes envers la clientèle	3 540 148	3 299 044	241 104	7.31%
Emprunts et dettes rattachées	433 479 019	366 320 579	67 158 440	18.33%
Fournisseurs et comptes rattachés	43 590 112	31 463 118	12 126 994	38.54%
Autres passifs	10 481 306	8 871 942	1 609 364	18.14%
TOTAL DES PASSIFS	491 090 586	409 954 684	81 135 902	12,79%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	25 000 000	25 000 000	0	0,00%
Réserves	35 649 769	31 598 438	4 051 331	12.82%
Résultats reportés	12 973 631	10 021 454	2 952 177	29.46%
Actions propres	(2 951 339)	(3 000 537)	(49 198)	-1.64%
Total des capitaux propres	70 672 061	63 619 355	7 052 706	11.09%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	561 762 646	473 574 038	88 188 608	18.62%

- Suite -

III - L'état d'évolution des capitaux propres

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Actions propres	Compléments d'apport	Total
<u>CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>	25 000 000	2 500 000	26 648 230	2 282 836	10 183 932	11 501 435	(2 951 339)	6 967	75 172 062
Reclassement des réserves décidées par l'A.G.O du 26 Avril 2018			(2 651 297)		2 651 297				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26 Avril 2018 Dividendes			6 370 000	500 000	4 631 435 (4 500 000)	(11 501 435)			- (4 500 000)
<u>CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</u>	25 000 000	2 500 000	30 366 933	2 782 836	12 966 664	0	(2 951 339)	6 967	70 672 061

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SALAMETT PLUS

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 22-2006 du 24 mai 2006

FCP IRADETT 100

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 17-2006 du 24 mai 2006

FCP IRADETT 50

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 18-2006 du 24 mai 2006

FCP IRADETT 20

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 19-2006 du 24 mai 2006

FCP IRADETT CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 20-2006 du 24 mai 2006

Adresse : Carré de l'Or – Résidence EL KARAMA- Les jardins du Lac II-
Les Berges du Lac -1053 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, gestionnaire des fonds communs de placement FCP SALAMETT PLUS, FCP IRADETT 100, FCP IRADETT 50, FCP IRADETT 20 et FCP IRADETT CEA a décidé de mettre en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2017 comme suit :

FCP SALAMETT PLUS	: 0,424 dinar par part
FCP IRADETT 100	: 0,014 dinar par part
FCP IRADETT 50	: 0,151 dinar par part
FCP IRADETT 20	: 0,228 dinar par part
FCP IRADETT CEA	: 0,232 dinar par part

Ces dividendes sont payables à partir du **08 mai 2018** aux guichets de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,260 173,325		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,561 117,606		
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,391 100,428		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	102,787 102,817		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,682 103,714		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,464 15,469		
7	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,165 113,207		
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,111 1,111		
9	FCP Wafa Obligataire Capitalisation	TSI	15/11/17	100,541	101,864 101,904		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,591 1,592		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,052 42,065		
12	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,873 56,889		
13	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	124,094 124,058		
14	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	120,509 120,345		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	151,395 151,587		
16	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	553,202 554,043		
17	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	129,878 130,189		
18	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	137,863 137,898		
19	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	140,544 140,484		
20	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,700 119,684		
21	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	119,397 119,183		
22	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	169,671 169,675		
23	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	98,988 99,051		
24	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,121 106,161		
25	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	166,335 165,987		
26	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	144,727 144,496		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	111,419 111,451		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	114,855 114,957		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,555 23,559		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2339,727 2337,196		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	128,341 127,360		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	159,833 159,508		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	194,098 193,234		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,790 18,520		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5360,985 5368,423		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,856 2,833		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,442 2,432		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,249 1,245		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,145 1,145		
40	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,177 1,178		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,182 1,183		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	126,508 127,416		
43	AL AMANA H PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	123,163 122,950		
44	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1112,494 1121,726		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,753 11,748		
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,822 10,745		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	109,852 109,892
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,279 104,306
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	106,828 106,865
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	104,250 104,292
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	101,566 101,608
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	108,779 108,814
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	106,488 106,531
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	103,060 103,092
55	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,729 104,760
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	105,836 105,875
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	104,870 104,905
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	108,627 108,670
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,387 106,420
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,196 105,227
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,618 100,656
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,420 105,481
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,613 104,656
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	105,504 105,542
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,613 106,639
66	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,629 104,671
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,524 104,580
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,660 106,693
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	103,753 103,786
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,790 10,794
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,170 105,204
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	105,769 105,809
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,486 106,526
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,592 10,595

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	62,269	62,324
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	104,821	104,626
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,377	18,391
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	315,598	315,281
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,600	30,706
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2492,687	2493,325
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	76,628	76,678
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,753	57,812
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	115,783	115,668
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	105,470	105,323

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,163	11,168
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	12,024	12,039
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	15,159	15,175
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	14,526	14,535
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	15,827	15,848
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,500	13,515
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	158,532	158,138
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	148,174	147,942
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,474	9,467
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	123,394	123,799
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	93,142	93,197
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	97,262	97,263
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,514	99,562
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	113,703	113,406
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	99,673	99,800
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,450	10,425
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	106,523	106,730
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	163,889	163,819

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	112,580	113,231
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	112,494	112,248
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	118,382	118,212
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	214,256	214,593
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	191,725	192,003
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	163,860	163,878
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	24,157	24,549
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,579	149,976
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	118,935	118,473
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9274,959	9244,590
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	79,281	79,424
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1072,085	1068,507
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6079,556	6059,250
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5415,042	5394,023
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,285	102,351

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	124,881	125,022
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11091,766	11835,394	11780,826

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que, suite à l'opération de fusion par absorption de la société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing, l'ouverture au public du FCPR « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II » et le retrait d'agrément du FCPR « A.T.I.D. FUND II », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Mol, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Etats financiers annuels de SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		5 109 844	6 463 161
Obligations et valeurs assimilées		107 140	147 277
Titres OPCVM		137 797	341 926
	3.1	5 354 781	6 952 364
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	498 672	496 396
Disponibilités	3.3	1 386 663	1 471 241
		1 885 335	1 967 637
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		7 240 116	8 920 001
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	28 058	34 116
Autres créditeurs divers	3.5	6 768	5 526
TOTAL PASSIF		34 826	39 642
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	7 109 770	8 738 948
Sommes distribuables	3.7	95 520	141 411
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	2
Sommes distribuables de l'exercice		95 520	141 409
ACTIF NET		7 205 290	8 880 359
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 240 116	8 920 001

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		213 258	241 256
Dividendes	4.1	207 314	233 161
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	5 944	8 095
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	68 916	73 335
Total des revenus des placements		282 174	314 591
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<120 784>	<131 306>
Revenu net des placements		161 390	183 285
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<39 182>	<32 265>
Résultat d'exploitation		122 208	151 020
Régularisation du résultat d'exploitation		<26 688>	<9 611>
Sommes distribuables de l'exercice		95 520	141 409
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		26 688	9 611
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		65 537	438 638
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		30 607	<24 106>
Frais de négociation de titres		<13 591>	<25 371>
Résultat net de l'exercice		204 761	540 181

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>204 761</u>	<u>540 181</u>
Résultat d'exploitation		122 208	151 020
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		65 537	438 638
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		30 607	<24 106>
Frais de négociation de titres		<13 591>	<25 371>
<u>Distributions de dividendes</u>		<141 114>	<124 308>
<u>Transactions sur le capital</u>		<1 738 716>	<874 087>
Souscriptions		7 213	-
Capital		6 892	-
Régularisation des sommes non distribuables		<76>	-
Régularisation des sommes distribuables		397	-
Rachats		<1 745 929>	<874 087>
Capital		<1 720 682>	<840 510>
Régularisation des sommes non distribuables		2 038	<20 109>
Régularisation des sommes distribuables		<27 382>	<13 468>
Droit de sortie		97	-
<u>Variation de l'actif net</u>		<1 675 069>	<458 214>
<u>Actif net</u>			
- En début de l'exercice		8 880 359	9 338 573
- En fin de l'exercice		7 205 290	8 880 359
<u>Nombre d'actions</u>			
- En début de l'exercice		3 804	4 186
- En fin de l'exercice		3 058	3 804
<u>Valeur liquidative</u>		2 356,210	2 334,479
<u>Taux de rendement</u>		2,52%	6,02%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2017.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 Décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit:

A- Actions et droits rattachés

Titre	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
ADWYA	60 311	340 672	320 915	4,43%
AMEN BANK	3 390	75 585	79 757	1,10%
ARTES	4 000	25 448	24 776	0,34%
ASTREE	1 930	36 687	65 620	0,91%
ASTREE DA 2017 - 1/2	1	10	14	0,00%
BH	13 558	218 409	251 514	3,47%
BH DA 2017 - 1/5	1	3	4	0,00%
BH NS 2017	2 159	34 571	40 052	0,55%
BIAT	2 700	224 988	327 856	4,53%
CARTHAGE CEMENT	27 000	65 720	63 315	0,87%
CELLCOM	35 000	228 923	66 045	0,91%
CEREALIS	11 013	53 699	45 252	0,63%
DELICE HOLDING	242	3 848	3 993	0,06%
ESSOUKNA	62 540	303 707	227 583	3,14%
EURO-CYCLES	9 800	248 086	264 884	3,66%
GIF	31 000	62 596	45 384	0,63%
I.C.F.	1 060	33 598	29 818	0,41%
MAGASIN GENERAL	14 200	388 099	560 900	7,75%
MIP	75 240	122 814	72 230	1,00%
OFFICEPLAST	12 398	22 411	40 331	0,56%
ONE TECH HOLDING	20 000	203 067	266 320	3,68%
SAH LILAS	21 933	227 869	349 437	4,83%
SAH LILAS DA 2017-2 - 1/17	4	2	3	0,00%
SAM	118 770	302 240	294 550	4,07%
SERVICOM	5 000	19 453	7 970	0,11%
SFBT	9 500	169 511	187 578	2,59%
SIMPAR	7 200	233 536	305 561	4,22%
SOMOCER	76 000	138 317	85 120	1,18%
SOPAT	83 964	89 428	62 637	0,87%
SOTIPAPIER	24 180	91 314	82 913	1,15%
TELNET HOLDING	58 800	204 516	343 980	4,75%
TUNINVEST-SICAR	9 198	87 757	59 787	0,83%
TUNIS RE	29 660	264 476	247 453	3,42%
UADH	43 800	139 392	111 953	1,55%

UIB	3 616	79 450	81 063	1,12%
UNIMED	11 858	112 317	93 275	1,29%
Total actions et droits rattachés		4 852 519	5 109 844	70,58%

B- Titres OPCVM

Titre	<u>Nombre</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur</u>	<u>% actif</u>
	<u>de titres</u>	<u>d'acquisition</u>	<u>Actuelle</u>	
FCP SMART EQUITY 2	140	132 301	137 797	1,90%
Total Titres OPCVM		132 301	137 797	1,90%

C- Obligations et valeurs assimilées

Titre	<u>Nombre</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur</u>	<u>% actif</u>
	<u>de titres</u>	<u>d'acquisition</u>	<u>Actuelle</u>	
STB 2008/2	2 000	102 450	106 700	1,47%
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	437	440	0,01%
Total Obligations et valeurs assimilés		102 887	107 140	1,48%
TOTAL		5 087 707	5 354 781	73,96%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	2 507 742
	2 507 742

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins-</u>
		<u>courus</u>	<u>ou</u>	<u>values réalisées</u>
			<u>Remboursement</u>	
Actions	3 930 571		3 956 740	26 169
Obligation et titres FCC	39 420	6 661	44 164	-1 917
Titres OPCVM	200 156		206 511	6 355
	4 170 147	6 661	4 207 415	30 607

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
Certificat de dépôt				
TUNISIE FACTORING au 17/01/2018-20 J-7,50%	500 000	498 340	498 672	6,89%
Total TUNISIE FACTORING	500 000	498 340	498 672	6,89%
Total certificats de dépôts	500 000	498 340	498 672	6,89%
Total placements monétaires	500 000	498 340	498 672	6,89%

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	-	21 712
Compte à terme	-	500 000
Intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	5 778	6 972
Ventes de titres à encaisser	148 543	44 526
Amen Bank Pasteur	1 296 859	984 373
Liquidation émissions / rachats	-	< 4 731 >
Retenue à la source opérée/dépôt à vue et compte à terme	< 1 156 >	< 1 394 >
Achats de titres à régler	< 63 361 >	< 80 217 >
Total	1 386 663	1 471 241

3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	7 971	9 345
Rémunération du distributeur exclusif à payer	18 600	21 805
Rémunération du dépositaire à payer	1 487	2 966
Total	28 058	34 116

3.5 Autres créiteurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	5 016	2 751
TCL à payer	1 149	2 010
Redevance CMF	603	765
Total	<u>6 768</u>	<u>5 526</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>
Capital au 1^{er} janvier 2017	
Montant	8 738 948
Nombre de titres	3 804
Nombre d'actionnaires	75
Souscriptions réalisées	
Montant	6 892
Nombre de titres	3
Nombre d'actionnaires entrants	1
Rachats effectués	
Montant	< 1 720 682 >
Nombre de titres	749
Nombre d'actionnaires sortants	8
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 13 591 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	65 537
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	30 607
Droit de sortie	97
Régularisations des sommes non distribuables	1 962
Capital au 31 décembre 2017	
Montant	7 109 770
Nombre de titres	3 058
Nombre d'actionnaires	68

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	122 208	151 020
Régularisation du résultat d'exploitation	< 26 688 >	< 9 611 >
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	2
	<u>95 520</u>	<u>141 411</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividende :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dividendes	207 314	233 161
	<u>207 314</u>	<u>233 161</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	5 944	8 095
	<u>5 944</u>	<u>8 095</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	37 270	42 814
Intérêts sur dépôt à vue	31 646	30 511
Autres revenus	-	10
	<u>68 916</u>	<u>73 335</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	34 465	37 622
Rémunération du distributeur	80 419	87 784
Rémunération du dépositaire	5 900	5 900
	<u>120 784</u>	<u>131 306</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	11 327	-
Honoraires du commissaire aux comptes	9 658	10 809
TCL	9 139	11 755
Redevance CMF	8 455	9 222
Autres Frais	603	479
	<u>39 182</u>	<u>32 265</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Revenus des placements	92,274	82,700	79,835	75,499	78,458
Charges de gestion des placements	< 39,498>	< 34,518>	< 36,563>	< 34,943>	< 39,026>
Revenus net des placements	52,776	48,182	43,272	40,556	39,432
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	< 12,813>	< 8,482>	< 8,603>	< 6,960>	< 7,932>
Résultat d'exploitation (1)	39,963	39,700	34,669	33,596	31,500
Régularisation du résultat d'exploitation	< 8,727>	< 2,526>	< 4,052>	< 0,858>	< 4,958>
Sommes distribuables de l'exercice	31,236	37,174	30,617	32,738	26,542
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	21,431	115,31	< 229,492>	202,505	< 247,304>
Frais de négociation de titres	< 4,444>	< 6,670>	< 6,747>	< 4,039>	< 4,453>

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10,009	< 6,337>	16,962	< 51,173>	14,304
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	26,996	102,303	< 219,277>	147,293	< 237,453>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	66,959	142,303	< 184,609>	180,888	< 205,953>
Droit de sortie	0,032	-	2,230	0,038	0,767
Résultat non distribuable de l'exercice	27,028	102,303	< 217,047>	147,331	< 236,686>
Régularisation du résultat non distribuable	0,641	< 5,286>	22,518	< 4,453>	32,814
Sommes non distribuables de l'exercice	27,669	97,017	< 194,529>	142,878	< 203,872>
Distribution de dividende	37,174	30,618	32,738	26,541	16,587
Valeur liquidative	2 356,210	2 334,479	2 230,906	2 427,556	2 278,480

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,50%	1,42%	1,42%	1,47%	1,43%
Autres charges / actif net moyen	0,49%	0,35%	0,33%	0,29%	0,29%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,19%	1,53%	1,19%	1,41%	1,15%

5.2 - Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire:

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

6 – CONTRIBUTION CONJONCTURELLE

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «STRATEGIE ACTIONS SICAV SA» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 11 327 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

RAPPORT GENERAL

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 7 240 116 DT, un actif net de 7 205 290 DT et un résultat net de l'exercice de 204 761 DT. A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°6 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la STRATEGIE ACTIONS SICAV SA au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 11 327 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Au 31 décembre 2017, le montant de cette charge s'élève à 11 327 DT.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ; Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière; Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2017. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des certificats de dépôt émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets au titre de 2017 et comptabilisés par la société s'élève à 1 328 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- ✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2017, à 34 465 DT.
- ✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2017, à 80 419 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

Montants exprimés en dinars tunisiens

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Obligations et valeurs assimilées		15 370 158	19 958 458
Titres OPCVM		-	-
	3.1	15 370 158	19 958 458
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	2 470 304	1 471 754
Disponibilités	3.3	2 514 840	4 256 792
		4 985 144	5 728 546
TOTAL ACTIF		20 355 302	25 687 004
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	55 782	66 556
Autres créditeurs divers	3.5	2 014	2 454
TOTAL PASSIF		57 796	69 010
Capital	3.6	19 654 850	24 772 061
Sommes distribuables	3.7	642 656	845 933
Sommes distribuables des exercices antérieurs		62	57
Sommes distribuables de l'exercice		642 594	845 876
ACTIF NET		20 297 506	25 617 994
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		20 355 302	25 687 004

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		846 478	844 917
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	846 478	844 443
Autres revenus		-	474
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.2	202 401	227 796
Total des revenus des placements		1 048 879	1 072 713
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<230 427>	<242 504>
Revenu net des placements		818 452	830 209
Autres produits		-	-
Autres charges	4.4	<86 343>	<27 531>
Résultat d'exploitation		732 109	802 678
Régularisation du résultat d'exploitation		<89 515>	43 198
Sommes distribuables de l'exercice		642 594	845 876
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		89 515	<43 198>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		47 757	14 779
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		25 908	25 963
Frais de négociation de titres		-	<1>
Résultat net de l'exercice		805 774	843 419

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>805 774</u>	<u>843 419</u>
Résultat d'exploitation		732 109	802 678
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		47 757	14 779
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		25 908	25 963
Frais de négociation de titres			<1>
<u>Distributions de dividendes</u>		<695 462>	<769 121>
<u>Transactions sur le capital</u>		<5 430 800>	<1 395 470>
Souscriptions		44 536 086	42 228 305
Capital		43 066 360	40 975 664
Régularisation des sommes non distribuables		79 964	32 566
Régularisation des sommes distribuables		1 389 762	1 220 075
Rachats		<49 966 886>	<43 623 775>
Capital		<48 249 824>	<42 279 384>
Régularisation des sommes non distribuables		<87 376>	<31 824>
Régularisation des sommes distribuables		<1 629 686>	<1 312 567>
<u>Variation de l'actif net</u>		<5 320 488>	<1 321 172>
<u>Actif net</u>			
En début de l'exercice		25 617 994	26 939 166
En fin de l'exercice		20 297 506	25 617 994
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de l'exercice		243 622	256 465
En fin de l'exercice		192 645	243 622
<u>Valeur liquidative</u>		105,362	105,155
<u>Taux de rendement</u>		3,50%	3,46%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 Décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
Emprunt national				
EMPRUNT NATIONAL 2014 A	25 721	126 642	130 527	0,64%
EMPRUNT NATIONAL CAT B	50	3 805	3 956	0,02%
Total Emprunt national		130 447	134 483	0,66%
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	165 000	170 696	0,84%
AIL 2014-1 TF	5 000	200 000	204 928	1,01%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	106 620	108 364	0,53%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	160 000	162 075	0,80%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	50 000	50 726	0,25%
AMEN BANK SUB.2014-C	3 000	180 000	188 931	0,93%
ATB 2007/1 D	2 000	120 000	124 135	0,61%
ATL 2014-3 CAT A	5 000	300 000	316 291	1,55%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	142 845	148 863	0,73%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	500 000	526 152	2,58%
BH 2009	5 000	269 000	269 031	1,32%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 166 009	1 203 152	5,91%
BTE 2010 A	1 500	45 000	45 620	0,22%
BTE 2010 B	3 500	227 500	230 592	1,13%
BTK 2009 CAT.D	1 500	97 500	101 363	0,50%
BTK 2012/1 B	8 700	248 603	250 216	1,23%
CIL 2014/1	5 000	200 000	205 365	1,01%
CIL 2014/2	5 000	300 000	316 791	1,56%
STB 2008/2	3 000	150 000	156 774	0,77%
TL 2012/1 B TF	2 800	112 000	115 329	0,57%
TL 2012-2 B	6 600	396 000	415 498	2,04%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	500 000	517 780	2,54%
TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	602 100	639 081	3,14%
UIB 2009/1 TR B	5 000	233 200	237 926	1,17%
UIB 2009/1 TR C	15 000	900 000	919 387	4,52%
UIB 2011/1 TR B	4 000	280 000	284 949	1,40%
UIB 2011/2	6 000	171 300	178 750	0,88%
Total Obligations de sociétés		7 822 677	8 088 765	39,74%

FCC BIAT

FCC BIAT CREDIMMO 2 P3	200	34 562	34 813	0,18%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	873	879	0,00%

Total FCC BIAT		35 435	35 692	0,18%
-----------------------	--	---------------	---------------	--------------

Bons du trésor assimilables

BTA 11 FÉVRIER 2022 6,00%	950	900 125	952 317	4,68%
BTA 11 MARS 2026 6,30%	1 282	1 178 206	1 240 743	6,10%
BTA 11 AOUT 2022 5,60%	1 577	1 495 637	1 539 451	7,56%
BTA 12 OCTOBRE 2018 5,50%	220	219 230	221 745	1,09%
BTA 12 OCTOBRE 2023 6,00%	1 250	1 155 312	1 183 569	5,81%
BTA 14 JUIN 2021 6,00%	1 000	973 000	1 003 147	4,93%
BTA 15 JUIN 2023 6,00%	1 000	937 300	970 246	4,77%

Total Bons du trésor assimilables		6 858 810	7 111 218	34,94%
--	--	------------------	------------------	---------------

Total obligations et valeurs assimilées		14 847 369	15 370 158	75,51%
--	--	-------------------	-------------------	---------------

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Coût d'acquisition

Obligations et titres FCC	1 649 184
BTA	4 469 336
	6 118 520

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Obligations et titres FCC	6 693 242	679 616	7 387 617	14 759
BTA	3 935 693	59 338	4 006 180	11 149
	10 628 935	738 954	11 393 797	25 908

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
BTK au 09 MAI 2018/365J/7,61%	500 000	471 348	489 952	2,41%
Total émetteur BTK	500 000	471 348	489 952	2,41%
STUSID au 30 JANVIER 2018/90J/7,93%	500 000	492 224	497 495	2,44%
STUSID au 12 MARS 2018/90J/7,93%	500 000	492 224	493 952	2,43%
Total émetteur STUSID	1 000 000	984 448	991 447	4,87%
CIL au 13 FEVRIER 2018/3M/7,85%	500 000	492 133	496 323	2,44%
Total émetteur CIL	500 000	492 133	496 323	2,44%
TL au 30 MARS 2018/100J/7,75%	500 000	491 570	492 582	2,42%
Total émetteur TUNISIE LEASING	500 000	491 570	492 582	2,42%
Total Certificats de dépôt	2 500 000	2 439 499	2 470 304	12,14%
Total placements monétaires	2 500 000	2 439 499	2 470 304	12,14%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Amen Bank Pasteur	1 733 431	2 668 468
Amen Bank Med V	504 792	461 762
Liquidation émissions/rachats	261 642	296 688
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	18 719	33 017
Compte à terme	-	700 000
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	-	103 423
Achat souscription à régler	-	37
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 3 744 >	< 6 603 >
	<u>2 514 840</u>	<u>4 256 792</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Frais de gestion à payer	55 782	66 556
	<u>55 782</u>	<u>66 556</u>

3.5 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevances CMF à Payer	1 807	2 201
TCL à payer	207	253
	<u>2 014</u>	<u>2 454</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2017

Montant	24 772 061
Nombre de titres	243 622
Nombre d'actionnaires	214

Souscriptions réalisées

Montant	43 066 360
Nombre de titres	423 538
Nombre d'actionnaires entrants	31

Rachats effectués

Montant	< 48 249 824 >
Nombre de titres	474 515
Nombre d'actionnaires sortants	39

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	47 757
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	25 908
Frais de négociation de titre	-
Régularisations des sommes non distribuables	<7 412>

Capital au 31 Décembre 2017

Montant	19 654 850
Nombre de titres	192 645
Nombre d'actionnaires	206

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	732 109	802 678
Régularisation du résultat d'exploitation	< 89 515 >	43 198
Sommes distribuables des exercices antérieurs	62	57
	<u>642 656</u>	<u>845 933</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur obligations et titres FCC	494 898	723 001
Intérêts sur BTA	351 580	120 210
Intérêts sur BTZC	-	1 232
	<u>846 478</u>	<u>844 443</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	138 864	150 608
Intérêts sur dépôt à vue	63 537	75 995
Intérêts sur BTCT	-	1 193
	<u>202 401</u>	<u>227 796</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	230 427	242 504
	<u>230 427</u>	<u>242 504</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	60 201	-
Redevance CMF	23 043	24 250
TCL	2 693	2 735
Autres Retenues	406	546
	<u>86 343</u>	<u>27 531</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Revenus des placements	5,445	4,403	5,229	4,782	4,626
Charges de gestion des placements	< 1,196 >	< 0,995 >	< 1,166 >	< 1,074 >	< 1,089 >
Revenus net des placements	4,249	3,408	4,063	3,708	3,537
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	< 0,448 >	< 0,113 >	< 0,138 >	< 0,125 >	< 0,125 >
Résultat d'exploitation (1)	3,801	3,295	3,925	3,583	3,412
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,465 >	0,177	< 0,397 >	< 0,095 >	< 0,141 >
Sommes distribuables de l'exercice	3,336	3,472	3,528	3,488	3,271
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,248	0,061	< 0,002 >	0,004	0,026
Frais de négociation de titres	-	-	-	< 0,001 >	0,027
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,134	0,107	0,04	0,028	< 0,001 >
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,382	0,168	0,038	0,031	0,052
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,183	3,462	3,963	3,614	3,464
Résultat non distribuable de l'exercice	0,382	0,168	0,038	0,031	0,052
Régularisation du résultat non distribuable	< 0,039 >	0,003	< 0,003 >	0,002	< 0,002 >
Sommes non distribuables de l'exercice	0,343	0,171	0,035	0,033	0,05
Distribution de dividende	3,472	3,528	3,489	3,270	3,135
Valeur liquidative	105,362	105,155	105,04	104,966	104,715

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges / actif net moyen	0,38%	0,11%	0,13%	0,12%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,80%	3,49%	3,75%	3,34%	3,14%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

6 – CONTRIBUTION CONJONCTURELLE

L'article 48 de la loi n° 2017-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV ENTREPRISE SA» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 60 201 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et a été payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

RAPPORT GENERAL

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 20 355 302 DT, un actif net de 20 297 506 DT et un résultat net de l'exercice de 805 774 DT. A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°6 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV ENTREPRISE SA au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 60 201 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Au 31 décembre 2017, le montant de cette charge s'élève à 60 201 DT.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société SICAV ENTREPRISE SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ; Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2017. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2017 s'élève à 133 488 DT.

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2017 s'élève à 49 384 DT.

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des certificats de dépôt émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2017 s'élève à 13 682 DT.

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des certificats de dépôt émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2017 s'élève à 22 061 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2017 s'élèvent à 230 427 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISIE SICAV

TUNISIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>345 793 685</u>	<u>389 367 708</u>
Obligations et valeurs assimilées		344 049 225	376 742 687
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 744 460	12 625 021
Placements monétaires et disponibilités		<u>276 724 782</u>	<u>249 029 217</u>
Placements monétaires	5	276 723 711	249 028 413
Disponibilités		1 071	804
Créances d'exploitation	6	<u>-</u>	<u>1 135 652</u>
TOTAL ACTIF		<u>622 518 467</u>	<u>639 532 577</u>
PASSIF			
Dettes sur opérations de pensions livrées	7	29 777 387	49 905 478
Opérateurs créditeurs	8	1 517 688	1 547 553
Autres créditeurs divers	9	2 465 357	443 915
TOTAL PASSIF		<u>33 760 432</u>	<u>51 896 947</u>
ACTIF NET			
Capital	10	568 796 141	567 904 757
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		19 961 894	19 730 873
ACTIF NET		<u>588 758 035</u>	<u>587 635 630</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>622 518 467</u>	<u>639 532 577</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>31 Décembre</i>	
		<u><i>2017</i></u>	<u><i>2016</i></u>
Revenus du portefeuille-titres	11	21 167 275	20 572 991
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 954 716	20 112 634
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		212 559	460 357
Revenus des placements monétaires	12	8 862 155	8 004 458
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>30 029 430</u>	<u>28 577 450</u>
Intérêts des mises en pensions		(204 460)	(158 886)
Charges de gestion des placements	13	(7 024 036)	(7 116 171)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>22 800 934</u>	<u>21 302 392</u>
Autres produits		11 549	16 648
Autres charges	14	(713 907)	(684 633)
Contribution conjoncturelle	15	(1 547 581)	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>20 550 995</u>	<u>20 634 407</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(589 101)	(903 534)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>19 961 894</u>	<u>19 730 873</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		589 101	903 534
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(284 301)	1 369 805
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2 610 821	645 022
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u><u>22 877 515</u></u>	<u><u>22 649 234</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31 Décembre	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	22 877 515	22 649 234
Résultat d'exploitation	20 550 995	20 634 407
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(284 301)	1 369 805
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2 610 821	645 022
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(21 755 110)	(33 344 318)
Souscriptions		
- Capital	426 581 505	498 310 053
- Régularisation des sommes non distribuables	10 077 010	10 300 892
- Régularisation des sommes distribuables	14 047 015	16 252 694
Rachats		
- Capital	(446 973 340)	(529 594 657)
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 851 184)	(11 457 072)
- Régularisation des sommes distribuables	(14 636 116)	(17 156 228)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>1 122 405</u>	<u>(10 695 084)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	587 635 630	598 330 714
En fin de l'exercice	588 758 035	587 635 630
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	3 573 244	3 777 522
En fin de l'exercice	3 444 939	3 573 244
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>170,905</u>	<u>164,454</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3,92%</u>	<u>3,83%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS", «AMEN BANK», étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 345.793.685 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 31/12/2017	% actif net
Obligations et valeurs assimilées		332 227 092	344 049 225	58,44%
Obligations des sociétés		141 131 377	145 698 468	24,75%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	880 000	908 208	0,15%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	825 000	853 479	0,14%
AIL 2013-1 TF	33 844	676 880	699 875	0,12%
AIL 2014-1 TF	10 000	400 000	409 856	0,07%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	4 691 277	4 768 024	0,81%
AMEN BANK SUB 2011-1	26 000	1 040 000	1 053 488	0,18%
AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	1 445 000	1 465 982	0,25%
AMEN BANK SUB 2012 B	11 350	563 682	572 508	0,10%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	40 000	3 200 000	3 221 280	0,55%
AMEN BANK SUB,2009 A	52 850	2 464 924	2 492 319	0,42%
AMEN BANK SUB,2009 B	4 000	186 560	188 871	0,03%
AMEN BANK SUB,2014-C	54 127	3 247 620	3 412 287	0,58%
AMEN BANK SUB.2017-1 A TF 7.4%	40 000	4 000 000	4 159 597	0,71%
ATB 2007/1 D	8 000	480 000	496 539	0,08%
ATB SUB 09 TR,A L,A2	20 000	500 000	514 523	0,09%
ATB SUB 09 TR,B L,B2	20 000	1 599 800	1 646 560	0,28%
ATL 2011 TF	28 000	1 119 120	1 169 029	0,20%
ATL 2013-1 TF	33 000	1 979 550	2 054 610	0,35%
ATL 2013-2 TF	40 000	2 400 000	2 417 801	0,41%
ATL 2014-1	15 000	600 000	627 840	0,11%
ATL 2014-2 CAT B	10 000	400 000	414 329	0,07%
ATL 2014-3 CAT A	21 000	1 260 000	1 328 423	0,23%
ATL 2014-3 CAT C	13 000	1 300 000	1 372 452	0,23%
ATL 2015-1 CAT, A TF	10 000	600 000	617 304	0,10%
ATL 2015-2 CAT,A - TF 7,5%	20 000	1 600 000	1 681 534	0,29%
ATL 2016-1 CAT, A - TF 7,5%	17 000	1 360 000	1 402 030	0,24%
ATL SUBORDONNE 2008	30 223	603 827	616 298	0,10%
ATL 2017-1 C TF 7.8%	30 000	3 000 000	3 149 760	0,53%
ATTIJARI BANK 2010	20 000	285 691	297 725	0,05%
ATTIJARI BANK SUB, 2015-CAT,AF	50 000	3 000 000	3 030 654	0,51%
ATTIJARI BANK SUB 2017 A -TF 7.4%	40 000	4 000 000	4 139 485	0,70%
ATTIJARI LEAS, SUB14	5 000	400 000	400 408	0,07%
ATTIJARI LEASING 2014-1 B	10 000	400 000	413 256	0,07%
ATTIJARI LEASING 2015/1 B TF	5 000	500 000	521 712	0,09%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	20 000	2 000 000	2 104 609	0,36%
BH 2009	75 000	4 035 000	4 035 469	0,69%
BH 2013-1	20 000	856 000	879 854	0,15%
BH SUBORDONNE 2015 CAT,A TF	134 502	8 086 972	8 368 348	1,42%
BH SUBORDONNE 2016-1 CAT,A TF	50 000	4 000 000	4 155 704	0,71%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	932 800	962 515	0,16%
BNA SUB. 2017-1-CAT.A-TF 7.4%	20 000	2 000 000	2 071 364	0,35%

BTE 2009	24 600	492 000	498 114	0,08%
BTE 2010 B	25 900	1 683 500	1 706 384	0,29%
BTE 2011 A	2 500	100 000	104 414	0,02%
BTE 2011 B	30 000	2 250 000	2 350 490	0,40%
BTK 2009 CAT,C	15 000	799 650	830 400	0,14%
BTK 2009 CAT,D	8 500	552 500	574 390	0,10%
BTK 2012/1 B	48 160	1 375 718	1 384 677	0,24%
BTK SUBORDONNE 2014-1	30 000	1 200 000	1 203 286	0,20%
CHO 2009	6 000	150 000	150 881	0,03%
CIL 2013/1 CAT B TF	20 000	1 200 000	1 204 958	0,20%
CIL 2014/1	15 000	600 000	616 096	0,10%
CIL 2014/2	15 000	900 000	950 372	0,16%
CIL 2015/1 TF 7,65%	15 000	900 000	930 181	0,16%
CIL 2015/2 TF 7,65%	19 000	1 140 000	1 152 042	0,20%
CIL 2016/2	25 000	2 500 000	2 631 507	0,45%
CIL 2016-1 CAT,A - TF 7,50%	20 000	1 600 000	1 660 493	0,28%
CIL 2017-1 TF 7,6%	20 000	2 000 000	2 062 632	0,35%
CIL SUBORDONNE 2008	10 000	400 000	422 310	0,07%
HANNIBAL LEAS,2013/1	15 000	300 000	310 390	0,05%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	20 000	800 000	838 758	0,14%
HL 2015-01 CAT,A - 7	10 000	600 000	624 910	0,11%
MODERN LEASING 2012	25 000	1 500 000	1 567 742	0,27%
SERVICOM 2012	8 000	160 000	166 896	0,03%
SERVICOM 2016	3 000	300 000	307 594	0,05%
STB 2008/1	11 250	492 188	508 665	0,09%
STB 2008/2	27 000	1 350 000	1 410 968	0,24%
STB 2010/1	50 000	2 665 500	2 753 486	0,47%
TL 2012/1 B TF	25 000	1 000 000	1 029 726	0,17%
TL 2012-2 B	20 000	1 200 000	1 259 083	0,21%
TL 2013-1 CAT B TF	25 000	1 499 790	1 521 259	0,26%
TL 2014-1 CAT A TF	23 160	926 400	962 745	0,16%
TL 2014-2 CAT,A TF	17 000	680 000	681 913	0,12%
TL 2014-2 CAT,B TF	10 000	800 000	802 325	0,14%
TL 2015-1 - CAT B TF	17 062	1 706 200	1 774 012	0,30%
TL 2015-2 - CAT,A - TF 7,5%	26 860	2 148 800	2 255 828	0,38%
TL 2016-1 CAT,B TF 7,75%	22 993	2 299 300	2 405 143	0,41%
TL SUB 2013-2 CAT A	5 000	200 000	210 632	0,04%
TL SUB 2013-2 CAT B	19 000	1 520 000	1 604 900	0,27%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,A TF	3 000	180 000	185 650	0,03%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,B TF	6 850	685 000	707 061	0,12%
TL SUBORDONNE 2016 CAT,B TF	20 000	2 000 000	2 105 298	0,36%
TL 2017-1 - CAT.A - TF 7.55%	6 269	626 900	648 478	0,11%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	30 000	3 000 000	3 106 678	0,53%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	20 000	2 000 000	2 012 197	0,34%
TUNISIE FACTORING 2014-1	15 000	901 260	953 477	0,16%
UBCI 2013	15 000	900 000	928 839	0,16%
UIB 2009/1 TR A	20 000	400 000	407 732	0,07%
UIB 2009/1 TR B	30 000	1 399 200	1 427 556	0,24%
UIB 2009/1 TR C	50 000	3 000 000	3 064 622	0,52%
UIB 2011/1 TR B	30 000	2 100 000	2 137 116	0,36%
UIB 2011/2	42 000	1 196 411	1 249 797	0,21%

UIB 2012/1 A	64 200	2 731 357	2 872 722	0,49%
UIB SUB 2016 CAT A TF	40 000	4 000 000	4 233 554	0,72%
UIB SUBORDONNE 2015 CAT,A-TF	15 000	900 000	928 756	0,16%
UNIFACTOR 2013 TF	10 000	200 000	202 424	0,03%
Obligations de L'ETAT		7 022 693	7 210 376	1,22%
EMPRUNT NATIONAL 2014-A	67 935	330 946	341 917	0,06%
EMPRUNT NATIONAL 2014-B	83 553	6 679 630	6 855 955	1,16%
EMPRUNT NATIONAL 2014-C	145	12 117	12 504	0,00%
Bons du trésor assimilables		155 133 124	161 279 021	27,39%
BTA 11/02/2022 6%	23 983	23 209 826	24 413 099	4,15%
BTA 11/08/2022 5,6%	4 723	4 489 363	4 632 307	0,79%
BTA 12/02/2020 5,5%	35 810	35 046 167	36 739 865	6,24%
BTA 12/10/2018 5,5%	9 935	9 766 237	9 971 127	1,69%
BTA 12/10/2023 6%	17 191	15 873 817	16 254 985	2,76%
BTA 13/01/2021 5,75%	20 000	19 409 707	20 507 648	3,48%
BTA 14/06/2021 6%	33 500	32 709 598	33 771 274	5,74%
BTA 14/10/2020 5,5%	5 701	5 596 543	5 674 507	0,96%
BTA 14/10/2026 6,3%	2 500	2 300 000	2 341 895	0,40%
BTA 15/01/2018 5,3%	62	62 020	64 706	0,01%
BTA 15/06/2023 6%	7 018	6 575 596	6 810 152	1,16%
BTA 15/07/2032 7,5%	100	94 250	97 456	0,02%
Bons du trésor assimilables mis en pension livrée		28 939 898	29 861 360	5,07%
MISE EN PENSION BTA 11/08/2022 (BIAT 16/01/2018 5,55% 60 j)	5 435	5 166 142	5 330 634	0,91%
MISE EN PENSION BTA 11/08/2022 (BIAT 26/01/2018 5,55% 60 j)	7 698	7 317 196	7 550 179	1,28%
MISE EN PENSION BTA 11/08/2022 (BIAT 20/02/2018 5,55% 70 j)	7 133	6 780 145	6 996 029	1,19%
MISE EN PENSION BTA 11/08/2022 (BIAT 09/03/2018 5,55% 70 j)	10 180	9 676 416	9 984 518	1,70%
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 702 177	1 744 460	0,30%
Parts des Fonds Commun de Créances		2 183	2 198	0,00%
FCC BIAT CREDIMMO 1	1 000	2 183	2 198	0,00%
Titres d'OPCVM		1 699 994	1 742 262	0,30%
Actions SICAV		1 499 945	1 533 936	0,26%
SICAV ENTREPRISE	14 563	1 499 945	1 533 936	0,26%
Parts des Fonds Commun de Placements		200 048	208 326	0,04%
MCP SAFE FUND	1 869	200 048	208 326	0,04%
TOTAL		333 929 269	345 793 685	58,73%
Pourcentage par rapport au total des actifs				55,55%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2016	377 885 806	9 653 388	1 828 514	389 367 708	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	33 122 269			33 122 269	
Bons du trésor assimilables (BTA)	217 263 759			217 263 759	
Emprunt national	101 054			101 054	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	(34 779 227)			(34 779 227)	12 862
Annuités et cessions des bons du trésor assimilables (BTA)	(247 276 107)			(247 276 107)	2 156 250
Annuités et cessions d'emprunt national	(1 924 271)			(1 924 271)	4 802
Annuités des Parts des fonds communs de créances	(133 075)			(133 075)	
Cession des Titres d'OPCVM	(10 330 939)			(10 330 939)	431 961
* Variation des plus ou moins values latentes			(284 301)	(284 301)	
* Variations des intérêts courus		666 815		666 815	
Soldes au 31 décembre 2017	333 929 269	10 320 203	1 544 213	345 793 685	2 605 875
BTCT					4 946
Total des plus ou moins values réalisées					2 610 821

Note 5: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 276.723.711 et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Dépôts à vue		23 951 325	24 030 642	4,08%
AMEN BANK ARIANA		4 339	4 375	0,00%
AMEN BANK CHARGUIA II		165	166	0,00%
AMEN BANK HAMMAM SOUSSE		6 058	6 108	0,00%
AMEN BANK NABEUL		25	25	0,00%
AMEN BANK PASTEUR		23 858 623	23 921 183	4,06%
AMEN BANK SFAX		314	317	0,00%
AMEN BANK SIEGE		81 744	98 411	0,02%
AMEN BANK SOUSSE		56	56	0,00%

Dépôts à terme		104 038 000	106 018 224	18,01%
AMEN BANK PASTEUR BH		38 000 000 66 038 000	38 225 762 67 792 462	6,49% 11,51%
Certificats de dépôt	131 000 000	127 858 032	129 621 513	22,02%
UIB au 31/01/2018 à 7,92% pour 120 jours	5 000 000	4 897 116	4 974 279	0,84%
CIL au 08/01/2018 à 7,8% pour 90 jours	500 000	492 349	499 405	0,08%
BH au 22/01/2018 à 7,75% pour 90 jours	6 000 000	5 908 768	5 978 712	1,02%
UIB au 14/02/2018 à 7,93% pour 100 jours	5 000 000	4 913 788	4 962 067	0,84%
TUNISIE LEASING au 16/05/2018 à 8,2% pour 190 jours	1 500 000	1 450 221	1 464 631	0,25%
BTL au 07/05/2018 à 8,18% pour 180 jours	3 000 000	2 905 697	2 933 988	0,50%
BIAT au 16/01/2018 à 7,55% pour 60 jours	5 500 000	5 445 321	5 486 330	0,93%
BH au 21/02/2018 à 7,85% pour 90 jours	2 000 000	1 969 204	1 982 549	0,34%
BIAT au 26/01/2018 à 7,55% pour 60 jours	7 500 000	7 425 438	7 468 933	1,27%
TUNISIE LEASING au 26/06/2018 à 8,2% pour 210 jours	2 000 000	1 926 960	1 938 786	0,33%
BH au 26/02/2018 à 7,85% pour 90 jours	3 000 000	2 953 807	2 971 257	0,50%
AMEN BANK au 31/03/2018 à 7,93% pour 110 jours	13 000 000	12 753 964	12 800 930	2,17%
BIAT au 20/02/2018 à 7,55% pour 70 jours	7 000 000	6 918 978	6 942 127	1,18%
BIAT au 27/02/2018 à 7,55% pour 70 jours	11 500 000	11 366 893	11 391 613	1,93%
BH au 05/04/2018 à 7,98% pour 100 jours	5 000 000	4 913 256	4 918 461	0,84%
BH au 27/04/2018 à 8,23% pour 120 jours	4 500 000	4 403 877	4 407 081	0,75%
BIAT au 09/03/2018 à 7,55% pour 70 jours	10 000 000	9 884 255	9 889 215	1,68%
BH au 03/01/2018 à 7,3% pour 360 jours	1 000 000	945 573	999 698	0,17%
BH au 24/01/2018 à 7,3% pour 360 jours	5 000 000	4 727 866	4 982 614	0,85%
BH au 30/01/2018 à 7,3% pour 360 jours	2 000 000	1 891 146	1 991 231	0,34%
BTE au 15/02/2018 à 7,3% pour 350 jours	2 500 000	2 367 462	2 482 959	0,42%
BH au 28/02/2018 à 7,3% pour 340 jours	3 000 000	2 845 206	2 973 594	0,51%
BH au 14/03/2018 à 7,3% pour 360 jours	4 000 000	3 782 293	3 956 459	0,67%
BTK au 09/05/2018 à 7,61% pour 365 jours	2 000 000	1 885 392	1 959 809	0,33%
BTK au 17/05/2018 à 7,61% pour 365 jours	2 500 000	2 356 740	2 446 621	0,42%
TUNISIE LEASING au 19/03/2018 à 8% pour 180 jours	7 000 000	6 784 615	6 907 863	1,17%
UIB au 10/01/2018 à 7,89% pour 110 jours	5 000 000	4 905 837	4 992 296	0,85%
TUNISIE LEASING au 06/04/2018 à 8,1% pour 190 jours	5 000 000	4 836 011	4 918 005	0,84%
Bons de trésor à court terme	17 780	16 996 109	17 053 332	2,90%
BTC 13 au 23/01/2018	4 780	4 715 396	4 754 455	0,81%
BTC 52 au 20/11/2018	2 000	1 891 046	1 898 936	0,32%
BTC 52 au 18/12/2018	5 000	4 722 570	4 730 072	0,80%
BTC 52 au 18/12/2018	4 000	3 782 092	3 784 864	0,64%
BTC 52 au 15/01/2019	2 000	1 885 005	1 885 005	0,32%
Total général		272 843 466	276 723 711	47,00%
Pourcentage par rapport au total des actifs				44,45%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 décembre 2017 un solde nul contre D : 1.135.652 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	1 135 649
Autres	-	3
Total	<u>-</u>	<u>1 135 652</u>

Note 7 : Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à D : 29.777.387 contre D : 49.905.478 au 31.12.2016, elle englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de pensions livrées.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à D : 1.517.688 contre D : 1.547.553 au 31.12.2016 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2017, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Montant HT	1 513 148	1 542 925
TVA	272 367	277 726
Total TTC	<u>1 785 515</u>	<u>1 820 651</u>
Retenue à la source	267 827	273 098
Net à payer	<u>1 517 688</u>	<u>1 547 553</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à D : 2.465.357 contre D : 443.915 au 31.12.2016, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	49 793	51 395
Retenues à la source sur commissions	267 827	273 098
TCL à payer	14 632	7 793
Achat titres à payer	1 910 429	103 865
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	214 912	-
Autres	7 764	7 764
Total	<u>2 465 357</u>	<u>443 915</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	567 904 757
Nombre de titres	3 573 244
Nombre d'actionnaires	13 161

Souscriptions réalisées

Montant	426 581 505
Nombre de titres émis	2 684 042
Nombre d'actionnaires nouveaux	2 470

Rachats effectués

Montant	(446 973 340)
Nombre de titres rachetés	(2 812 347)
Nombre d'actionnaires sortants	(2 572)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(284 301)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	2 610 821
Régularisation des sommes non distribuables	(65 695)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	19 730 873
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(708 479)

Capital au 31-12-2017

Montant	568 796 141
Nombre de titres	3 444 939
Nombre d'actionnaires	13 059

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 Mai 2017.

Note 11 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 21.167.275 contre D : 20.572.991 en 2016, et se détaillent comme suit :

	2017	2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	8 670 031	7 254 669
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA , BTZC)	12 284 685	12 857 965
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>		
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	3 928	9 406
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
- Dividendes	208 632	450 951
TOTAL	21 167 275	20 572 991

Note 12 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à D : 8.862.155 contre D : 8.004.458 au 31.12.2016, et se détaille ainsi :

	2017	2016
Intérêts des certificats de dépôt	4 658 677	5 099 554
Intérêts des dépôts à vue	778 797	1 284 112
Intérêts des dépôts à terme	3 424 681	1 620 793
TOTAL	8 862 155	8 004 458

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à D : 7.024.036 contre D : 7.116.171 au 31.12.2016 et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs.

	2017	2016
Rémunération du gestionnaire	7 024 036	7 116 171
TOTAL	7 024 036	7 116 171

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice 2017 à D : 713.907 contre D : 684.633 pour l'exercice précédent et se détaille comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	595 257	603 065
TCL	102 148	74 662
Autres	16 502	6 905
<u>Total</u>	<u>713 907</u>	<u>684 633</u>

Note 15 : Contribution conjoncturelle

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «TUNISIE SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 1.547.581, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 et qui s'élève à D : 1.547.581 a été liquidé le 29 décembre 2017.

Note 16 : Autres informations

16.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	8,717	7,998	7,012	6,704	6,137
Intérêts des mises en pension	(0,059)	(0,044)	-	-	-
Charges de gestion des placements	(2,039)	(1,992)	(1,776)	(1,749)	(1,667)
Revenus net des placements	6,619	5,962	5,235	4,954	4,470
Autres produits	0,003	0,005	0,006	0,011	0,011
Autres charges	(0,207)	(0,192)	(0,172)	(0,166)	(0,161)
Contribution conjoncturelle	(0,449)	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	5,966	5,775	5,069	4,799	4,320

Régularisation du résultat d'exploitation	(0,171)	(0,253)	0,176	0,079	0,133
Sommes distribuables de l'exercice	5,795	5,522	5,245	4,878	4,453
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,083)	0,383	0,008	0,021	0,038
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,758	0,181	0,044	0,113	0,086
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,675	0,564	0,052	0,134	0,125
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,641	6,339	5,121	4,933	4,444
Résultat non distribuable de l'exercice	0,675	0,564	0,052	0,134	0,125
Régularisation du résultat non distribuable	(0,019)	(0,024)	0,001	(0,001)	0,003
Sommes non distribuables de l'exercice	0,656	0,540	0,054	0,133	0,127
Valeur liquidative	170,905	164,454	158,392	153,094	148,082
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,22%	1,23%	1,14%	1,16%	1,14%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,12%	0,11%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,46%	3,42%	3,37%	3,24%	3,05%

16.2. Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK" , assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK assurent la distribution des titres de TUNISIE SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « TUNISIE SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 622.518.467, un actif net de D : 588.758.035 et un bénéfice de D : 22.877.515.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°15 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société « TUNISIE SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 1.547.581, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 et qui s'élève à D : 1.547.581 a été liquidé le 29 décembre 2017.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PLUS

SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2018**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>2 428 145</u>	<u>2 863 949</u>
Actions et droits rattachés		33	31
Obligations et valeurs assimilées		2 427 892	2 850 315
Tires des Organismes de Placement Collectif		220	13 602
Placements monétaires et disponibilités		<u>617 014</u>	<u>895 477</u>
Placements monétaires	5	617 014	226 837
Disponibilités		-	668 640
Créances d'exploitation	6	<u>26 177</u>	<u>2 582</u>
TOTAL ACTIF		<u>3 071 337</u>	<u>3 762 008</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	7 134	7 896
Autres créditeurs divers	8	8 746	6 474
TOTAL PASSIF		<u>15 880</u>	<u>14 370</u>
ACTIF NET			
Capital	9	2 969 893	3 633 707
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		85 564	113 930
ACTIF NET		<u>3 055 457</u>	<u>3 747 637</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>3 071 337</u>	<u>3 762 008</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<i>Note</i>	31 Décembre	
		2017	2016
Revenus du portefeuille-titres	10	136 268	142 310
Revenus des actions		2	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées		135 860	141 369
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		406	939
Revenus des placements monétaires	11	13 506	15 179
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		149 774	157 489
Charges de gestion des placements	12	(35 635)	(37 403)
REVENU NET DES PLACEMENTS		114 139	120 086
Autres produits		-	13
Autres charges	13	(4 209)	(4 472)
Contribution conjoncturelle	14	(8 672)	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		101 258	115 627
Régularisation du résultat d'exploitation		(15 694)	(1 697)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		85 564	113 930
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		15 694	1 697
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 137	5 090
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		9 349	10 542
RESULTAT DE L'EXERCICE		115 745	131 260

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	31 Décembre	
	2017	2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	115 745	131 260
Résultat d'exploitation	101 258	115 627
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 137	5 090
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 349	10 542
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(807 925)	(704 575)
Souscriptions		
- Capital	539 531	1 231 797
- Régularisation des sommes non distribuables	12 544	41 339
- Régularisation des sommes distribuables	20 836	20 823
Rachats		
- Capital	(1 305 502)	(1 913 032)
- Régularisation des sommes non distribuables	(38 804)	(62 983)
- Régularisation des sommes distribuables	(36 531)	(22 519)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(692 180)	(573 316)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	3 747 637	4 320 953
En fin de l'exercice	3 055 457	3 747 637
NOMBRE D'ACTIONNAIRES		
En début de l'exercice	68 858	82 225
En fin de l'exercice	54 343	68 858
VALEUR LIQUIDATIVE	56,225	54,426
TAUX DE RENDEMENT	3,31%	3,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017, à D : 2.428.145 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Actions & droits rattachés		27	33	0,00%
TPR	9	27	33	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		2 351 965	2 427 892	79,46%
Obligations des sociétés		717 520	743 239	24,32%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	50 000	50 726	1,66%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	100 000	105 573	3,46%
BTE 2010 B	600	39 000	39 530	1,29%
CIL 2015/1 TF 7,65%	2 000	120 000	124 024	4,06%
TL 2012/1 B TF	800	32 000	32 951	1,08%
TL 2012-2 B	500	30 000	31 477	1,03%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	60 000	60 858	1,99%
TL 2014-2 CAT,A TF	1 000	40 000	40 113	1,31%
TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	24 000	24 853	0,81%
TUNISIE FACTORING 2014-1	1 000	60 000	63 508	2,08%
UIB 2011/1 TR B	500	35 000	35 578	1,16%
UIB 2011/2	1 500	41 840	44 156	1,45%
UIB 2012/1 A	2 000	85 680	89 892	2,94%
Obligations de l'Etat		334 780	346 220	11,33%
Emprunt national 2014-A	53 199	258 667	267 621	8,76%
Emprunt national 2014-B	965	76 113	78 599	2,57%
Bons du Trésor Assimilables		1 299 665	1 338 433	43,80%
BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	96 900	3,17%
BTA 11/02/2022 6%	67	63 483	67 163	2,20%
BTA 11/08/2022 5,60%	141	134 074	137 914	4,51%
BTA 12/10/2018 5,50%	421	417 024	423 718	13,87%
BTA 13/01/2021 5,75%	100	96 600	102 331	3,35%
BTA 14/10/2020 5,50%	237	229 934	233 492	7,64%
BTA 15/01/2018 5,30%	104	103 610	108 216	3,54%
BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	96 789	3,17%
BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	55 344	1,81%
BTA 11/03/2019 5.50%	16	16 000	16 567	0,54%
Titres des Organismes de Placement Collectif		218	220	0,01%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	218	220	0,01%
Total		2 352 210	2 428 145	79,47%
Pourcentage par rapport au total des actifs				79,06%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-titres" sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>Valeurs</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2016	2 775 999	80 423	7 527	2 863 949	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations	24 000			24 000	
BTA	491 290			491 290	
Emprunt national	133 912			133 912	
* <u>Cessions et remboursements de l'exercice</u>					
Obligations	(330 582)			(330 582)	923
BTA	(594 842)			(594 842)	5 091
Emprunt national	(134 254)			(134 254)	3 336
Actions	(5)			(5)	-
Titres FCC	(13 308)			(13 308)	
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>					
			5 137	5 137	
* <u>Variations des intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</u>					
		(17 151)		(17 151)	
Soldes au 31 décembre 2017	2 352 210	63 272	12 664	2 428 145	9 349

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 617.014, contre D : 226.837 au 31.12.2016, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
BTCT	220 000	217 027	218 824	7,16%
BTC 13 SEMAINES 23/01/2018	220 000	217 027	218 824	7,16%
Dépôt à vue		396 016	398 190	13,03%
Amen bank pasteur		396 016	398 190	13,03%
Total général		613 042	617 014	20,19%
Pourcentage par rapport au total des actifs				20,09%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 26.177, contre D : 2.582 à la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Ventes titres à encaisser	26 174	-
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	-	2 578
Autres	3	5
Total	26 177	2 582

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à D : 7.134, contre D : 7.896 au 31.12.2016 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Montant HT	7 113	7 873
TVA	1 280	1 417
Total TTC	8 393	9 290
Retenue à la source	1 259	1 393
Net à payer	7 134	7 896

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à D : 8.746, contre D : 6.474 au 31.12.2016, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	263	313
Retenues à la source à payer	1 259	1 393
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	7 195	4 734
TCL	29	33
Total	8 746	6 474

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	3 633 707
Nombre de titres	68 858
Nombre d'actionnaires	643

Souscriptions réalisées

Montant	539 531
Nombre de titres émis	10 224
Nombre d'actionnaires nouveaux	89

Rachats effectués

Montant	(1 305 502)
Nombre de titres rachetés	(24 739)
Nombre d'actionnaires sortants	(120)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 137
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	9 349
Régularisation des sommes non distribuables	(2 241)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	113 930
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(24 019)

Capital au 31-12-2017

Montant	2 969 893
Nombre de titres	54 343
Nombre d'actionnaires	612

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 Mai 2017.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 136.268 contre D : 142.310 au 31 Décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	2017	2016
<u>Revenus des actions</u>		
- dividendes	2	2
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	60 914	83 822
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA , BTZC)	74 946	57 546
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	406	939
TOTAL	136 268	142 310

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à D : 13.506 , contre D : 15.179 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	2017	2016
Intérêts des dépôts à vue	11 172	11 586
Intérêts des BTC	2 334	3 593
TOTAL	13 506	15 179

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2017 à D : 35.635 contre D : 37.403 au 31 décembre 2016, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs.

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2017 à D : 4.209 contre D : 4.472 au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	2017	2016
redevance CMF	3 563	3 740
TCL	396	415
Autres	249	317
Total	4 209	4 472

Note 14 : Contribution conjoncturelle

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV PLUS» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 8.672, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 qui s'élève à D : 8.672, a été liquidé le 27 décembre 2017.

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	2017	2016	2015	2014	2013
Revenus des placements	2,756	2,287	2,130	2,904	2,399
Charges de gestion des placements	(0,656)	(0,543)	(0,508)	(0,702)	(0,553)
Revenus net des placements	2,100	1,744	1,622	2,202	1,846
Autres produits	-	-	-	-	0,001
Autres charges	(0,077)	(0,065)	(0,065)	(0,095)	(0,081)
Contribution conjoncturelle	(0,160)	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	1,863	1,679	1,557	2,107	1,766
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,289)	(0,025)	0,029	(0,597)	(0,213)
Sommes distribuables de l'exercice	1,575	1,655	1,586	1,510	1,553

Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	0,095	0,074	0,024	0,306	(0,005)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,172	0,153	0,031	(0,200)	0,077
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,267	0,227	0,055	0,105	0,071
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,130	1,906	1,612	2,213	1,837
Résultat non distribuables de l'exercice	0,267	0,227	0,055	0,105	0,071
Régularisation du résultat non distribuable	(0,041)	(0,006)	-	(0,034)	(0,009)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,225	0,221	0,055	0,071	0,062
Valeur liquidative	56,225	54,426	52,550	50,909	49,328
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,19%	1,02%	0,98%	1,40%	1,14%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,12%	0,13%	0,19%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,85%	3,09%	3,07%	3,01%	3,20%

Note 15.2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1% TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «SICAV PLUS », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 3.071.337, un actif net de D : 3.055.457 et un bénéfice de D : 115.745.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°14 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «SICAV PLUS» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 8.672, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 qui s'élève à D : 8.672, a été liquidé le 27 décembre 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

La Société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS publie ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 09 juin 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Monsieur Mahmoud ZAHAF.

BILAN
(Exprimés en dinars)

<i>Actifs</i>	<i>Notes</i>	<i>2017</i> <i>Au 31/12/2017</i>	<i>2016</i> <i>Au 31/12/2016</i>
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations incorporelles		437 831,959	427 981,959
- Moins : Amortissements		-355 610,924	-292 799,991
S/Total	B-1	82 221,035	135 181,968
Immobilisations corporelles		24 941 523,427	23 755 754,666
- Moins : Amortissements		-11 887 741,831	-10 852 876,208
S/Total	B-2	13 053 781,596	12 902 878,458
Immobilisations financières		3 481 684,582	3 481 382,661
-Moins : Provisions		0,000	0,000
S/Total	B-3	3 481 684,582	3 481 382,661
Total Actifs Immobilisés		16 617 687,213	16 519 443,087
Autres actifs non courants	B-4	31 511,667	4 650,000
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		16 649 198,880	16 524 093,087
ACTIFS COURANTS			
Stocks		11 190 497,665	9 589 168,616
-Moins : Provisions		0,000	0,000
S/Total	B-5	11 190 497,665	9 589 168,616
Clients et comptes rattachés		17 583 719,119	13 138 349,696
-Moins : Provisions		-552 571,369	-468 192,724
S/Total	B-6	17 031 147,750	12 670 156,972
Autres actifs courants	B-7	3 240 905,461	1 739 131,283
Placement et autres actifs financiers	B-8	2 049 423,142	2 039 072,612
Liquidités et équivalents de liquidités	B-9	173 739,525	64 475,908
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		33 685 713,543	26 102 005,391
TOTAL DES ACTIFS		50 334 912,423	42 626 098,478

BILAN

(Exprimés en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2017	2016
		Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Capital social		13 530 000,000	12 300 000,000
Réserves		1 230 000,000	986 548,841
Prime d'émission		4 342 460,000	5 264 960,000
Autres capitaux propres		113 014,872	146 407,634
Résultats reportés		6 291 292,612	6 227 686,353
Total des Cap. Propres avant Résultat de l'exercice		25 506 767,484	24 925 602,828
Résultat de l'Exercice	B-10	2 451 246,284	1 537 057,418
Total des Capitaux Propres avant affectation		27 958 013,768	26 462 660,246
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	B-11	3 237 866,810	4 001 837,946
Autres Passifs Financiers		0,000	0,000
Provisions	B-12	50 000,000	50 000,000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		3 287 866,810	4 051 837,946
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	B-13	12 227 750,858	6 159 803,081
Autres passifs courants	B-14	1 189 233,880	908 334,710
Concours bancaires et autres passifs financiers	B-15	5 672 047,107	5 043 462,495
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		19 089 031,845	12 111 600,286
TOTAL DES PASSIFS		22 376 898,655	16 163 438,232
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		50 334 912,423	42 626 098,478

ETAT DE RESULTAT

(Exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	2017 <i>Au 31/12/2017</i>	2016 <i>Au 31/12/2016</i>
Produits d'exploitation			
Revenus	R-1	44 463 930,503	35 857 857,489
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
Production immobilisée	R-2	520,520	3 700,000
Total des Produits d'Exploitation		44 464 451,023	35 861 557,489
Charges d'Exploitation			
Variation des Stocks des produits finis et des en cours (en + ou -)		373 666,828	67 771,538
Achat de marchandises consommées	R-3	33 294 370,319	27 109 581,844
Charges de personnel	R-4	3 973 539,323	3 713 408,886
Dotations aux amortissements et provisions	R-5	1 665 675,452	988 602,523
Autres charges d'exploitation	R-6	2 123 854,886	2 006 443,782
Total des Charges d'exploitation		41 431 106,808	33 885 808,573
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 033 344,215	1 975 748,916
Charges financières nettes	R-7	1 275 982,516	910 410,360
Produit financiers	R-8	673 929,538	664 586,581
Autres gains ordinaires	R-9	387 191,004	237 747,403
Autres pertes ordinaires	R-10	15 640,407	86 090,553
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		2 802 841,834	1 881 581,987
Impôt sur les bénéfices	R-11	351 595,550	286 241,900
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		2 451 246,284	1 595 340,087
Eléments extraordinaires	R-12	0,000	58 282,669
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 451 246,284	1 537 057,418

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	2017 <i>Au 31/12/2017</i>	2016 <i>Au 31/12/2016</i>
Flux de Trésorerie liés à l'Exploitation			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 451 246,284	1 537 057,418
AJUSTEMENT POUR			
Amortissement et provision		1 665 675,452	988 602,523
Intérêts sur emprunt		281 985,117	165 622,659
VARIATION DES:			
- Stocks	F-1	-1 601 329,049	275 748,672
- Créances	F-2	-4 445 369,423	-564 844,661
- Autres actifs	F-3	-1 633 598,708	-807 587,712
- Fournisseurs	F-4	6 067 947,777	1 818 382,449
- Autres passifs	F-5	280 899,170	-29 672,965
- Moins values		218,888	85 998,839
- Plus values		-276 441,778	-54 690,000
- Reprise sur provision		0,000	-91 500,000
- Quote-part Subventions		-35 071,762	-26 498,733
Flux de Trésorerie provenant de (affecté à) l'Exploitation		2 756 161,968	3 296 618,489
Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement			
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et Incorporelles	F-6	-2 458 315,594	-6 253 673,255
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et Incorporelles	F-7	1 028 437,805	54 690,000
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	F-8	-2 301,921	-6 932,500
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	F-9	2 000,000	9 781,230
Flux de Trésorerie provenant des (affectés aux) Activités d'Investissement		-1 430 179,710	-6 196 134,525
Flux de Trésorerie liés aux activités de financement			
- Encaissement subvention d'investissement	F-10	123 153,000	0,000
- Dividendes et autres distributions	F-11	-922 500,000	-1 230 000,000
- Encaissement provenant des emprunts	F-12	500 000,000	4 000 000,000
- Intérêts sur emprunts	F-13	-281 985,117	-165 622,659
- Remboursement d'emprunts (principal)	F-14	-862 131,539	-488 483,728
Flux de Trésorerie provenant des (affectés aux) Activités de Financement		-1 443 463,656	2 115 893,613
Variation de Trésorerie		-117 481,398	-783 622,423
Trésorerie au début de l'exercice	F-15	-846 855,048	-63 232,625
Trésorerie à la fin de l'exercice	F-16	-964 336,446	-846 855,048

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2017

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD en abrégée « MPBS » est une société anonyme constituée en 1980 avec un capital initial de 100 000 TND divisé en 10 000 actions de 10 TND chacune.

Le capital actuel de la société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD est de treize millions cinq cents trente mille dinars (13 530 000 TND) divisé en 6 765 000 actions de 2 dinars chacune.

La société « MPBS » a principalement pour objet la fabrication et la commercialisation des panneaux de bois.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société ont été arrêtés au 31 décembre 2017 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société, présentés en dinars tunisiens, ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

IV. FAITS MARQUANT DE L'EXERCICE

L'activité de la société MPBS au cours de l'exercice 2017 a été marquée essentiellement par l'augmentation du capital par l'incorporation du compte spécial de réinvestissement pour un montant de 700 000 Dinars et par prélèvement sur les résultats reportés de 530 000 Dinars, et ce selon les dispositions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 Juin 2017 pour atteindre un montant de 13 530 000 Dinars.

V. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2017 et la date d'arrêté des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

VI. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

- Logiciels	33,33%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel de transport	33,33% et 20%
- Mobilier et matériel de bureau	20%
- Matériel foires	20%
- Matériel et outillage industriel	15% et 22,5%
- Installations, agencements et aménagements	10% et 5%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata-temporis.

2. Stocks

Les stocks de matières premières et fournitures consommables sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût moyen pondéré des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport,

d'assurances liés au transport de réception et autres coûts liés directement à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks des encours de production et des produits finis sont valorisés au coût de production standard. Cette valeur est estimée selon la fiche technique relative à chaque produit (consommation matière, main d'œuvre directe, heure machine,...)

Le stock final des produits finis est valorisé au coût de production moyen pondéré. A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

3. Placements

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

4. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

A la date de clôture, les dettes fournisseurs et les créances clients non encore réglées à cette date, sont converties au cours de change à la date de clôture en contrepartie d'une perte ou d'un gain de change. Lors du règlement, la différence entre le cours du règlement et le dernier cours de change appliqué à la dette ou créance en monnaies étrangère, est constatée dans les comptes de résultat.

5. Liquidités et équivalents de liquidités / concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

6. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatif au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

VII. NOTES DETAILLEES**NOTES RELATIVES AU BILAN****B-1 Immobilisations incorporelles**

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Logiciels	437 831,959	427 981,959
Amortissements (-)	-355 610,924	-292 799,991
Total	82 221,035	135 181,968

B-2 Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Terrain	1 379 422,006	1 379 422,006
Construction	1 412 435,676	2 209 299,684
Matériel et outillage industriel	16 585 889,502	9 648 233,437
Agencements aménagements et installations	2 194 843,188	1 914 404,912
Matériel de transport	1 654 601,054	1 562 072,917
Matériel informatique	193 308,122	248 274,826
Equipement bureau	94 495,315	134 639,497
Matériel de foire	25 108,808	21 859,268
Avances et acompte sur immob.corporelle	264 357,288	0,000
Immobilisations en cours	1 137 062,468	6 637 548,119
Sous total	24 941 523,427	23 755 754,666
Amortissements (-)	-11 887 741,831	-10 852 876,208
Total	13 053 781,596	12 902 878,458

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan

Société MPBS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATIONS	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				V.C.N.
	AU 31/12/2016	ACQUISITION	CESSIONS	RECLASSEMENT	AU 31/12/2017	ANTERIEUR	DOTATION	REG BIEN CEDE	CUMUL	AU 31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Logiciel	427 981,959	9 850,000	0,000	0,000	437 831,959	292 799,991	62 810,933	0,000	355 610,924	82 221,035
TOTAL	427 981,959	9 850,000	0,000	0,000	437 831,959	292 799,991	62 810,933	0,000	355 610,924	82 221,035
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrain	1 379 422,006	0,000	0,000	0,000	1 379 422,006	0,000	0,000	0,000	0,000	1 379 422,006
Construction	2 209 299,684	16 953,792	-813 817,800	0,000	1 412 435,676	1 280 952,781	36 754,682	-102 117,412	1 215 590,051	196 845,625
Matériel et outillage industriel	9 648 233,437	1 434 761,682	-69 861,058	5 572 755,441	16 585 889,502	7 519 769,445	1 014 424,389	-66 879,438	8 467 314,396	8 118 575,106
Agenc.Aménag. et installations	1 914 404,912	396 385,694	-98 645,310	203 677,892	2 415 823,188	745 906,858	194 998,741	-62 543,782	878 361,817	1 537 461,371
Matériel de transport	1 562 072,917	5 857,409	-134 309,272		1 433 621,054	946 121,557	227 004,865	-133 517,832	1 039 608,590	394 012,464
Matériel informatique	248 274,826	5 035,000	-60 001,704	0,000	193 308,122	213 948,002	23 912,146	-60 001,704	177 858,444	15 449,678
Equipement bureau	134 639,497	2 137,507	-42 281,689	0,000	94 495,315	124 318,297	4 062,345	-41 641,750	86 738,892	7 756,423
Matériel de foire	21 859,268	3 249,540	0,000	0,000	25 108,808	21 859,268	410,373		22 269,641	2 839,167
Avances et acompte sur immob corporelle	0,000	264 357,288	0,000	0,000	264 357,288	0,000			0,000	264 357,288
Immobilisations en cours	6 637 548,119	275 947,682	0,000	-5 776 433,333	1 137 062,468	0,000			0,000	1 137 062,468
TOTAL	23 755 754,666	2 404 685,594	-1 218 916,833	0,000	24 941 523,427	10 852 876,208	1 501 567,541	-466 701,918	11 887 741,831	13 053 781,596
TOTAL GENERAL	24 183 736,625	2 414 535,594	-1 218 916,833	0,000	27 817 189,052	11 145 676,199	1 564 378,474	-466 701,918	12 243 352,755	13 136 002,631

B-3 Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Titres de participation	3 415 270,000	3 415 270,000
Cautionnement	58 414,582	56 112,661
Obligations	8 000,000	10 000,000
TOTAL	3 481 684,582	3 481 382,661

Le portefeuille des titres de participation se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Participation « HABITAT »	2 054 504,828	2 054 504,828
Participation « SPECTRA »	960 955,172	960 955,172
Participation « ENERGIKA »	399 800,000	399 800,000
Participation « SCIAF »	10,000	10,000
Total	3 415 270,000	3 415 270,000

B-4 Autres actifs non courants

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VCN au 31/12/2017
	Solde au 31/12/16	Variation	Solde au 31/12/17	Antérieures	Résorptions 2017	Cumulées	
Charges à répartir	88 888,494	43 780,000	132 668,494	84 238,494	16 918,333	101 156,827	31 511,667
Total	88 888,494	43 780,000	132 668,494	84 238,494	16 918,333	101 156,827	31 511,667

B-5 Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Stocks matières premières	8 229 730,570	6 156 013,443
Stocks pièces de rechange	615 144,340	717 328,158
Stocks matières consommables	51 116,740	46 773,129
Stocks emballages	41 906,830	42 787,873
Stocks produits en cours	359 978,340	650 066,201
Stocks produits finis	1 892 620,845	1 976 199,812
Total	11 190 497,665	9 589 168,616

B-6 Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Clients	11 297 573,347	7 949 840,131
Clients effets à recevoir	1 929 175,409	1 422 137,054
Clients chèques en caisse	4 356 970,363	3 766 372,511
Sous total	17 583 719,119	13 138 349,696
Provisions pour créances douteuses	-552 571,369	-468 192,724
Total	17 031 147,750	12 670 156,972

B-7 Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Personnel avances et prêts	129 027,000	110 026,295
Etat, crédit d'impôt	942 736,429	614 618,028
Subvention à recevoir	0,000	121 474,000
Crédit de TVA à reporter	420 185,800	145 052,816
Charges constatées d'avance	45 108,270	59 891,044
Produits à recevoir	1 063 055,918	465 733,120
Remboursement IRPP	81 631,851	0,000
Débiteurs divers	559 160,193	222 335,980
Total	3 240 905,461	1 739 131,283

B-8 Placement et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Bons de Trésor	2 000 000,000	2 000 000,000
Titres « BT »	25 911,900	25 074,350
Titres « SICAV ENTREPRISE »	8 637,142	4 520,762
Titres « ONE TECH HOLDING »	14 874,100	9 477,500
Total	2 049 423,142	2 039 072,612

B-9 Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Effets à l'encaissement	160 477,725	57 276,107
Banque « ZITOUNA »	12 900,589	5 860,539
Caisse	361,211	1 339,262
Total	173 739,525	64 475,908

B-10 Capitaux propres avant affectation

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Capital social	13 530 000,000	12 300 000,000
Réserves légales	1 230 000,000	986 548,841
Prime d'émission	4 342 460,000	5 264 960,000
Autres capitaux propres	113 014,872	146 407,634
Résultats reportés	6 291 292,612	6 227 686,353
Résultat de l'exercice	2 451 246,284	1 537 057,418
Total	27 958 013,768	26 462 660,246
Nombre d'actions	6 765 000	6 150 000
Résultat par action	0,362	0,250

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les résultats reportés provenant de l'exercice 2013 et antérieurs, s'élevant à 896 201,829 dinars, ainsi que la prime d'émission pour 4342460,000 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 10% en cas de distribution.

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Subvention d'investissement	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
S N C au 31 Décembre 2016	12 300 000,000	986 548,841	6 227 686,353	146 407,634	5 264 960,000	1 537 057,418	26 462 660,246
Affectation du résultat de l'exercice 2016	700 000,000	243 451,159	593 606,259			-1 537 057,418	0,000
Augmentation capital	530 000,000		-530 000,000				0,000
Distribution de dividendes						-922 500,000	-922 500,000
Encaissement subvention				1 679,000			1 679,000
Subv. inscrite au Résultat				-35 071,762			-35 071,762
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2017						2 451 246,284	2 451 246,284
S N C au 31 Décembre 2017	13 530 000,000	1 230 000,000	6 291 292,612	113 014,872	4 342 460,000	2 451 246,284	27 958 013,768

B-11 Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Emprunt « BT »	433 734,835	578 313,175
Emprunt « UBCI »	2 714 285,713	3 285 714,285
Crédits leasing	89 846,262	137 810,486
TOTAL	3 237 866,810	4 001 837,946

B-12 Provision

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Provision pour risques et charges	50 000,000	50 000,000
Total	50 000,000	50 000,000

B-13 Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Fournisseurs d'exploitation	11 492 547,852	5 048 320,986
Fournisseurs effets à payer	725 207,136	1 110 779,510
Fournisseurs factures non parvenues	9 995,870	702,585
Total	12 227 750,858	6 159 803,081

B-14 Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Personnel rémunérations dues	219 657,980	0,000
Provision pour congés payés	420 055,073	416 106,000
Etat impôts et taxes	108 338,859	78 244,042
Contribution conjoncturelle	0,000	58 282,669
Organismes sociaux	215 735,339	225 309,660
Charges à payer	218 259,929	110 215,094
Produits constatés d'avance	7 186,700	7 919,440
Créditeurs divers	0,000	12 257,805
Total	1 189 233,880	908 334,710

B-15 Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Crédits de financement de stocks	1 170 000,000	1 170 000,000
Crédits préfinancement export	600 000,000	100 000,000
Échéances à moins d'un an sur emprunts	716 006,912	783 803,474
Échéances à moins d'un an sur crédit leasing	47 964,224	78 328,065
Autres concours bancaires	1 830 790,296	1 655 705,993
Banque UBCI	419 138,376	307 607,706
Banque BIAT	156 965,544	325 980,818
Banque BT	395 908,425	330 560,680
Banque AMEN BANK	335 273,330	291 475,759
Total	5 672 047,107	5 043 462,495

NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT**R-1 Revenus**

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Ventes locales	38 539 984,668	34 901 707,944
Ventes exports	7 241 146,386	1 997 131,444
Ventes en suspension	253,544	34 083,430
Remises escomptes accordés	-1 317 454,095	-1 075 065,329
Total	44 463 930,503	35 857 857,489

R-2 Production immobilisée

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Production immobilisée	520,520	3 700,000
Total	520,520	3 700,000

R-3 Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Achats matières premières	32 258 440,442	24 087 030,806
Achats de produits divers	1 372 991,108	949 887,227
Achats matières consommables	85 287,048	92 280,315
Achats fourniture consommables	7 819,852	7 051,103
Achats emballages	394 466,951	434 192,067
Variations des stocks	-1 974 995,877	207 977,134
Sous-traitance	1 607 991,151	1 102 729,121
Achats pièces de rechange	239 788,982	510 716,304
Achats non stockés	493 054,432	412 110,447
Remises et escomptes obtenus	-1 190 473,770	-694 392,680
Total	33 294 370,319	27 109 581,844

R-4 Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Salaires et compléments de salaire	3 206 271,732	3 003 880,567
charge sociales légales	656 638,511	606 408,383
Autres charges de personnel	110 629,080	103 119,936
Total	3 973 539,323	3 713 408,886

R-5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Dot aux amortissements immobilisations incorporelles	62 810,933	58 544,867
Dot aux amortissements immobilisations corporelles	1 501 567,541	868 701,645
Dot aux provisions pour dépréciation des comptes clients	84 378,645	40 269,846
Dot aux résorptions charges à répartir	16 918,333	21 086,165
Total	1 665 675,452	988 602,523

R-6 Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Sous-traitance	40 023,236	28 928,900
Loyer	271 318,673	284 348,500
Entretien et réparation	260 063,845	191 773,758
Primes d'assurance	125 745,704	137 572,429
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	44 350,796	42 525,916
études, recherches et divers services extérieurs	183 547,827	68 147,108
Publicité	185 870,972	164 612,297
Dons	68 262,898	138 231,614
Transports et déplacements	582 602,853	617 591,936
Missions et réceptions	37 686,485	17 758,879
Frais postaux et de télécommunication	41 697,785	39 474,384
Frais bancaires	108 658,182	101 228,317
Jetons de présences	40 000,000	40 000,000
Impôts et taxes divers	186 025,630	176 249,744
Transfert de charges	-52 000,000	-42 000,000
Total	2 123 854,886	2 006 443,782

R-7 Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Intérêts sur emprunt moyen terme	281 985,117	165 622,659
Intérêts liés au cycle d'exploitation	605 641,438	487 254,453
Pertes de change	332 281,036	219 229,086
Autres charges financières	96 400,668	113 722,682
Gains de change	-40 325,743	-75 418,520
Total	1 275 982,516	910 410,360

R-8 Produits financiers

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Produits des bons de trésor	150 541,504	157 983,036
Revenus des titres de participation	500 994,128	489 574,000
Revenus de titre de placements	22 393,906	17 029,545
Total	673 929,538	664 586,581

R-9 Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Produits de location	2 200,000	2 200,000
Produits sur cession d'immobilisations et autres produits	286 083,355	54 690,000
Autres produits	14 201,043	45 996,478
Quote-part subvention d'investissement	35 071,762	26 498,733
Subvention d'exploitation	49 634,844	16 862,192
Reprise sur provision pour dépréciation	0,000	91 500,000
Total	387 191,004	237 747,403

R-10 Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Pertes sur cession d'immobilisation	9 860,465	0,000
Pertes sur titres de placement	0,000	85 998,839
Pertes sur éléments non récurrent	5 779,942	91,714
Total	15 640,407	86 090,553

NOTES RELATIVES L'ETAT DES FLUX

F-1 Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Variation
Matières premières	6 156 013,443	8 229 730,570	-2 073 717,127
Stocks pièces de rechange	717 328,158	615 144,340	102 183,818
Stocks matières consommables	46 773,129	51 116,740	-4 343,611
Stocks emballages	42 787,873	41 906,830	881,043
Stocks produits en cours	650 066,201	359 978,340	290 087,861
Stocks produits finis	1 976 199,812	1 892 620,845	83 578,967
Total Stock	6 005 637,300	11 190 497,665	-1 601 329,049

F-2 Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Variation
Clients	7 949 840,131	11 297 573,347	-3 347 733,216
Clients effets à recevoir	1 422 137,054	1 929 175,409	-507 038,355
Clients chèques en caisse	3 766 372,511	4 356 970,363	-590 597,852
Total	10 978 474,232	17 583 719,119	-4 445 369,423

F-3 Variation des autres actifs

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Variation
Personnel avances et prêts	110 026,295	129 027,000	-19 000,705
Etat, crédit d'impôt	614 618,028	942 736,429	-328 118,401
Subvention à recevoir	121 474,000	0,000	121 474,000
Crédit de TVA à reporter	145 052,816	420 185,800	-275 132,984
Charges constatées d'avance	59 891,044	45 108,270	14 782,774
Produits à recevoir	465 733,120	1 063 055,918	-597 322,798
Débiteurs divers	222 335,980	640 792,044	-418 456,064
Placements et autres actifs financiers	39 072,612	49 423,142	-10 350,530
Retraitement subvention à recevoir exercice antérieur	0,000	0,000	-121 474,000
TOTAL	1 739 131,283	3 240 905,461	-1 633 598,708

F-4 Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Fournisseurs d'exploitation	11 492 547,852	5 048 320,986	6 444 226,866
Fournisseurs effets à payer	725 207,136	1 110 779,510	-385 572,374
Fournisseur factures non parvenues	9 995,870	702,585	9 293,285
TOTAL	12 227 750,858	6 159 803,081	6 067 947,777

F-5 Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Personnel rémunérations dues	219 657,980	0,000	219 657,980
Provision pour congés à payer	420 055,073	416 106,000	3 949,073
Etat impôts et taxes	108 338,859	78 244,042	30 094,817
Contribution conjoncturelle	0,000	58 282,669	-58 282,669
Organismes sociaux	215 735,339	225 309,660	-9 574,321
Charges à payer	218 259,929	110 215,094	108 044,835
Produits constatés d'avance	7 186,700	7 919,440	-732,740
Créditeurs divers	0,000	12 257,805	-12 257,805
TOTAL	1 189 233,880	908 334,710	280 899,170

F-6 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Montant
Logiciel	-9 850,000
Construction	-16 953,792
Matériel et outillage industriel	-1 434 761,682
Agenc.Aménag. et installations	-396 385,694
Matériel de transport	-5 857,409
Matériel informatique	-5 035,000
Equipement bureau	-2 137,507
Matériel de foire	-3 249,540
Avances et acompte sur immob corporelle	-264 357,288
Immobilisations en cours	-275 947,682
Charges à répartir	-43 780,000
TOTAL	-2 458 315,594

F-7 Encaissement provenant de la cession d'immobilisation corporelle et incorporelle

Désignation	Montant
Cession immobilisations corporelles	1 028 437,805
Total	1 028 437,805

F-8 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation financière

Désignation	Montant
Cautionnements	-2 301,921
Total	-2 301,921

F-9 Décaissement provenant de la cession d'immobilisation financière

Désignation	Montant
Encaissement cession immobilisation financière	2 000,000
Total	2 000,000

F-10 Encaissement subvention d'investissement

Désignation	Montant
Encaissement subvention	123 153,000
Total	123 153,000

F-11 Dividendes et autres distributions

Désignation	Montant
Décaissement dividendes 2016	-922 500,000
Total	-922 500,000

F-12 Encaissement provenant des emprunts

Désignation	Montant
Encaissement crédits	500 000,000
Total	500 000,000

F-13 Intérêts sur emprunts

Désignation	Montant
Intérêt sur emprunt	-281 985,117
Total	-281 985,117

F-14 Remboursement emprunts

Désignation	Montant
Crédit « UBCI »	-571 428,572
Crédit « BT »	-212 374,902
Crédit Leasing	-78 328,065
Total	-862 131,539

F-15 Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Montant
Effets à l'encaissement	57 276,107
Banque « UBCI »	-307 607,706
Banque « BIAT »	-325 980,818
Banque « AMEN BANK »	-291 475,759
Banque « BT »	-330 560,680
Banque « ZITOUNA »	5 860,539
Caisse	1 339,262
Autres concours bancaires	-1 655 705,993
Bons de trésor	2 000 000,000
Total	-846 855,048

F-16 Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Montant
Effets à l'encaissement	160 477,725
Banque « UBCI »	-419 138,376
Banque « BIAT »	-156 965,544
Banque « AMEN BANK »	-335 273,330
Banque « BT »	-395 908,425
Banque « ZITOUNA »	12 900,589
Caisse	361,211
Autres concours bancaires	-1 830 790,296
Bons de trésor	2 000 000,000
Total	-964 336,446

VIII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan au 31 Décembre 2017 se présentent comme suit :

Engagements donnés	Valeur total au 31/12/2017	Banque	Entreprises liées
<u>Engagements donnés</u>			
Garanties réelles (Hypothèques)	14 810 000,00	14 810 000,00	
Effets escomptés et non échus	4 156 715,00	4 156 715,00	
Cautions	2 840 000,00		2 840 000,00
Total	21 806 715,00	18 966 715,00	2 840 000,00
<u>Engagements reçus</u>			
Engagements par signature	4 072 800,00	4 072 800,00	
Effets escomptés et non échus	4 156 715,00	4 156 715,00	
Total	8 229 515,00	8 229 515,00	

IX. NOTES SUR LES PARTIES LIEES

Désignation	Description de la transaction	Solde au 31/12/2016	Mouvements de l'exercice		Solde au 31/12/2017
			Débit	Crédit	
HABITAT	opération de vente conclue dans des conditions normales	13 703,084	128 474,678	129 810,134	12 367,628
HABITAT	opération d'achat conclue dans des conditions normales	0,000	9 822,991	9 982,791	-159,800
HABITAT	Loyer et frais généraux et autres	83 031,980	111 791,926	156 413,713	38 410,193
SPECTRA	opération de vente conclue dans des conditions normales	0,000	2 234,240	2 234,240	0,000
SPECTRA	Loyer, frais généraux et opérations financières	118 284,000	514 040,000	154 124,000	478 200,000
SPECTRA	opération d'achat conclue dans des conditions normales	0,000	1 160,160	1 952,046	-791,886
ENERGIKA	Loyer et frais généraux	1 020,000	12 820,000	1 020,000	12 820,000
ENERGIKA	opération de vente conclue dans des conditions normales	0,000	1 907,946	1 907,946	0,000
CARTHAGE MEUBLE	opération de vente conclue dans des conditions normales	45 026,225	0,000	0,000	45 026,225
CBM	opération de vente conclue dans des conditions normales	1 888,500	0,000	1 888,500	0,000
MBS	opération de vente conclue dans des conditions normales	1 814,082	3 875,392	7 143,277	-1 453,803
	TOTAL	264 767,871	786 127,333	466 476,647	584 418,557

X. SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

P R O D U I T S		C H A R G E S		S O L D E S	2 0 1 7	2 0 1 6
Revenus	44 463 930,503	(Déstockages de Production)	373 666,828			
Production stockée						
Production immobilisée	520,520					
T O T A L	44 464 451,023	T O T A L	373 666,828	PRODUCTION	44 090 784,195	35 793 785,951
PRODUCTION	44 090 784,195	Achats consommés	33 294 370,319	MARGE/COÛT MATIERE	10 796 413,876	8 684 204,107
Marge commerciale						
Marge / coût matière	10 796 413,876	Autres charges externes	1 989 829,256			
Subvention d'exploitation						
T O T A L	10 796 413,876	T O T A L	1 989 829,256	VALEUR AJOUTEE BRUTE	8 806 584,620	6 812 010,069
Valeur ajoutée brute	8 806 584,620	Impôts & taxes	186 025,630	EXCEDENT BRUT	4 647 019,667	2 922 351,439
		Charge de personnel	3 973 539,323	D'EXPLOITATION		
		T O T A L	4 159 564,953			
Excédent brut d'exploitation	4 647 019,667					
Autres produits ordinaires	387 191,004	Autres ch. Ordinaires	15 640,407			
Produits financiers	673 929,538	Charges financières	1 275 982,516			
Transfert & reprise de charges	52 000,000	Datation aux amortissements & aux provisions ordinaires	1 665 675,452	RESULTAT DES ACTIVITES	2 451 246,284	1 595 340,087
		Impôt sur les sociétés	351 595,550	ORDINAIRES		
T O T A L	5 760 140,209	T O T A L	3 308 893,925			
Résultat positif des activités ordinaires	2 451 246,284					
Gains extraordinaires	0,000	Eléments extraordinaires	0,000	RESULTAT NET APRES	2 451 246,284	1 537 057,418
Effet positif des modifications comptables	0,000	Effets négatifs des modifications comptables	0,000	MODIFICATIONS		
T O T A L	2 451 246,284	T O T A L	0,000			

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2017

*Messieurs les actionnaires
de la société Manufacture Panneaux Bois du Sud « MPBS »
Route de Gabès Km 1,5 – SFAX*

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 10 Juin 2017, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Manufacture Panneaux Bois du Sud « MPBS » (la "société"), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de	50 334 912,423 TND
Un chiffre d'affaires de	44 463 930,503 TND
Un résultat bénéficiaire de	2 451 246,284 TND

A notre avis, les états financiers de la société Manufacture Panneaux Bois du Sud « MPBS » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 26 Avril 2018

Le Commissaire aux Comptes

Mahmoud ZAHAF

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2017

*Messieurs les actionnaires
de la société Manufacture Panneaux Bois du Sud « MPBS »
Route de Gabès Km 1,5 – SFAX*

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2017

La société MPBS a facturé à la société ENERGIKA des frais pour un montant annuel hors taxes de 10 000,000 TND correspondant à sa quote-part dans les frais généraux d'exploitation et de gestion.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2017

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Elles sont présentées ci-après :

- La société MPBS a donné en location à la société HABITAT un local, pour un montant annuel de 1 000 TND.
- La société MPBS a facturé à la société HABITAT des frais pour un montant annuel hors taxes de 30 000 TND correspondant à sa quote-part dans les frais généraux d'exploitation et de gestion, suivant convention du 20 décembre 2007.

- La société MPBS a donné en location à la société ENERGIKA un local, pour un montant annuel de 1 200 TND suivant le contrat de location conclu en date du 18 Décembre 2014 ;
- La société MPBS a facturé au titre de l'exercice 2017 des frais généraux de gestion à la société SPECTRA pour un montant annuel de 12 000 TND.
- La société MPBS a facturé la quote-part relative au frais de location d'une salle d'exposition conjointement utilisée avec la société HABITAT pour un montant de 55856,072 TND.
- Le conseil d'administration en date du 12 Mars 2015 a autorisé de donner une caution bancaire à la société « HABITAT » à concurrence de 500 000 TND.
- Le conseil d'administration en date du 12 Mars 2015 a autorisé de donner une caution bancaire à la société « ENERGIKA » à concurrence de 400 000 TND.
- Le conseil d'administration en date du 30 septembre 2010 a autorisé de donner une caution bancaire à la société « SPECTRA » à concurrence de 580 000 TND.
- Le conseil d'administration en date du 12 Avril 2016 a autorisé de donner une caution bancaire en couverture des crédits de gestion qui seront contractés par la société « SPECTRA », à concurrence de 800 000 TND.
- Le conseil d'administration en date du 12 Avril 2016 a autorisé de donner une caution bancaire en couverture des crédits de gestion qui seront contractés par la société « HABITAT », à concurrence de 1 000 000 TND.
- Le conseil d'administration en date du 12 Mars 2015 a autorisé toute opération financière intra-groupe entre la société « MPBS » et l'une de ses filiales.
- La société MPBS a réalisé, au cours de l'exercice 2017, avec les sociétés ci-après énumérées, les opérations suivantes :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Mouvements de l'exercice		Solde au 31/12/2017
		Débit	Crédit	
Ventes-Clients				
HABITAT	13 703,084	128 474,678	129 810,134	12 367,628
CBM	1 888,500	0,000	1 888,500	0,000
MBS	1 814,082	3 875,392	7 143,277	-1 453,803
CARTHAGE MEUBLE	45 026,225	0,000	0,000	45 026,225
SPECTRA	0,000	2 234,240	2 234,240	0,000
ENERGIKA	0,000	1 907,946	1 907,946	0,000
Achats-Fournisseurs				
HABITAT	0,000	9 822,991	9 982,791	-159,800
SPECTRA	0,000	1 160,160	1 952,046	-791,886
Débiteurs Divers				
SPECTRA	118 284,000	514 040,000	154 124,000	478 200,000
HABITAT	83 031,980	111 791,926	156 413,713	38 410,193
ENERGIKA	1 020,000	12 820,000	1 020,000	12 820,000

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants, concernant leurs rémunérations, tels que visés à l'article 200- II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du président directeur général servie par la société MPBS et sa filiale HABITAT totalise un montant brut de 199 082,053TND courant l'exercice 2017. Les charges sociales y relatives s'élèvent à 10 764,895TND. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.

- La rémunération du directeur général adjoint servie par la société MPBS et ses filiales SPECTRA et ENERGIKA en qualité de cogérant totalise un montant brut de 151 902.848TND courant l'exercice 2017. Les charges sociales y relatives s'élèvent à 28 868,396TND. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- Un administrateur de la société MPBS est rémunéré par la filiale HABITAT au titre de sa fonction de directeur. La rémunération annuelle servie en 2017 totalise un montant brut de 75 024,786TND. Les charges sociales y relatives s'élèvent à 12 806,730TND. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

Fait à Tunis, le 26 Avril 2018

Le Commissaire aux Comptes

Mahmoud ZAHAF

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

LA SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

La Société Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Mr Walid MOUSSA.

BILAN : LES ACTIFS
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre 2 017	Au 31 décembre 2 016
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 301 280	2 212 443
Moins: amortissements		-2 173 174	-2 099 149
	(1)	128 106	113 294
Immobilisations corporelles		112 471 620	110 268 971
Moins: amortissements		-84 229 238	-79 651 872
	(1)	28 242 382	30 617 099
Immobilisations financières		979 664	979 664
Moins: provisions		-131 322	-131 322
	(2)	848 342	848 342
Total des Actifs immobilisés		29 218 830	31 578 735
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		29 218 830	31 578 735
Actifs courants			
Stocks		4 813 048	4 904 047
Moins : provisions		-521 000	-94 905
	(3)	4 292 048	4 809 142
Clients et comptes rattachés		45 810 042	39 154 189
Moins : provisions		-1 189 468	-1 041 481
	(4)	44 620 574	38 112 708
Autres actifs courants		1 126 350	1 659 256
Moins : provisions		-90 763	-90 763
	(5)	1 035 587	1 568 493
Placements et autres actifs financiers		11 053	7 428
Moins : provisions			
	(6)	11 053	7 428
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	422 770	648 987
Total des actifs courants		50 382 032	45 146 758
TOTAL DES ACTIFS		79 600 862	76 725 493

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre 2 017	Au 31 décembre 2 016
Capitaux propres			
Capital social		36 476 100	35 336 225
Réserves		3 658 173	3 813 451
Subventions d'investissements		644 869	935 336
Fond Social		31 486	52 781
Résultats reportés			
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		40 810 628	40 137 793
Résultat de l'exercice		7 376 398	6 264 358
Dont : Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		1 215 850	1 135 000
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	48 187 026	46 402 151
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		358 972	258 406
Autres passifs financiers	(9)	12 207 463	12 096 698
Provisions		67 735	67 735
Total des passifs non courants		12 634 170	12 422 839
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(10)	13 072 987	10 862 338
Autres passifs courants	(11)	5 142 836	4 196 672
Concours bancaires et autres passifs financiers	(12)	563 843	2 841 493
Total des passifs courants		18 779 666	17 900 503
Total des passifs		31 413 836	30 323 342
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		79 600 862	76 725 493

ETAT DE RESULTAT
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre 2 017	Au 31 décembre 2 016
Revenus	(13)	30 347 383	28 701 586
Coût des ventes	(14)	-22 753 273	-21 190 392
Marge brute		7 594 110	7 511 194
Autres produits d'exploitation	(15)	590 400	641 381
Frais de distribution	(16)	-957 050	-1 030 993
Frais d'administration	(17)	-1 161 202	-1 524 958
Autres charges d'exploitation	(18)	-638 404	-528 840
Résultat d'exploitation		5 427 854	5 067 784
Produits financiers nets	(19)	1 666 240	1 476 808
Produits des placements			
Produits des participations	(20)	1 162 407	1 169 906
Autres gains ordinaires		701 442	49 716
Autres pertes ordinaires			
Dotation aux provisions pour risques et charges			
Reprise sur provisions pour risques et charges			
Résultat des activités ordinaires avant impôt		8 957 943	7 764 214
Impôt sur les sociétés	(21)	-1 581 545	-1 221 919
Résultat des activités ordinaires après impôt		7 376 398	6 542 295
Eléments extraordinaires			-277 937
Résultat net de l'exercice		7 376 398	6 264 358

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre 2 017	Au 31 décembre 2 016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		42 869 661	42 670 439
Intérêts reçus		3 456	18
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		- 29 446 469	- 25 673 292
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(22)	- 4 424 201	- 4 174 842
Intérêts payés	(23)	- 211 232	- 270 555
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		8 791 215	12 551 768
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(24)	- 2 892 414	- 4 392 942
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		95 026	5 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		- 2 797 388	- 4 387 942
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions payés	(25)	- 5 227 075	- 6 814 945
Dividendes et autres distributions reçus	(26)	1 162 407	1 169 906
Encaissement d'emprunts	(27)	5 300 000	7 450 000
Remboursement d'emprunts	(28)	- 7 950 000	- 9 054 893
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		- 6 714 668	- 7 249 932
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(29)	52 325	- 44 069
Variation de trésorerie		- 668 516	869 825
Trésorerie au début de l'exercice		648 987	- 220 838
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(30)	- 19 529	648 987

AIR LIQUIDE TUNISIE

37, Rue des Entrepreneurs ZI Charguia II
Ariana Aéroport - 2035 Ariana

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2017

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 31 DECEMBRE		
				2 017	2 016	
Revenus et autres produits	30 347 383	Déstockage de production	5 696 716			
Total	30 347 383	Total	5 696 716	Production	24 650 667	23 242 979
Production	24 650 667	Achats consommés	7 652 265	Marge sur coût matières	16 998 402	15 140 580
Marge sur coût matières	16 998 402	Autres charges externes	3 044 437			
Total	16 998 402	Total	3 044 437	Valeur Ajoutée Brute	13 953 965	12 150 281
Valeur Ajoutée Brute	13 953 965	Impôts et taxes	72 835			
Total	13 953 965	Charges de personnel y compris TFP et FOPROLOS	4 068 187			
		Total	4 141 022	Excédent brut d'exploitation	9 812 943	8 142 603
Excédent brut d'exploitation	9 812 943	Autres charges ordinaires	7 581 814			
Autres produits d'exploitation	590 400	Dotations aux amortissements et aux pr	4 501 591			
Produits des participations	1 162 407	Charges Diverses	473 898			
Produits des placement	0	Autres Pertes	0			
Produits Financiers	2 691 020	Charges Financières	1 024 780			
Reprise de provision pour risque	0	I. S.	1 581 545			
Autres gains	701 442					
Total	14 958 212	Total	7 581 814	Résultat des activités ordinaires	7 376 398	6 542 295
Résultat positif des activités ordinaires	7 376 398	Eléments extraordinaires	0	Résultat net de l'exercice	7 376 398	6 264 358

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2017.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

▪ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2016	Acquisitions	Reclassement	Autres	Valeurs brutes au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	2 212 443	7 664	81 173		2 301 280
Logiciels	2 192 443	7 664	81 173		2 281 280
Fonds de commerce	20 000				20 000
Immobilisations corporelles	110 268 971	2 827 072	<81 173>	<543 250>	112 471 620
Terrains	909 214				909 214
Constructions	4 218 542	9 300			4 227 842
Matériel et outillage	44 967 974	238 652	1 008 357	<346 620>	45 868 363
Matériel de transport	3 360 874	160 577			3 521 451
M.M.B & A.A.I	15 279 148	236 514	875 721	<335 061>	16 056 322
Emballages	39 220 137	8 576	327 744	138 431	39 694 888
Immobilisations encours	2 313 082	2 173 453	<2 292 995>		2 193 540
Total	112 481 414	2 834 736	-	<543 250>	114 772 900

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2016	Dotations 2017	Autres variations	Amortissements au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	2 099 149	74 025		2 173 174
Logiciels	2 099 149	74 025		2 173 174
Fonds de commerce				
Immobilisations corporelles	79 651 872	5 881 737	<1 304 371>	84 229 238
Terrains				
Constructions	2 148 232	154 393		2 302 625
Matériel et outillage	32 198 082	2 727 560	<797 766>	34 127 876
Matériel de transport	2 725 114	233 624		2 958 738
M.M.B & A.A.I	10 901 278	1 187 757	<335 061>	11 753 974
Emballages	31 679 166	1 578 403	<171 544>	33 086 025
Immobilisations encours				
Total	81 751 021	5 955 762	<1 304 371>	86 402 412

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Titres de participation (a)	754 046	754 046
Souscription Emprunt National	50 000	50 000
Prêts au personnel (b)	60 636	60 636
Dépôts et cautionnements	114 982	114 982
Total brut	979 664	979 664
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<131 322>	<131 322>
Total net	848 342	848 342

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749 940 DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Matières premières	281 982	380 485
Matières consommables	3 290 185	3 641 715
Gaz fabriqués	1 236 766	868 891
Marchandises en transit	4 115	12 956
Total brut	4 813 048	4 904 047
Provision pour dépréciation des stocks	<521 000>	<94 905>
Total net	4 292 048	4 809 142

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Air Liquide Tunisie Services	40 627 604	35 745 479
Autres clients	5 182 438	3 408 710
Total brut	45 810 042	39 154 189
Provision pour dépréciation des clients	<1 189 468>	<1 041 481>
Total net	44 620 574	38 112 708

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Charges payées ou comptabilisées d'avance	60 213	151 568
Sociétés du Groupe (a)	180 176	664 652
Consignations en douane	33 700	39 690
Produits à recevoir	95 137	163 747
Autres comptes d'actifs courants	757 124	639 599
Total brut	1 126 350	1 659 256
Provision pour dépréciation des autres actifs	<90 763>	<90 763>
Total	1 035 587	1 568 493

(a) Ce poste enregistre principalement les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie Services pour le compte d'Air Liquide Tunisie.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	8 875	5 250
Titres de placement	2 178	2 178
Total	11 053	7 428

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Banque de Tunisie	413 864	580 660
UBCI	2 422	2 689
Autres établissements bancaires	2 624	62 608
Caisses	3 860	3 030
Total	422 770	648 987

BILAN - PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 Décembre 2017 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31 décembre 2016 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2016	Autres variations	Au 31 décembre 2017 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	35 336 225		1 139 875	36 476 100
Réserve légale	3 411 775	121 848		3 533 623
Fond Social	52 781	50 000	<71 295>	31 486
Autres réserves	401 676	<272 251>	<4 875>	124 550
Subvention d'investissement	935 336		<290 467>	644 869
Résultat de l'exercice	6 264 358	<6 264 358>	7 376 398	7 376 398
Compte spécial d'investissement	0	1 135 000	<1 135 000>	0
Total	46 402 151	<5 229 761>	7 014 636	48 187 026

(b)

(a) Le capital est divisé en 1 459 044 actions de 25 Dinars chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de 2016.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	863 273	59,17%
Banque de Tunisie	250 102	17,14%
Banque Nationale Agricole	161 403	11,06%
Autres	184 266	12,63%
Total	1 459 044	100,00%

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Fournisseurs d'exploitation	6 406 341	6 583 582
Fournisseurs d'immobilisation	1 217 573	1 325 150
Fournisseurs d'immobilisation Retenue de Garantie	62 021	146 868
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	5 280 513	2 794 512
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	106 539	12 226
Total	13 072 987	10 862 338

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques		2017	2016
Charges à payer	(a)	1 290 752	700 089
C.N.S.S		448 986	403 995
Compte courant actionnaires		87 063	84 377
Société du Groupe	(b)	67 847	37 641
Impôts et taxes		2 368 230	1 544 784
Autres créiteurs		879 958	1 425 786
Total		5 142 836	4 196 672

(a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges du personnel à payer au titre des départs à la retraite et des bonus.

(b) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques		2017	2016
Banque de Tunisie		442 299	-
Echéance Emprunts à moins d'un an		121 544	2 841 493
Total		563 843	2 841 493

ETAT DE RESULTAT

NOTE 13 : REVENUS

Le solde de ce poste englobe notre chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant l'année 2017.

Rubriques	2 017	2016
Chiffre d'affaires	30 347 383	28 701 586

NOTE 14 : COÛT DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 017	2 016
Achats consommés	13 334 796	13 543 037
Frais de personnel	3 380 488	2 965 564
Services extérieurs	2 161 208	1 969 844
Amortissements et provisions	3 876 781	2 711 947
Total	22 753 273	21 190 392

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 017	2 016
Location	51 653	46 487
Produits divers d'exploitation	248 280	290 642
Quote-part des subventions d'investissement Inscrite au résultat	290 467	304 252
Total	590 400	641 381

NOTE 16 : COÛTS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 017	2 016
Achats non stockés	14 186	15 374
Frais de personnel	442 544	389 793
Services extérieurs	296 749	432 310
Amortissements et provisions	203 571	193 516
Total	957 050	1 030 993

NOTE 17 : CHARGES ADMINISTRATIVES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 017	2 016
Frais du personnel administratif	245 155	577 280
Services extérieurs	494 808	552 492
Achats non stockés		2 595
Amortissements et provisions	421 239	392 591
Total	1 161 202	1 524 958

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 017	2 016
Redevance Air Liquide SA	221 096	299 806
Amortissements et provisions	-	128 250
Services extérieurs	417 308	100 784
Total	638 404	528 840

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS NETS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Charges financières	<1 024 780>	<914 168>
Intérêts débiteurs des comptes courants	<105 077>	<139 023>
Intérêts des emprunts	<171 454>	<221 887>
Escompte	<5 981>	<8 510>
Pertes de change	<742 268>	<544 748>
Produits financiers	2 691 020	2 390 976
Intérêts de retard (a)	2 207 218	1 954 566
Intérêts créditeurs des comptes courants	4 428	18
Gain de change	479 374	436 392
Produits financiers nets	1 666 240	1 476 808

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 20 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2016.

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et d'investissement.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 22 : IMPÔTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels ainsi que les paiements dus suite à la reconnaissance de dette pour le contrôle fiscal.

NOTE 23 : INTÉRÊTS PAYES

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 24 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2017.

NOTE 25 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYÉS

Le solde de ce poste représente les dividendes et autres distributions payés par Air Liquide Tunisie au titre de l'exercice 2016.

NOTE 26 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS REÇUS

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2016.

NOTE 27 : ENCAISSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente le solde des emprunts à court terme contractés auprès de la BT pour le financement des opérations d'exportations et de stock.

NOTE 28 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente les remboursements de l'emprunt contracté auprès de la BT.

NOTE 29 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 30 : TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Banque de Tunisie	<28 435>	580 660
UBCI	2 422	2 689
Autres établissements bancaires	2 624	62 608
Caisses	3 860	3 030
Total	<19 529>	648 987

NOTE 31 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2017	2016
Cautions douanières	210 560	32 060
Cautions sur marchés	-	12 035
Total	210 560	44 095

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 31 DECEMBRE 2017

Charges par destination	Montant	Ventilation				Observations
		Achats consommés (1)	Charges de Personnel	Amortissements et provisions	Autres charges	
Coût des ventes	22 753 273	13 334 796	3 380 488	3 876 781	2 161 208	
Frais de distribution	957 050	14 186	442 544	203 571	296 749	
Frais d'administration	1 161 202		245 155	421 239	494 808	
Autres charges d'exploitation	638 404			0	638 404	
I/S	1 581 545				1 581 545	
	27 091 474	13 348 982	4 068 187	4 501 591	5 172 714	

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures

RAPPORT GENERAL

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, les créances clients inscrites au bilan de la société s'élèvent à 45 810 042 dinars en montant brut et sont provisionnées à hauteur de 1 189 468 dinars. Ce poste représente un des postes les plus importants du bilan.

Compte tenu de la nature de l'activité de la société Air Liquide Tunisie (société industrielle), elle distribue ses produits principalement au travers de sa filiale commerciale Air Liquide Tunisie Services, qui se trouve ainsi être son principal client avec un encours de 40 627 604 dinars (voir note 4).

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces créances et apprécier les éventuels risques liés au recouvrement.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion de l'exercice 2017 incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de

continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations

susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis le, 04/04/2018

Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

ECC MAZARS

Walid MOUSSA

Société Mourad Guellaty et Associés

RAPPORT SPECIAL - EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames et Messieurs les actionnaires ;

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Votre conseil d'administration nous a donné avis de ces nouvelles conventions :

- Contrat de prestation de services informatiques intra-groupe conclu le 1^{er} février 2018 avec AIR LIQUIDE SA avec entrée en vigueur rétroactivement au 01 janvier 2017, autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018, ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

Le montant total facturé à AIR LIQUIDE SA en 2017 au titre de cette convention s'est élevé à 47 157 euros soit 139 010 DT non encore encaissé au 31 décembre 2017.

- Avenant conclu le 1^{er} avril 2017 et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} Juillet 2015 avec AIR LIQUIDE MAROC, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 Avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1 000 euros hors taxes indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à AIR LIQUIDE MAROC et plafonné à 50 000 euros hors taxes

par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Le montant facturé pour la période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2017 est de 51 436 euros hors taxes soit 152 708 dinars hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2017 s'élève à 383 514 dinars.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont voici les principaux volumes :

- Contrat de services conclu le 1er janvier 2015 avec AIR LIQUIDE SA, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 Avril 2016, ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2017 relative à cette convention s'est élevée à 319 132 dinars, le montant non encore réglé au 31 décembre 2017 est de 149 524 dinars.

- Contrat de licence de technologie signé avec AIR LIQUIDE SA le 26 décembre 2005 tel que modifié par avenant daté du 1er janvier 2012, du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA et ses filiales.

La charge de l'exercice 2017 au titre de cette convention s'est élevée à 1 829 632 dinars.

- Contrat de licence de marques conclu avec AIR LIQUIDE SA le 28 mai 1998 tel que modifié par avenant daté du 1er janvier 2012, autorisés respectivement par votre conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% calculée sur les ventes nettes de AIR LIQUIDE TUNISIE SA et ses filiales.

La charge de l'exercice 2017 au titre de cette convention s'est élevée à 191 205 dinars.

- Location à la société AIR LIQUIDE SPECNA des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour

une durée de dix ans à partir du le 1er décembre 2010. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 40 000 dinars hors taxes payable trimestriellement. Le loyer est augmenté de 3 % par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 21 Avril 2011.

Le montant total facturé par AIR LIQUIDE TUNISIE SA en 2017 au titre de cette convention s'est élevé à 48 811 dinars hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2017 s'élève à 151 482 dinars TTC.

- Convention de fournitures et de services signée avec AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA en date du 2 Août 1993 telle que modifiée par les avenants du 1er Janvier 2012, du 06 Octobre 2014 et du 18 Mai 2015, autorisées respectivement par votre Conseil d'administration du 17 décembre 1993 , du 19 Novembre 2012, du 17 Avril 2015 et du 12 Avril 2016 portant sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par AIR LIQUIDE TUNISIE SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique.

Le montant total facturé en 2017 à AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA au titre de cette convention s'est élevé à 9 131 412 dinars Hors taxes. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2017 s'élève à 13 158 725 dinars TTC.

- Convention de crédit fournisseur signée le 1er décembre 2006 avec AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA et autorisée par votre conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total facturé à AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA en 2017 au titre de cette convention s'est élevé à 2 207 218 dinars hors taxes. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2017 s'élève à 4 411 492 dinars TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- La société AIR LIQUIDE TUNISIE SA a signé une convention de fournitures et de services avec AIR LIQUIDE SPECNA en date du 06 Octobre 2014 autorisée par votre Conseil d'administration du 17 Avril 2015 portant sur :
 - La mise à disposition par la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA de l'unité de production FLOXFIL, et

- La fourniture de prestation par AIR LIQUIDE TUNISIE SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière.

Le montant total facturé en 2017 à AIR LIQUIDE SPECNA s'est élevé à 455 587 dinars hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2017 s'élève à 1 836 142 dinars TTC.

3. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

a) *Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :*

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 s'est élevée à 713 821 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.
- La société a alloué en 2017 des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant total de 40 000 dinars.
- La société a alloué en 2017 des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant total de 10 000 dinars.

b) *Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en DT) :*

Rubrique	D.G (*)		PCA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Salaires	638 030	-				
Avantages à court terme	104 622	-				
Jetons de présence	-	-	20 000	20 000	30 000	30 000
Autres avantages à long terme						
Paiements en actions						
Total	742 652	-	20 000	20 000	30 000	30 000

(*) La charge de l'exercice 2017 est répartie entre la rémunération de Monsieur Remi FRENTZ en tant que Directeur Général de la société pour la période allant du 1er janvier 2017 au 30 septembre 2017 qui est de 581 519 dinars et la rémunération de Monsieur Jean-Luc ROBERT, Directeur Général du 1er octobre 2017 au 31 décembre 2017 d'un montant de 161 133 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis le, 04/04/2018

Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

ECC MAZARS

Walid MOUSSA

Société Mourad Guellaty et Associés

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I sidi rézig, Megrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilé Aluminium -TPR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 mai 2018. Ces états qui sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Anis LAADHAR et Mr Yassine BEN GHORBAL.

Société TPR
Bilan au 31 Décembre 2017
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	Exercice Clos le 31/12/2017	Exercice Clos le 31/12/2016
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		608 856	594 649
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(521 281)	(509 277)
Immobilisations incorporelles nettes	B1	87 575	85 372
Immobilisations corporelles		53 988 850	52 080 579
- Amortissements des immobilisations corporelles		(32 099 733)	(29 620 214)
Immobilisations corporelles nettes	B2	21 889 117	22 460 366
Immobilisations financières		20 136 421	20 008 918
- Provisions		(495 451)	(495 451)
Immobilisations financières nettes	B3	19 640 970	19 513 467
Total des actifs immobilisés		41 617 662	42 059 204
Total des actifs non courants		41 617 662	42 059 204
Actifs courants			
Stocks		34 865 213	38 597 234
- Provisions sur stocks		-	-
Stocks nets	B4	34 865 213	38 597 234
Clients et comptes rattachés		47 115 606	30 393 670
- Provisions sur comptes clients		(7 209 127)	(6 712 388)
Clients nets	B5	39 906 479	23 681 282
Comptes de régularisations et autres actifs courants provision sur comptes d'actifs	B6	4 140 415 (395 347)	4 974 927 (395 347)
Autres actifs courants nets		3 745 068	4 579 580
Placements et autres actifs financiers	B7	30 355 501	32 172 202
Liquidités et équivalents de liquidités	B8	3 786 613	889 331
Total des actifs courants		112 658 874	99 919 629
Total des actifs		154 276 535	141 978 833

Société TPR
Bilan au 31 Décembre 2017
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Capitaux propres			
Capital social		50 000 000	50 000 000
Rachat actions propres		(17 060)	(17 060)
Réserves		5 709 300	5 209 300
Autres capitaux propres		324 482	526 476
Résultats reportés		15 380 767	13 631 771
Réserve à régime spécial		4 499 900	4 499 900
Prime d'émission		15 360 000	15 360 000
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		91 257 389	89 210 387
Résultat net affectable		15 231 969	12 248 997
Total des capitaux propres avant affectation	B9	106 489 359	101 459 384
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	B10	6 835 000	-
Provisions pour risques et charges	B11	949 912	746 379
Total des passifs non courants		7 784 912	746 379
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B12	14 538 128	13 491 933
Autres passifs courants	B13	2 792 254	3 708 117
Concours bancaires et autres passifs financiers	B14	22 671 882	22 573 021
Total des passifs courants		40 002 264	39 773 070
Total des passifs		47 787 177	40 519 449
Total des capitaux propres et des passifs		154 276 535	141 978 833

Société TPR
Etat de résultat au 31 Décembre 2017
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2017	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2016
Produits d'exploitation			
Revenus	R1	120 117 975	103 343 825
Autres produits d'exploitation	R2	3 928 198	1 895 567
Total des produits d'exploitation		124 046 173	105 239 391
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et encours	R3	1 975 215	(94 633)
Achat marchandise consommée	R4	(78 147 655)	(60 952 107)
Achats d'approvisionnement consommés	R5	(13 592 965)	(11 980 978)
Charges de personnel	R6	(7 204 715)	(8 151 157)
Dotations aux amortissements et aux provisions	R7	(3 191 796)	(4 019 638)
Autres charges d'exploitation	R8	(5 793 084)	(5 090 497)
Total des charges d'exploitation		(105 954 999)	(90 289 008)
Résultat d'exploitation		18 091 174	14 950 383
Charges financières nettes	R9	(2 031 031)	(3 004 854)
Produits des placements	R10	3 313 913	3 393 564
Autres gains ordinaires	R11	73 451	1 402 977
Autres pertes ordinaires	R12	(277 807)	(54 126)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		19 169 699	16 687 945
Impôt sur les bénéfices	R13	(3 937 730)	(3 329 266)
Résultat des activités ordinaires après impôt		15 231 969	13 358 679
Contribution conjoncturelle 7,5%		-	(1 109 682)
Résultat net de l'exercice		15 231 969	12 248 997

Société TPR
Etat de flux de trésorerie au 31 Décembre 2017
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
<u>Résultat net</u>		15 231 969	12 248 997
<u>Ajustement pour</u>			
Amortissements et provisions	F1	3 191 796	4 017 123
Variation des stocks	F2	3 732 021	9 885 675
Variation créances clients	F3	(16 721 936)	(4 657 337)
Variation autres actifs	F4	834 512	(38 086)
Variation fournisseurs et autres dettes	F5	130 333	(1 263 790)
<u>Ajustement pour</u>			
Résorption subvention d'investissement	F6	(201 994)	(218 077)
Plus ou moins-value de cession	F7	-	(1 339 481)
Produits Financiers	F8	(1 288 414)	(1 420 099)
<u>Flux de trésorerie liés l'exploitation</u>		<u>4 908 286</u>	<u>17 214 924</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F9	(1 922 478)	(4 871 108)
Encaissement provenant de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	F10	-	2 945 000
Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	F11	(570 617)	(658 896)
Encaissement provenant des immobilisations financières	F12	1 731 528	2 055 343
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>		<u>(761 567)</u>	<u>(529 660)</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes et autres distributions	F13	(10 000 000)	(9 000 000)
Encaissement provenant des emprunts	F14	75 869 827	66 441 445
Remboursement d'emprunts	F15	(67 721 964)	(64 245 498)
Encaissement provenant des placements	F16	65 012 673	63 505 255
Décaissement lié aux placements	F17	(63 195 971)	(63 400 000)
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</u>		<u>(35 436)</u>	<u>(6 698 798)</u>
Variation de trésorerie		4 111 283	9 986 466
Trésorerie au début de l'exercice	F18	(4 254 998)	(14 241 464)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		(143 715)	(4 254 998)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

I PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » SA est une filiale du groupe BAYAHI. Son capital social s'est élevé avant son introduction en bourse en 2007 à 25 000 000 DT détenu à concurrence de 58,5 % par la société CFI. Après son introduction en bourse, son capital s'est élevé à 29 800 000 DT puis à 32 000 000 DT le 31 décembre 2008. Une augmentation de capital pour un montant de 4 000 000 DT a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Mai 2009. Une autre augmentation de 1 000 000 DT a été effectuée sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 Mai 2010. Une augmentation de 5 000 000 DT a été effectuée sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Mai 2011 pour ramener le capital social à 42 000 000 DT. Une autre augmentation qui a eu lieu en date du 4 Juin 2012 a porté le capital social à 44 000 000 DT. L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 juin 2013 a porté le capital à 45 000 000 DT. La dernière augmentation en date du 17 Juin 2016 a porté le capital à 50 000 000 DT.

Tunisie Profilés Aluminium « TPR » a pour objet la transformation, la fabrication, le commerce, l'import et l'export de tout genre d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits. Outre le marché local, ses produits sont aussi largement écoulés sur le marché Européen, Nord-Africain et en Afrique de l'ouest.

II RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète

- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

IV UNITÉ MONÉTAIRE

Les comptes de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A. sont libellés en Dinars Tunisiens.

V EXERCICE SOCIAL

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

VI PRINCIPES & METHODES COMPTABLES ADOPTÉS

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations de la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours en vigueur le jour de l'opération.

Les taux d'amortissements utilisés se détaillent comme suit :

Désignation	Taux
Construction usines et dépôts	5%
Construction locaux administratifs	2%
Matériel Industriel	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Concessions de marques brevets et licences	20%
Logiciels	33%

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des prêts consentis et dont les délais d'exigibilité sont supérieurs à une année ainsi que des titres de participation détenus par la société.

Stocks

Les stocks sont valorisés comme suit :

- Les billets importées sont valorisées sur la base d'un coût moyen pondéré annuel.
- Les billets achetées localement sont valorisées au coût moyen pondéré annuel.
- Le déchet de source interne généré par les différentes unités de production (essentiellement des profilés) est valorisé au coût moyen pondéré annuel des déchets externes.
- Le coût de production de chaque unité est égal à la somme des coûts des consommables et des coûts de transformations moins la valeur des déchets générés par cette unité.

Clients et comptes rattachés

Les créances de la société libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées en Dinar Tunisien en utilisant le cours du jour de l'opération.

A la date de clôture, les créances de la société, libellées en monnaie étrangère, sont évaluées en utilisant le cours de change en vigueur à cette date.

Les différences de change, résultant de cette actualisation, qu'elles constituent une perte ou un gain, sont imputées au résultat de l'exercice au cours duquel elles sont survenues.

Capitaux propres

La rubrique des capitaux propres comporte le capital social, les réserves, la part de la subvention d'investissement non incorporée au résultat ainsi que le résultat de l'exercice.

Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes libellées en monnaie étrangère sont initialement comptabilisées en utilisant le cours du jour de l'opération.

A la date de clôture, les dettes libellées en monnaie étrangère sont actualisées au cours de change en vigueur à cette date.

Les différences de change qui résultent de cette actualisation sont portées en résultat de l'exercice au cours duquel elles sont survenues.

VII NOTES DETAILLEES SUR LES ETATS FINANCIERS

Les tableaux et informations qui figurent dans ces notes sont libellés, sauf indication contraire, en Dinar Tunisien (DT).

VII.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2017 à 87 575 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Valeurs Brutes Comptables</u>			<u>Amortissements</u>			<u>Valeurs Comptables nettes au 31/12/2017</u>
	<u>Valeur au 31/12/2016</u>	<u>Acquisition 2017</u>	<u>Valeur au 31/12/2017</u>	<u>Amortissements au 31/12/2016</u>	<u>Dotations aux amortissements 2017</u>	<u>Amortissements au 31/12/2017</u>	
Logiciel	404 062	14 207	418 269	391 191	3 004	394 195	24 075
Marques, Brevets, licences	10 587	-	10 587	10 587	-	10 587	-
Fonds de commerce	180 000	-	180 000	107 500	9 000	116 500	63 500
Total immobilisations incorporelles	594 649	14 207	608 856	509 277	12 004	521 282	87 575

B.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2017 à 21 889 117 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Valeurs Brutes Comptables</u>				<u>Amortissements</u>			<u>Valeurs Comptables nettes au 31/12/2017</u>
	<u>Valeur au 31/12/2016</u>	<u>Acquisition 2017</u>	<u>Cession /Reclassement 2017</u>	<u>Valeur au 31/12/2017</u>	<u>Amortissements au 31/12/2016</u>	<u>Dotations aux amortissements 2017</u>	<u>Amortissements au 31/12/2017</u>	
Terrains	1 500 038	-	-	1 500 038	-	-	-	1 500 038
Constructions	4 718 288	256 563	-	4 974 851	2 627 460	115 515	2 742 975	2 231 876
AAI Construction	440 821	-	-	440 821	28 419	8 817	37 235	403 586
Matériels Industriels	30 197 346	233 390	-	30 430 736	21 523 266	1 679 646	23 202 911	7 227 825
Outillages Industriels	923 144	178 851	-	1 101 995	445 089	90 303	535 391	566 603
AAI Matériels industriels et Outillages	394 387	68 846	-	463 233	393 944	1 436	395 380	67 853
Matériels de Transport	1 831 518	166 231	70 000	2 067 748	1 282 391	214 661	1 497 052	570 697
Matériels Engin de Levage	1 033 447	76 000	-	1 109 447	684 915	96 262	781 176	328 270
AAI Divers	1 220 744	299 322	-	1 520 067	722 243	85 040	807 283	712 783
Matériels de Bureau	477 964	8 819	-	486 783	425 140	11 740	436 880	49 903
Matériels Informatique	1 553 665	50 932	-	1 604 597	1 057 038	107 045	1 164 083	440 514
Magasin vertical	1 253 491	-	-	1 253 491	430 311	69 055	499 366	754 125
Immobilisations corporelles en cours	6 535 725	569 317	(70 000)	7 035 042	-	-	-	7 035 042
Total immobilisations corporelles	52 080 579	1 908 271	-	53 988 850	29 620 214	2 479 520	32 099 733	21 889 117

B.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2017 à 19 640 970 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Titres TECI	4 000	4 000	-
Titres GIC	37 700	37 700	-
Titres BNS	10 000	10 000	-
Titres STB	16 429	16 429	-
Titres BS	5 595	5 595	-
Titres TPR TRADE	499 000	499 000	-
Titres CFI SICAR	990 000	990 000	-
Titres LLOYD	550	550	-
S.M.U	75 000	75 000	-
PROFAL MAGHREB	7 315 751	7 315 751	-
ALUFOND	2 995 000	2 995 000	-
LAVAAL INTERNATIONAL	872 235	872 235	-
ALUCOLOR	999 900	999 900	-
METECNAL	2 295 000	2 295 000	-
Foire EXP	50 000	50 000	-
ITAL SYSTEM	50 000	50 000	-
Versement restant à effectuer	(25 000)	(25 000)	-
Total titres de participations	16 191 160	16 191 160	-
Autres immobilisations Financières (Fonds Gérés CFI SICAR)	3 500 000	3 500 000	-
Prêt aux Personnels	313 661	296 158	17 503
Dépôt et cautionnement	131 600	21 600	110 000
Total Immobilisations Financières Brutes	20 136 421	20 008 918	127 503
Provisions sur Titres	495 451	495 451	-
Immobilisation Financières Nettes	19 640 970	19 513 467	127 503

Les titres en portefeuille au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre d'action au 31/12/2017	Valeur Brute au 31/12/2017	Versement non effectué	Provision cumulée au 31/12/16	Provisions constituées en 2017	Reprise sur provisions 2017	Provision cumulée au 31/12/2017
TECI	80	4 000	-	4 000	-	-	4 000
GIC	377	37 700	-	37 700	-	-	37 700
BNS	1 000	10 000	-	-	-	-	-
STB	603	16 429	-	16 429	-	-	16 429
ATTIJARI BANK (BS)	262	5 595	-	-	-	-	-
TPR TRADE	4 990	499 000	-	-	-	-	-
CFI SICAR	9 900	990 000	-	284 621	-	-	284 621
S.M.U	750	75 000	-	3 871	-	-	3 871
LLOYD	200	550	-	550	-	-	550
PROFAL MAGHREB	36 000	7 315 751	-	-	-	-	-
ALUFOND	29 950	2 995 000	-	-	-	-	-
LAVAAL INTERNATIONAL	450	872 235	-	148 280	-	-	148 280
ALUCOLOR	9 999	999 900	-	-	-	-	-
METECNAL	10 000	2 295 000	-	-	-	-	-
TUNISIE AFRIQUE EXPORT	500	50 000	-	-	-	-	-
ITAL SYSTEM	500	50 000	25 000	-	-	-	-
Total	105 561	16 216 160	25 000	495 451	-	-	495 451

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2017 à 34 865 213 DT contre 38 597 234 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Matières premières et consommables	16 173 115	21 745 375	(5 572 260)
Produits finis	5 611 508	4 872 981	738 527
Produits encours	4 702 517	3 465 829	1 236 688
Stock filières	4 606 288	3 444 333	1 161 956
Stock transit	3 771 784	5 068 717	(1 296 932)
Total stocks bruts	34 865 213	38 597 234	(3 732 021)
Provision pour dépréciation de stocks	-	-	-
Stocks nets	34 865 213	38 597 234	(3 732 021)

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2017 à 39 906 479 DT contre 23 681 282 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Clients étrangers	14 930 090	12 103 283	2 826 808
Clients locaux	10 972 327	6 198 231	4 774 096
Chèques remis à l'encaissement	8 799 231	3 839 197	4 960 034
Clients locaux effets à recevoir	5 290 238	1 689 854	3 600 385
Clients douteux étrangers	4 483 579	3 941 049	542 531
Clients contentieux locaux	1 560 418	1 606 210	(45 792)
Clients contentieux étrangers	894 523	894 523	-
Clients étrangers effets à recevoir	115 588	51 713	63 875
Clients douteux locaux	69 611	69 611	-
Total Brut	47 115 606	30 393 670	16 721 936
Provision sur clients	(7 209 127)	(6 712 388)	(496 739)
Total Net	39 906 479	23 681 282	16 225 197

Les provisions pour dépréciation des créances-clients se détaillent comme suit :

Désignation	Solde Brut 31/12/2017	Provision 31/12/2017	Total Net
Clients locaux	10 972 327	-	10 972 327
Clients étrangers	14 930 090	-	14 930 090
Clients douteux locaux	69 611	69 611	-
Clients douteux étrangers	4 483 579	4 483 579	-
Clients contentieux locaux	1 560 418	1 560 418	-
Clients contentieux étrangers	894 523	894 523	-
Clients locaux effets à recevoir	5 290 238	200 995	5 089 243
Clients étrangers effets à recevoir	115 588	-	115 588
Chèques remis à l'encaissement	8 799 231	-	8 799 231
Total	47 115 606	7 209 127	39 906 479

B.6. Comptes de régularisations et autres actifs courants

Les comptes de régularisations et autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2017 à 3 745 068 DT contre 4 579 580 DT au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Avances fournisseurs	1 548 932	1 260 528	288 404
Etats et collectivités publiques	1 123 425	733 100	390 325
Produits à recevoir	879 960	480 000	399 960
Sociétés du groupe	200 116	162 408	37 708
Personnel	148 378	166 017	(17 639)
Charges constatées d'avance	120 097	108 366	11 731
Autres comptes débiteurs divers	119 506	2 064 506	(1 945 000)
Total Brut	4 140 415	4 974 927	(834 512)
Provisions pour dépréciations des autres actifs	(395 347)	(395 347)	-
Total Net	3 745 068	4 579 580	(834 512)

B.7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2017 à 30 355 501 DT contre 32 172 202 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Placements billets de trésorerie	29 700 000	31 700 000	(2 000 000)
Autres placements courants et créances assimilées	655 501	472 202	183 298
Total	30 355 501	32 172 202	(1 816 702)

B.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2017 à 3 786 613 DT contre 889 331 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Banque	3 782 514	883 456	2 899 058
Caisse	4 099	5 875	(1 776)
Total	3 786 613	889 331	2 897 282

B.9. Capitaux propres

Le tableau suivant retrace les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2017 :

Désignation	Capital	Rachat d'actions propres (*)	Prime d'émission	Réserve Légale	Réserves à régime spécial	Fond Social	Résultats reportés	Subventions d'investissement	Amortissements des subventions	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31/12/2015 avant affectation	45 000 000	(17 060)	15 360 000	4 500 000	4 499 900	709 300	16 470 096	3 567 056	(2 822 503)	11 161 676	98 428 465
Réserves Légales	-	-	-	-	-	-	11 161 676	-	-	(11 161 676)	-
Résultats Reportés	1 687 383	-	-	-	-	-	(1 687 383)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(2 700 000)	-	-	-	(2 700 000)
Super Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(6 300 000)	-	-	-	(6 300 000)
Réserves spéciales de réinvestissement	3 312 617	-	-	-	-	-	(3 312 617)	-	-	-	-
Amortissements de la subvention	-	-	-	-	-	-	-	(218 077)	-	-	(218 077)
Résultat au 31/12/2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 248 997	12 248 997
Solde au 31/12/2016 avant affectation	50 000 000	(17 060)	15 360 000	4 500 000	4 499 900	709 300	13 631 771	3 348 980	(2 822 503)	12 248 997	101 459 384
Réserves Légales	-	-	-	500 000	-	-	-	-	-	(500 000)	-
Résultats Reportés	-	-	-	-	-	-	1 748 997	-	-	(1 748 997)	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 000 000)	(3 000 000)
Super Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7 000 000)	(7 000 000)
Résultat au 31/12/2017	-	-	-	-	-	-	-	-	(201 994)	15 231 969	15 029 975
Solde au 31/12/2017 avant affectation	50 000 000	(17 060)	15 360 000	5 000 000	4 499 900	709 300	15 380 767	3 348 980	(3 024 497)	15 231 969	106 489 359

(*) Le rachat d'actions propres se détaille comme suit :

Désignation	Nombre d'action au 31/12/2017	Valeur Brute au 31/12/2017	Valeur Brute au 31/12/2016
Actions TPR rachetées en 2014	4 000	17 060	17 060
Total	4 000	17 060	17 060

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2017, la somme de 25 069 200 DT et se détaillent comme suit :

Prime d'émission	15 360 000
Réserve Légale	4 500 000
Réserve à régime spécial	4 499 900
Réserve pour fonds social	709 300
Total	25 069 200

B.10. Emprunt et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 décembre 2017 à 6 835 000 DT contre un solde nul au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Emprunt ATTIJARI à moyen terme	3 960 000	-	3 960 000
Emprunt UIB à moyen terme	2 875 000	-	2 875 000
Total	6 835 000	-	6 835 000

B.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2017 à 949 912 DT contre 746 379 DT au 31 décembre 2016.

B.12. Fournisseurs et Comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2017 à 14 538 128 DT contre 13 491 933 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Fournisseurs Étrangers	8 497 495	7 855 256	642 239
Fournisseurs locaux	3 593 350	1 028 402	2 564 948
Fournisseurs- Effet à payer	2 246 396	4 337 113	(2 090 717)
Fournisseurs factures non parvenues	225 122	247 744	(22 622)
Conversion Fournisseurs étrangers	(24 234)	23 419	(47 653)
Total	14 538 128	13 491 933	1 046 196

B.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 2 792 254 DT au 31 décembre 2017 contre 3 708 117 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
États et collectivités publiques	1 102 175	1 737 882	(635 707)
Sécurité Sociale	538 701	457 310	81 391
Produits constatés d'avance	364 607	420 739	(56 132)
Personnel	339 451	371 534	(32 083)
Autres comptes créditeurs	166 256	242 965	(76 708)
Sociétés groupe	141 063	434 847	(293 783)
Charges à payer	140 000	42 841	97 160
Total	2 792 254	3 708 117	(915 863)

B.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 22 671 882 DT au 31 décembre 2017 contre 22 573 021 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Emprunts à moins d'un an	18 741 553	17 428 691	1 312 862
Banque créditrice	3 930 328	5 144 330	(1 214 001)
Total	22 671 882	22 573 021	98 861

VII.2. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

R.1. Revenus

Les revenus de l'exercice 2017 s'élèvent à 120 117 975 DT contre 103 343 825 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
Chiffre d'affaires local	87 009 470	77 332 737	9 676 732
Chiffre d'affaires export	33 108 505	26 011 087	7 097 418
Total	120 117 975	103 343 825	16 774 150

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2017 s'élèvent à 3 928 198 DT contre 1 895 567 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
Autres produits	3 611 924	1 574 183	2 037 740
Résorption subvention d'investissement	201 994	218 077	(16 083)
Loyer	114 280	103 307	10 973
Total	3 928 198	1 895 567	2 032 631

R.3. Variation des stocks des produits finis

La variation des stocks des produits finis et encours de l'exercice 2017 s'élève à 1 975 215 DT contre (94 633) DT au cours de 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
Variation des encours	1 236 688	(406 183)	1 642 871
Variation de produits finis	738 527	311 550	426 977
Total	1 975 215	(94 633)	2 069 848

R.4. Achats de marchandises consommées

Les achats de marchandises consommées de l'exercice 2017 s'élèvent à 78 147 655 DT contre 60 952 107 DT au cours de 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
Achats de matières premières	61 639 884	38 907 108	22 732 775
Achats de marchandises	10 800 535	12 253 956	(1 453 422)
Variation des stocks matières premières et encours	5 707 236	9 791 042	(4 083 806)
Total	78 147 655	60 952 107	17 195 548

R.5. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés de l'exercice 2017 s'élèvent à 13 592 965 DT contre 11 980 978 DT au cours de 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
Achats stockés - Autres approvisionnements	11 473 613	9 697 877	1 775 737
Achats non stockés de matières	2 254 546	2 309 704	(55 158)
Rabais, remises et ristournes obtenus	(135 195)	(26 603)	(108 591)
Total	13 592 965	11 980 978	1 611 987

R.6. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2017 s'élèvent à 7 204 715 DT contre 8 151 157 DT au cours de 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
Charges salariales	6 046 557	6 978 674	(932 116)
Charges patronales	1 010 026	1 030 119	(20 092)
Cotisation assurance groupe	148 131	142 364	5 767
Total	7 204 715	8 151 157	(946 442)

R.7. Dotation aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2017 s'élèvent à 3 191 796 DT contre 4 019 638 DT au cours de 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
Dotations aux amortissements des Immobilisations	2 491 524	3 062 813	(571 290)
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	542 530	758 969	(216 438)
Dotations aux provisions pour risques et charges	203 533	181 827	21 706
Dotations aux provisions pour dépréciation /cpte actif	123 895	16 028	107 867
Autres revenus (reprise sur provision)	(169 686)	-	(169 686)
Total	3 191 796	4 019 638	(827 842)

R.8. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2017 s'élèvent à 5 793 084 DT contre 5 090 497 DT au cours de 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
Autres services extérieurs	4 418 064	3 732 550	685 514
Services extérieurs	908 259	996 309	(88 050)
Impôts et Taxes et versements assimilées	466 762	361 638	105 124
Total	5 793 084	5 090 497	702 587

R.9. Charges financières nettes

Les charges financières de l'exercice 2017 s'élèvent à 2 031 031 DT contre 3 004 854 DT au cours de 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
Charges financières	4 259 872	3 859 006	400 866
Revenus sur autres créances	(11 150)	(5 412)	(5 738)
Gains de change	(2 217 691)	(848 741)	(1 368 950)
Total	2 031 031	3 004 854	(973 822)

R.10. Produits de placements

Les produits de placement de l'exercice 2017 s'élèvent à 3 313 913 DT contre 3 393 564 DT au cours de 2016. Ils sont générés principalement par les placements des liquidités disponibles en billets de trésorerie.

R.11. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2017 s'élèvent à 73 451 DT contre 1 402 977 DT au cours de 2016 et se présentent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
Produits divers ordinaires	73 451	1 402 977	(1 329 525)
Total	73 451	1 402 977	(1 329 525)

R.12. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2017 s'élèvent à 277 807 DT contre 54 126 DT au cours de 2016 et se présentent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
Diverses charges ordinaires	277 807	54 126	223 681
Total	277 807	54 126	223 681

R.13. Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2017 s'élève à 3 937 730 DT contre 3 329 266 DT au cours de 2016.

Note sur le résultat par actions

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net	15 231 969	12 248 997
Nombre d'actions (*)	49 996 000	49 996 000
Résultat par action	0,305	0,245

(*) Après élimination des actions propres

VII.3. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX

F1- Amortissements et provisions

Désignation	2017	2016
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 491 524	3 062 813
Dotations et reprises sur provisions	869 958	956 824
Reprise sur provisions	(169 686)	(2 515)
Total	3 191 796	4 017 123

F2- Variation des stocks

Désignation	31/12/17	31/12/16	31/12/15	flux au 31/12/2017	flux au 31/12/2016
Matières premières et consommables	16 173 115	21 745 375	26 367 019	5 572 260	4 621 644
Stock transit	3 771 784	5 068 717	10 661 229	1 296 932	5 592 513
stocks filières	4 606 288	4 872 981	2 894 828	266 693	(1 978 153)
Produits encours	4 702 517	3 444 333	3 872 012	(1 258 184)	427 679
Produits finis	5 611 508	3 465 829	4 687 821	(2 145 680)	1 221 993
Total	34 865 213	38 597 234	48 482 909	3 732 021	9 885 675

F3- Variation des créances

Désignation	31/12/17	31/12/16	31/12/15	flux au 31/12/2017	flux au 31/12/2016
Clients et Comptes rattachés	47 115 606	30 393 670	25 736 332	(16 721 936)	(4 657 337)
Total	47 115 606	30 393 670	25 736 332	(16 721 936)	(4 657 337)

F4- Variation autres actifs

Désignation	31/12/17	31/12/16	31/12/15	flux au 31/12/2017	flux au 31/12/2016
Personnel	148 378	166 017	151 576	17 639	(14 442)
Groupe	200 116	162 408	207 102	(37 708)	44 694
Etats et collectivités publiques	1 123 425	733 100	3 770 301	(390 325)	3 037 201
Autres comptes débiteurs et créditeurs divers	119 506	2 064 506	119 506	1 945 000	(1 945 000)
charges constatées d'avance	120 097	108 366	364 860	(11 731)	256 494
Fournisseurs - Avances et acomptes	1 548 932	1 260 528	123 895	(288 404)	(1 136 633)
Produits à recevoir	879 960	480 000	199 600	(399 960)	(280 400)
Total	4 140 415	4 974 927	4 936 840	834 512	(38 086)

F5- Variation fournisseurs et autres Dettes

Désignation	31/12/17	31/12/16	31/12/15	flux au 31/12/2017	flux au 31/12/2016
fournisseur d'exploitation	14 538 128	13 491 933	16 567 605	1 046 196	(3 075 672)
Autres passifs	2 792 254	3 708 117	1 896 235	(915 863)	1 811 882
Total	17 330 382	17 200 049	18 463 840	130 333	(1 263 790)

F6- Résorptions des subventions

Désignation	2017	2016
Résorption des subventions sur équipements	(201 994)	(218 077)
Total	(201 994)	(218 077)

F7- Plus-value de cession

Désignation	2017	2016
Plus ou moins-value sur cession	-	(1 339 481)
Total	-	(1 339 481)

F8- Produits financiers

Désignation	2017	2016
Produits financiers	(1 288 414)	(1 420 099)
Total	(1 288 414)	(1 420 099)

F9- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	2017	2016
Logiciel	(14 207)	-
Construction	(256 563)	(709 363)
Matériels Industriels	(233 390)	(550 670)
Outillages Industriels	(178 851)	(82 861)
Matériels Informatiques	(50 932)	(93 082)
Matériels de Transport & Engin de Levage	(242 231)	(433 093)
Agencement et Aménagement	(368 168)	(67 980)
MMB	(8 819)	(11 359)
Encours	(569 317)	(2 922 700)
Total	(1 922 478)	(4 871 108)

F10- Encaissements provenant de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	2017	2016
Encaissement provenant des cessions des immobilisations corporelles et incorporelles	-	2 945 000
Total	-	2 945 000

F11- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	2017	2016
Prêts accordés aux personnels	(570 617)	(658 896)
Total	(570 617)	(658 896)

F12- Encaissements provenant des immobilisations financières

Désignation	2017	2016
Autres encaissements liés aux immobilisations financières	1 288 414	1 420 099
Remboursement sur prêts accordés aux personnels	443 114	635 244
Total	1 731 528	2 055 343

F13- Dividendes et d'autres distributions

Désignation	2017	2016
Dividendes	(10 000 000)	(9 000 000)
Total	(10 000 000)	(9 000 000)

F14- Encaissement provenant des emprunts

Désignation	2017	2016
Financement de stock	67 869 826	66 441 445
Encaissement emprunt à long et moyen terme	8 000 000	-
Total	75 869 827	66 441 445

F15 -Remboursement des emprunts

Désignation	2017	2016
Financement de stock	(66 556 964)	(64 245 498)
Remboursement emprunt à long et moyen terme	(1 165 000)	-
Total	(67 721 964)	(64 245 498)

F16- Encaissement provenant des placements

Désignation	2017	2016
Encaissement provenant des placements	65 012 673	63 505 255
Total	65 012 673	63 505 255

F17- Décaissement lié aux placements

Désignation	2017	2016
Décaissement pour acquisition des placements	(63 195 971)	(63 400 000)
Total	(63 195 971)	(63 400 000)

F18- Liquidités et équivalents de liquidités relatifs aux flux

- **Liquidité à la fin de l'exercice 2017**

Désignation	31/12/17
Caisse	4 099
Banque	3 782 514
Banque (Découvert Bancaire)	(3 930 328)
Liquidité au 31/12/2017	(143 715)

- **Liquidité au début de l'exercice 2017**

Désignation	31/12/16
Caisse	5 875
Banque	883 456
Banque (Découvert Bancaire)	(5 144 330)
Liquidité au 01/01/2017	(4 254 998)

VII.4. Notes sur les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

	Valeur Totale	Tirés	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
Engagements donnés :						
a) Garanties personnelles						
- Cautionnement	-					
- Aval	-					
- Autres Garanties	-					-
b) Garanties réelles						
- Hypothèque	23 972 262	ATB-AMEN BANK				-
- Effets escomptés non échus	19 426 914	ATB-AB-BH-BIAT-UBCI-UIB				-
- Garanties données (banque)	-					
- Garanties données autres que banque	159 035					
Total	43 558 211					-
Engagements reçus						
- Cautions	534 141					-
c) Effets escomptés non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Abandon de créances						
Total	534 141	-	-	-	-	-
Engagements réciproques						
- Crédit documentaire						
Total	-	-	-	-	-	-

VII.5. Notes sur les parties liées

La société a facturé aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2017 des loyers qui se détaillent comme suit :

Société de groupe	Loyer annuel HT	Solde au 31/12/2017
MAGASIN GENERAL	84 000	24 703
TUNIS.PARK.SERVICE	10 000	140 629
TPR TRADE	4 800	-
TUNISIE CAR	4 000	4 754
CETRAM	3 840	(1 994)
STE MONTFLEURY	2 400	(28 338)
CFI SICAR	2 000	19 011
INDINVEST	1 800	8 580
CFI	1 440	(69 852)
ITAL.SYSTEM	-	1 549
ISICOM	-	480
ALUCOLOR	-	384
STE.TUNISIA.ENERGY.ENVIRONNEME	-	26
Total	114 280	99 931

La société a souscrit courant l'année 2017, des billets de trésorerie pour un montant global de 29 700 000 DT. Ces souscriptions ont été effectuées auprès des sociétés du groupe et qui se détaillent comme suit:

- La société CFI pour un montant de 20 000 000 DT ;
- La société SPI MONTFLEURY pour un montant de 3 550 000 DT ;
- La société CFI SICAR pour un montant de 2 000 000 DT ;
- La société INDINVEST pour un montant de 2 000 000 DT ;
- La société TPS pour un montant de 1 950 000 DT ; et
- La société ALUFOND pour un montant de 200 000 DT.

La société a conclu des opérations avec les sociétés du groupe détaillées comme suit :

Société de groupe	Transaction 2017	Solde au 31/12/2017	Nature de l'opération
ALUFOND (Client)	4 255 229	4 255 229	Ventes de déchets en aluminium
ALUFOND (Fournisseur)	2 635 216	(2 152 035)	Transformation de déchets en aluminium
LAVAAL INTERNATIONAL (Fournisseur)	3 106 175	(142 106)	Achats accessoires
LAVAAL INTERNATIONAL (Client)	131 816	1 261 684	Ventes à l'export
ALUCOLOR	1 670 013	(26 735)	Traitement de surface
PROFAL MAGHREB SPA	1 411 007	2 892 330	Ventes à l'export
CETRAM	795 762	(137 558)	Travaux d'aménagement
SPEIA	569 471	(1 157)	Travaux de sous-traitance
LLOYD	397 209	(158 042)	Frais d'assurance
TPR TRADE	248 683	340 962	Achats accessoires

- La société a reconduit la convention de gestion de fonds de capital-risque qui a été conclue entre TPR et CFI SICAR et selon laquelle la TPR a mis à la disposition de la CFI SICAR la somme de 1 700 000 DT en 2011 et 1 800 000 en 2014 ; et
- Au cours de l'exercice 2016, la société TPR a cédé une presse à sa filiale la société « PROFAL MAGHREB SPA » pour un montant de 2 925 000 DT. Au 31 décembre 2017 la créance de cette opération est de 100 000 DT.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération annuelle nette du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 23 Mai 2017 pour un montant de 130 000 DT. Il bénéficie également d'un quota de carburant mensuel de 500 Litres et d'une ligne téléphonique.
- Le Conseil d'Administration du 23 Mai 2017 a décidé de nommer Mr. ALI ISMAIL en qualité de Directeur Général Adjoint. Sa rémunération annuelle nette a été fixée pour un montant de 45 707 DT. Il bénéficie également d'un quota de carburant mensuel de 280 Litres et d'une ligne téléphonique.

Les obligations et engagements de la société «Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A» envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	178 554	73 960	56 780	-

La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 Mai 2017 à un montant global de 60 000 DT.

La somme allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 Mai 2017 à un montant global de 20 000 DT.

VII.6. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 13 avril 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Soldes Intermédiaires de Gestion au 31/12/2017

Produits			Charges			Soldes		
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016		Au 31/12/2017	Au 31/12/2016		Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Revenus et autres produits d'exploitation	124 046 173	105 239 391	Achat consommés	91 740 619	72 933 084			
Production stockée	1 975 215	(94 633)						
Total	126 021 388	105 144 759	Total	91 740 619	72 933 084	Production	126 021 388	105 144 759
Production	126 021 388	105 144 759	Achat consommés	91 740 619	72 933 084	Marge sur coût matières	34 280 769	32 211 675
Marge sur coût matière	34 280 769	32 211 675	Autres charges externes	5 326 323	4 728 859			
Total	34 280 769	32 211 675	Total	5 326 323	4 728 859	Valeur Ajoutée Brute	28 954 446	27 482 815
Valeur Ajoutée Brute	28 954 446	27 482 815	Impôt et taxes	466 762	361 638			
			Charges de personnel	7 204 715	8 151 157			
Total	28 954 446	27 482 815	Total	7 671 477	8 512 794	Excédent brut	21 282 970	18 970 021
Excédent brut d'exploitation	21 282 970	18 970 021						
Autres produits ordinaires	73 451	1 402 977	Autres charges ordinaires	277 807	54 126			
Produits Financiers	3 313 913	3 393 564	Charges financières nettes	2 031 031	3 004 854			
			Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	3 191 796	4 019 638			
			Impôt sur le résultat ordinaire	3 937 730	3 329 266			
Total	24 670 333	23 766 562	Total	9 438 364	10 407 883	Résultat des activités ordinaires	15 231 969	13 358 679
Résultat positif des activités ordinaires	15 231 969	13 358 679	Résultat négatif des activités ordinaires		-			
			Contribution conjoncturelle 7,5%		1 109 682			
Total	15 231 969	13 358 679	Total		-	Résultat net après modification comptable	15 231 969	13 358 679

Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.

**Rapport Général des commissaires aux comptes
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23 Mai 2017, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A » (la « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 106 489 359 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 15 231 969 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

▪ Titres de participation :

Au 31 Décembre 2017, la valeur nette des titres de participation de la société TPR SA s'élève à 19 640 970 DT sur un total bilan de 154 276 535 DT.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition) en respect avec les dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 7 relative aux placements.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des participations à leur valeur d'usage ainsi déterminée :

- La valeur d'usage est estimée en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment, la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.
- Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable de ces participations est supérieure à leur valeur d'usage.

Risque identifié :

Le risque que la valeur nette comptable des titres de participation excède sa valeur d'usage et qu'une dépréciation ne soit pas comptabilisée au bilan constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison du recours important au jugement de la Direction.

Notre réponse à ce risque :

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses ainsi que l'examen des modalités retenues par la Direction pour estimer la valeur d'usage des participations à la date de clôture.

Nous avons notamment effectué une analyse de la performance économique des entreprises émettrices ainsi que l'utilité procurée par ces participations à la société TPR.

▪ **Comptabilisation des revenus :**

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2017 s'élève à 120 117 975 DT provenant principalement de ventes de profilés d'aluminium sur le marché local et à l'exportation.

Les revenus en résultant sont comptabilisés selon les dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 3 relative aux revenus lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à l'entreprise ; et
- les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Risque identifié :

Le risque que des ventes effectuées à l'exportation soient comptabilisées en 2017 sans que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété soient transférés à l'acheteur constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison de la diversité des conditions de ventes et notamment des incoterms négociés avec les clients.

Notre réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit, nos travaux comprennent principalement :

- une revue critique des dispositifs du contrôle interne permettant de vérifier l'efficacité des procédures mises en place pour déterminer le chiffre d'affaires se rattachant à l'exercice ;
- une revue critique de l'environnement de contrôle des systèmes d'information utilisés, à l'aide de nos experts informatiques ;
- des demandes de confirmations auprès des clients étrangers ;
- des rapprochements entre les données issues des contrats / Factures et les données comptabilisées.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27/04/2018
Les co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR

Yassine BEN GHORBAL

Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.
Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Votre Conseil d'Administration en date du 13 Avril 2017 a autorisé la facturation aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2017 des loyers qui se détaillent comme suit :

Société du groupe	Loyer annuel HT	Solde au 31/12/2017
MAGASIN GENERAL	84 000	24 703
TUNIS.PARK.SERVICE	10 000	140 629
TPR TRADE	4 800	-
TUNISIE CAR	4 000	4 754
CETRAM	3 840	(1 994)
STE MONTFLEURY	2 400	(28 338)
CFI SICAR	2 000	19 011
INDINVEST	1 800	8 580
CFI	1 440	(69 852)
ITAL.SYSTEM	-	1 549
ISICOM	-	480
ALUCOLOR	-	384
STE.TUNISIA.ENERGY.ENVIRONNEMENT	-	26
Total	114 280	99 931

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- La société a souscrit courant l'année 2017, des billets de trésorerie pour un montant global de 29 700 000 DT. Ces souscriptions ont été effectuées auprès des sociétés du groupe et se détaillent comme suit:
 - La société CFI pour un montant de 20 000 000 DT ;
 - La société SPI MONTFLEURY pour un montant de 3 550 000 DT ;
 - La société CFI SICAR pour un montant de 2 000 000 DT ;
 - La société INDINVEST pour un montant de 2 000 000 DT ;
 - La société TPS pour un montant de 1 950 000 DT ; et
 - La société ALUFOND pour un montant de 200 000 DT.

- La société a conclu des opérations avec les sociétés du groupe détaillées comme suit :

Société de groupe	Transaction 2017	Solde au 31/12/2017	Nature de l'opération
ALUFOND (Client)	4 255 229	4 255 229	Ventes de déchets en aluminium
ALUFOND (Fournisseur)	2 635 216	(2 152 035)	Transformation de déchets en aluminium
LAVAAL INTERNATIONAL (Fournisseur)	3 106 175	(142 106)	Achats accessoires
LAVAAL INTERNATIONAL (Client)	131 816	1 261 684	Ventes à l'export
ALUCOLOR	1 670 013	(26 735)	Traitement de surface
PROFAL MAGHREB SPA	1 411 007	2 892 330	Ventes à l'export
CETRAM	795 762	(137 558)	Travaux d'aménagement
SPEIA	569 471	(1 157)	Travaux de sous-traitance
LLOYD	397 209	(158 042)	Frais d'assurance
TPR TRADE	248 683	340 962	Achats accessoires

- La société a reconduit la convention de gestion de fonds de capital-risque qui a été conclue entre TPR et CFI SICAR et selon laquelle la TPR a mis à la disposition de la CFI SICAR la somme de 1 700 000 DT en 2011 et 1 800 000 en 2014 ; et
- Au cours de l'exercice 2016, la société TPR a cédé une presse à sa filiale la société « PROFAL MAGHREB SPA » pour un montant de 2 925 000 DT. Au 31 décembre 2017 la créance non encore recouvrée liée à cette opération s'élève à 100 000 DT.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération annuelle nette du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 23 Mai 2017 pour un montant de 130 000 DT. Il bénéficie également d'un quota de carburant mensuel de 500 Litres et d'une ligne téléphonique.
 - Le Conseil d'Administration du 23 Mai 2017 a décidé de nommer Mr. ALI ISMAIL en qualité de Directeur Général Adjoint. Sa rémunération annuelle nette a été fixée pour un montant de 45 707 DT. Il bénéficie également d'un quota de carburant mensuel de 280 Litres et d'une ligne téléphonique.

2. Les obligations et engagements de la société «Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A» envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	178 554	73 960	56 780	-

IV. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 Mai 2017 à un montant global de 60 000 DT.

- La somme allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 Mai 2017 à un montant global de 20 000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 27/04/2018
Les co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR

Yassine BEN GHORBAL

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

OFFICE PLAST

Siège social : Z.I 2, Mdejez El Bab B.P.156-9070-Tunisie

La Société OfficePlast publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Rachid NACHI.

BILAN
Exercice clos au 31/12/2017
(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	<i>AC01</i>	172 260	54 904
Moins : Amortissements	<i>AC02</i>	- 54 613	- 50 874
Immobilisations corporelles	<i>AC03</i>	13 856 138	9 348 470
Moins : Amortissements	<i>AC04</i>	- 2 850 010	- 2 081 535
Immobilisations financières	<i>AC05</i>	685 873	22 653
Moins : provisions	<i>AC06</i>	-	-
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<i>11 809 648</i>	<i>7 293 619</i>
<i>Autres actifs non courants</i>	<i>AC07</i>	199 907	237 209
<i>Total des actifs non courants</i>		<i>12 009 555</i>	<i>7 530 828</i>
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
Stocks	<i>AC08</i>	7 822 992	5 379 868
Moins : provisions	<i>AC09</i>	-	-
Clients et comptes rattachés	<i>AC10</i>	5 543 374	4 986 980
Moins : provisions	<i>AC11</i>	- 315 435	- 271 274
Autres actifs courants	<i>AC12</i>	1 362 272	511 493
Moins : provisions	<i>AC13</i>	- 76 049	- 77 657
Placements et actifs financiers	<i>AC14</i>	-	-
Moins : provisions	<i>AC15</i>	-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	<i>AC16</i>	2 214 296	7 437 260
Moins : provisions	<i>AC17</i>	-	-
<i>Total des actifs courants</i>		<i>16 551 449</i>	<i>17 966 669</i>

TOTAL DES ACTIFS	<u>28 561 005</u>	<u>25 497 497</u>
-------------------------	--------------------------	--------------------------

BILAN
Exercice clos au 31/12/2017
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social	CP01	9 802 700	9 802 700
Réserves	CP02	345 083	270 248
Autres capitaux propres	CP03	5 482 079	5 472 994
Résultats reportés	CP04	992 710	456 866
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<i>16 622 572</i>	<i>16 002 808</i>
Résultat de l'exercice		1 065 916	1 039 827
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		<i>17 688 488</i>	<i>17 042 636</i>
<i>Passifs</i>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	P01	3 330 973	2 860 973
Autres passifs financiers	P02	-	-
Provisions	P03	62 458	62 458
<i>Total des passifs non courants</i>		<i>3 393 431</i>	<i>2 923 431</i>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P04	2 322 629	1 914 233
Autres passifs courants	P05	1 138 593	971 301
Autres passifs financiers	P06	3 613 160	2 162 468
Concours bancaires	P07	404 702	483 428
<i>Total des passifs courants</i>		<i>7 479 086</i>	<i>5 531 431</i>
<i>Total des passifs</i>		<i>10 872 516</i>	<i>8 454 861</i>

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	<u>28 561 005</u>	<u>25 497 497</u>
--	--------------------------	--------------------------

ETAT DE RÉSULTAT
Exercice clos au 31/12/2017
(exprimé en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31/12/2017	31/12/2016
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	R01	16 923 628	14 005 415
Autres produits d'exploitation	R02	173 136	17 540
Production immobilisée	R03	0	0
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<i>17 096 763</i>	<i>14 022 955</i>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation des stocks des produits finis et des encours	R04	-1 286 133	-1 217 102
Achats de marchandises consommées	R05	0	0
Achats d'approvisionnement consommés	R06	11 028 974	9 628 419
Charges de personnel	R07	3 646 016	2 425 707
Dotations aux amortissements et aux provisions	R08	1 033 339	786 252
Autres charges d'exploitation	R09	1 578 322	1 216 362
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<i>16 000 518</i>	<i>12 839 637</i>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<i>1 096 246</i>	<i>1 183 318</i>
Charges financières nettes	R10	-98 264	-74 257
Produits des placements	R11	44 243	11 281
Autres gains ordinaires	R12	49 468	2 287
Autres pertes ordinaires	R13	-327	-481
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<i>1 091 366</i>	<i>1 122 147</i>
Impôt sur les bénéfices		-25 450	-16 195
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<i>1 065 916</i>	<i>1 105 952</i>
Eléments extraordinaires (gains/pertes)		0	-66 125
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<i>1 065 916</i>	<i>1 039 827</i>
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		0	0
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<i>1 065 916</i>	<i>1 039 827</i>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31/12/2017
(exprimé en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31/12/2017	31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net :		1 065 916	1 039 827
Ajustement pour :			
* Amortissement et provisions		814 767	650 538
* Variation			
'- Stocks		-2 443 124	-417 372
'- Clients		-556 393	-1 622 906
'- Autres actifs courants & Placements		-850 779	-94 733
'- Fournisseurs		236 674	220 068
'- Autres passifs courants		167 292	105 995
* Plus ou moins-values de cession		-4 915	0
* Autres actifs non courants		37 302	118 095
* Quote part de subvention inscrite aux comptes de résultat		135 130	0
* Intérêts courus		14 905	-6 155
* Gains ou pertes de change non réalisées		0	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-1 383 225	-6 643
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 4 453 301	-4 453 301
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		34 650	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		- 663 220	-663 220
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		0	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		- 5 081 871	-5 081 871
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suite à l'émission d'actions		0	6 200 000
Dividende et autres distribution		-429 136	-324 354
Encaissement des subventions d'investissement		135 130	0
Encaissement provenant des emprunts		2 764 207	3 366 770
Remboursements d'emprunts		-1 149 343	-1 776 104
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1 320 859	1 320 859
Incidences des variations des taux de change			
Variation de trésorerie		-5 144 237	4 327 482
Trésorerie au début de l'exercice		6 953 831	2 626 349
Trésorerie à la clôture de l'exercice	EFT	1 809 594	6 953 831

*Solde Intermédiaire de Gestion
Exercice clos au 31/12/2017
(exprimé en dinars tunisiens)*

Produits	2017	2016	Charges	2017	2016	Soldes	2017	2016
Revenus et autres produits d'exploitation	17 096 763	14 022 955	ou (Déstockage de production)	-	-			
Production stockée	60 207	1 217 102						
Production immobilisée								
Total	17 156 970	15 240 057	Total	-	-	Production	17 156 970	15 240 057
Production	17 156 970	15 240 057	Achats consommés	10 367 217	9 628 419	Marge sur coût matières	6 789 753	5 611 638
Marge sur coût matières	6 789 753	5 611 638						
Subvention d'exploitation	-	0	Autres charges externes	1 604 775	1 656 203			
Total	6 789 753	5 611 638	Total	1 604 775	1 656 203	Valeur ajoutée brute	5 184 977	3 955 435
Valeur ajoutée brute	5 184 977	3 955 435	Impôts et taxes	25 450	16 195			
			Charges de personnel	3 675 392	2 425 707			
	5 184 977	3 955 435	Total	3 700 842	2 441 902	Excédant brut	1 484 135	1 513 533
Excédent brut d'exploitation	1 484 135	1 513 533						
Autres produits ordinaires	49 468	2 287	Autre charges ordinaires	-	-			
Produits financiers	44 243	11 281	Charges financières	98 264	74 257			
Reprise sur provisions	-	-	Dotations aux amorts. et aux prov.	1 033 339	786 252			
Quotes-parts sub d'invest insc. au RT	-	-	Pertes ordinaires	327	481,12			
Transfert de charges	620 000	439 841	Impôts sur le résultat ordinaire					
Total	2 197 846	1 966 942	Total	1 131 930	860 990	Résultat des activités ordinaires	1 065 916	1 105 952
Résultat positifs des activités ordinaires	1 065 916	1 105 952	Résultat négatifs des activités ordinaires					
Gains extraordinaires			Pertes extraordinaires	-	66 125			
Effet positif des modifications Comptables			Effet négatif des modifications comptables					
			Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables					
Total	1 065 916	1 105 952	Total	-	66 125	Résultat net après MC	1 065 916	1 039 827

Table de passage de charges par nature vers charges par destination :

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation			
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achat d'approvisionnements consommés	10 367 217	10 224 195	109 758	33 265	-
Charges de personnel	3 675 392	1 984 425	511 992	528 723	650 252
Dotation aux amortissements et aux provisions	1 033 339	455 255	96 167	123 922	357 995
Autres charges d'exploitation	984 775	42 101	585 069	71 891	285 714
Totaux	16 060 724	12 705 976	1 302 985	757 801	1 293 962

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

I - Présentation de la Société

La société OFFICE PLAST est une société anonyme de droit tunisien, constitué courant le mois de Février 2006 avec un capital initial de 600.000 dinars qui a été rapporté à 1.400.000 dinars en 2011, à 2.100.000 dinars en 2014, à 3.690.000 dinars en 2014 et à 6.242.160 dinars en 2015 et à 9.802.700 fin 2016.

La société a pour objet la fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matières plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.

II- Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont élaborés et présentés conformément aux dispositions de la loi 96/112 (méthode autorisée).

Les états financiers sont :

- Le bilan
- L'état de résultat
- L'état de flux de trésorerie
- Les notes aux états financiers

III - Résumé des principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la société « **OFFICE PLAST SA** » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

A. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties aux taux suivants :

* Logiciels	33%
-------------	-----

B. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties aux taux suivants :

* Constructions	5%
* Matériels industriels	10%
* Outillage industriels	10%
* Matériels de transport	20%
* Matériels informatiques	33%
* Installations générales	10%
* Equipements de bureau	20%

C. Immobilisations à statut juridique particuliers (contrat de location –financement):

Les contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif et au passif de bilan pour des montants égaux à la valeur actualisée des paiements minimaux. Ces immobilisations sont amorties sur la durée du contrat de location financement conformément à la norme comptable N°41.

D. Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles s'agissent principalement des titres de participation détenus à des fins de contrôle ainsi que des cautionnements versées. A la fin de chaque année, un test de dépréciation est effectué afin de constater s'il y a lieu des provisions en cas où leur cout d'acquisition devient inférieur leur valeur d'usage conformément à la norme comptable N° 7 relative aux placements.

E. Stocks :

Les stocks de matières premières sont évalués conformément à la norme comptable N° 4 relative aux stocks aux couts d'acquisition selon la méthode de cout moyen pondéré.

Les stocks de produits finis sont évalués conformément à la norme comptable N° 4 relative aux stocks aux couts de produits selon la méthode de cout moyen pondéré.

La méthode d'inventaire physique de stocks adoptée par la société est celle de l'inventaire intermittent.

F. Opérations en monnaies étrangères :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en Dinars tunisiens selon le taux de change à la date de l'opération et les soldes qui découlent de ces opérations sont convertis selon le taux de la BCT à la date de clôture.

G. Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissement dont la société a bénéficié sont enregistrées dans la comptabilité dès la réalisation des conditions liées. Ainsi que l'amortissement des dites subventions se fait conformément à la norme comptable N° 12 relative aux subventions.

IV- Evènements postérieurs :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

IV- Faits marquants :

L'année 2017 a été marquée par :

- a. L'avancement à hauteur de 79% du deuxième plan d'investissement Planifié. Cela est dû à la situation juridique compliquée du terrain que la société n'a pas arrivé à l'acquérir.
- b. L'investissement au niveau du matériel industriel a enregistré un retard de livraison de certaines machines, le fait qui a pénalisé la production.
- c. Le marché « SIPLEC » qui a bouffé beaucoup de main d'œuvre suite au retard de livraison des machines.
- d. L'investissement en ressources humaines s'est manifesté par le recrutement d'un directeur central et d'un directeur de coordination.
- e. La difficulté de maîtrise des nouveaux processus de production.
- f. Le report de la mise en place de la plateforme en Côte d'Ivoire.

IV - Informations détaillées

AC01&AC02&AC03&AC04 : Immobilisations incorporelles et corporelles :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 11.123.775 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	Valeurs Bruts au 31/12/2016	Acquisitions	Cessions/Reclassement	Valeurs Bruts au 31/12/2017	Amorti. antérieurs	Amorti. / Cessions	Dotations de l'exercice	Amorti. cumulées	VCN au 31/12/2017
<u>Immobilisations incorporelles</u>									
* Sites web	19 401	0	0	19 401	16 345		1 465	17 810	1 590
* Logo	481	0	0	481	481			481	0
* Logiciels	35 023	117 356	0	152 379	34 049		2 274	36 323	116 056
<u>Sous-totaux 1</u>	54 904	117 356	0	172 260	50 874	0	3 739	54 614	117 646
<u>Immobilisations corporelles</u>									
* Terrains	844 642	0		844 642	0			0	844 642
* Constructions	2 018 115	1 721 878		3 739 994	282 107		100 906	383 013	3 356 981
* Matériels industriels	4 869 988	2 193 642		7 063 630	1 225 892		506 472	1 732 365	5 331 266
* Outillage industriels	30 692	84 100		114 791	10 046		6 202	16 248	98 544
* Matériels de transport	128 444	0	17 669	110 775	118 190	17 669	3 260	103 781	6 993
* Immo à statut juridique particulier	623 485	349 648	34 650	938 483	269 987	25 114	139 798	384 671	553 813
* Matériels informatiques	134 789	22 190		156 979	97 038		24 150	121 187	35 791
* Installations générales	202 710	559 091		761 801	36 348		19 187	55 535	706 266
* Equipements de bureau	107 648	17 394		125 043	41 925		11 285	53 210	71 833
* Constructions encours	387 956	-387 956		0	0		0	0	0
<u>Sous-totaux 2</u>	9 348 469	4 559 988	52 319	13 856 139	2 081 534	42 784	811 259	2 850 010	11 006 129
Totaux	9 403 374	4 677 343	52 319	14 028 398	2 132 408	42 784	814 998	2 904 623	11 123 775

AC05&AC06 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 685.873 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Variation en %
Titre de participation	650 000	-	650 000	100%
Dépôts et cautionnements versés	35 873	22 653	13 220	58%
Total	685 873	22 653	663 220	2928%

AC07 : Autres actifs non courants

Le solde net de cette rubrique s'élève à 199.907 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2016	Capitalisation	Résorption	31/12/2017
Frais préliminaires et Charges à répartir	237 209	133 866	171 168	199 907
Total Brut	237 209	133 866	171 168	199 907

AC08&AC09 : Stocks

Le solde net de cette rubrique s'élève à 7.822.992 DT au 31 décembre 2017. Cette variation est due aux investissements et extensions qui ont été mis en place en 2017.

Ce solde se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Variation en %
Matières Premières	3 266 470	2 114 701	1 151 769	54%
Stocks En Douane	0	0	0	-
Stock Pièces De Rechanges	199 220	193 998	5 222	3%
Produits Finis	3 131 376	2 626 633	504 743	19%
Produits Semi-Finis	1 225 927	444 536	781 391	176%
Total net	7 822 992	5 379 868	2 443 124	45%

AC10&AC11 : Clients et comptes rattachés

Le solde net de cette rubrique s'élève à 5.227.938 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Variation en %
Clients locaux	2 419 820	2 935 196	-515 376	-18%
Clients étrangers	2 556 690	1 529 909	1 026 781	67%
Clients effets à recevoir	248 803	250 602	-1 799	-1%
Clients douteux	318 060	271 274	46 786	17%
Total Brut	5 543 374	4 986 980	556 394	11%

Provisions / clients	315 435	271 274	44 161	16%
Total Provisions	315 435	271 274	44 161	16%
Total net	5 227 938	4 715 706	512 232	11%

AC12&AC13 : Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.286.223 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Variation en %
Fournisseurs débiteurs	392 280	172 890	219 390	127%
Personnel avances	18 653	-	18 653	100%
Report d'impôt direct IS	22 312	47 762	- 25 450	-53%
Report de TVA	434 985	190 390	244 595	128%
Consignations compagnie	85 571	55 268	30 303	55%
Parties liées	223 785	-	223 785	100%
Autres débiteurs divers	95 804	45 182	50 622	112%
Retenue à la source	88 881	-	88 881	100%
Total Brut	1 362 272	511 493	850 779	166%
Provisions / Fournisseurs débiteurs	20 782	23 782	- 3 000	-13%
Provisions / Autres actifs courants	55 268	53 876	1 392	3%
Total Provisions	76 049	77 657	- 1 608	-2%
Total net	1 286 223	433 836	852 387	196%

AC16&AC17 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 2.214.296 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Variation en %
Chèques en coffre	1 697 319	993 683	703 636	71%
Banques	514 844	6 262 686	- 5 747 842	-92%
Caisse	2 133	2 891	- 758	-26%
Blocage et déblocage	-	178 000	-	100%
Total	2 214 296	7 437 260	- 5 044 964	-68%

CP01&CP02&CP03&CP04 : Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Subvention d'invest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>Situation au 31/12/2016</u>	9 802 700	270 248	75 677	5 397 317	456 866	1 039 827	17 042 636
*Réserves légales	0	74 835	0	0	0	-74 835	0
*Dividendes	0	0	0	0	0	-429 148	-429 148
*Résultats reportés	0	0	0	0	535 844	-535 844	0
* Primes d'émission	0	0	0	0	0	0	0
<u>3. Q.part des sub. d'invest. inscrites en RT</u>	0	0	-126 045	0	0	0	-126 045
<u>4. Encaissement Subvention</u>	0	0	135 130	0	0	0	135 130
<u>5. Résultat de l'exercice</u>	0	0		0	0	1 065 916	1 065 916
<u>Situation au 31/12/2017</u>	9 802 700	345 083	84 762	5 397 317	992 710	1 065 916	17 688 488

La structure de capital social au 31-12-2017 se présente comme suit :

Situation au 31-12-2016					
Actionnaires	Nombre d'actions	En Valeur	En %	N° document	Mandant
ABID YASSINE	2 241 464	2 241 464	22,87%	5 272 276	M BOURSE
ATD SICAR	1 638 769	1 638 769	16,72%	B116222001	M BOURSE
ATD SICAR FG ATB 75-2014	1 089 616	1 089 616	11,12%	.B116222001	M BOURSE
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD	582 727	582 727	5,94%	B138682003	M BOURSE
FCPR MAX-ESPOIR.	582 548	582 548	5,94%	40 940	AMEN BANK
ATD SICAR FG ATB 75-2017-3	414 268	414 268	4,23%	.B116222001	M BOURSE
MAXULA BOURSE	400 000	400 000	4,08%	B147281997	M BOURSE
ERRYADA SICAR	281 769	281 769	2,87%	B0128822009	M BOURSE
GLSB	250 543	250 543	2,56%	434 908 240	M BOURSE
BRIGNONE LAURENT	247 425	247 425	2,52%	3ID1888	M BOURSE
BRIGNONE VALERIE LUCETTE JOSETTE	247 425	247 425	2,52%	1DA55310	M BOURSE
MATMATI MOURAD	240 108	240 108	2,45%	4 750 201	M BOURSE
FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISE	232 508	232 508	2,37%	AG--03-2016	BNA
SICAR INVEST	140 135	140 135	1,43%	B140641997	M BOURSE
SICAR INVEST	132 173	132 173	1,35%	B140641997	BNAC
MAXULA CAPITAL	59 000	59 000	0,60%	B1218012013	M BOURSE
SEIGLE EP BRIGNONE ANNIE LUCETTE GABRIELLE	54 065	54 065	0,55%		M BOURSE
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	51 152	51 152	0,52%	CMF 28-2007	BNA
MECHRI HEDI	50 000	50 000	0,51%	77 340	M BOURSE
DIVERS ACTIONNAIRES	867 005	867 005	8,84%		
TOTAUX	9 802 700	9 802 700	100%		

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Nombre d'action	9 802 700	9 802 700
Valeur nominale	1	1
Situation nette	20 882 012	19 728 857
Valeur mathématique par action	2,130	2,013
Bénéfice	1 065 916	1 039 827
Bénéfice par action	0,109	0,106

Le tableau d'amortissement de la subvention se détail comme suit :

Désignation	Subvention accordée jusqu'au 31/12/2016	Subvention accordée au 31/12/2017	Subvention accordée jusqu'au 31/12/2017	Taux d'amort	Amorti. antérieurs	Dotation de l'exercice	Amorti. Cumulés	VCN au 31/12/2017
Terrain	3 387		3 387	10,00%	3 387	-	3 387	-
Construction	54 188		54 188	5,00%	30 300	2 709	33 010	21 178
Outillage industriel	9 278		9 278	10,00%	9 278	-	9 278	-
Equipements importés	170 169	135 130	305 299	10,00%	123 695	118 819	242 515	62 784
Equipements locaux	7 216		7 216	10,00%	7 216	-	7 216	-
Matériel de transport	12 048		12 048	20,00%	9 650	1 596	11 247	801
Matériel informatique	3 018		3 018	33,33%	2 012	1 006	3 018	-
Logiciel	5 740		5 740	33,33%	3 826	1 914	5 740	-
Autres charges	23 174		23 174	33,33%	23 174	-	23 174	-
Totaux	288 217	135 130	423 347		212 539	126 045	338 584	84 764

P01 : Emprunts et Autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 3.330.973 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2016	Nouveaux	Echéance à CT	31/12/2017
562870 FOCUS	-	34 914	7 714	27 200
566400 NEMO	-	21 441	4 624	16 817
CMT516592	-	1 000 000	139 594	860 406
LD1715700080- LEON	-	39 557	7 707	31 851
LD1724100032- IVECO	-	63 246	11 785	51 461
LD1732400012- MERSEDES	-	143 957	32 799	111 158
Crédit BFPME 150000 Dt	60 000	-	30 000	30 000
Emprunt TLG	2 287	-	2 287	-
Ct IJARA ZITOUNA	8 748	-	8 748	-
Ct IJARA ZITOUNA Ford	19 542	-	16 979	2 562
CMT ZITOUNA 1 500 000 Dt	1 067 121	-	300 000	767 121
Ct IJARA N°Ld1412600066/Ford	3 325	-	3 325	-
Ct IJARA N°Ld1511800087/C4	20 962	-	8 810	12 152
IJARA NEMO-LD1513900071	11 615	-	4 690	6 926
IJARA- PEUG 2008 LD1602800036	28 689	-	8 742	19 947
ATTIJARI-IVECO CT N°513220	35 963	-	10 378	25 586
ATTIJARI-FLUENCE CT N°513190	31 184	-	8 960	22 224
ATTIJARI- NEMO CT 542420	18 443	-	4 483	13 960
ATTIJARI-PASSAT CT N°555640	53 094	-	12 325	40 769
CMT ATTIJARI 1.500.000	1 500 000	-	209 167	1 290 833
Total net	2 860 973	1 303 116	833 115	3 330 973

P03 : provisions

Le solde de cette rubrique s'élève à 62.458 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Variation en %
Provisions pour risques et charges	62 458	62 458	-	0%
Total net	62 458	62 458	0	0%

P04 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 2.322.629 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Variation en %
Fournisseurs d'exploitations	1 016 692	558 285	458 407	82%
Fournisseurs effet à payer	985 820	1 186 222	- 200 402	-17%
Fournisseurs d'immobilisations	224 486	69 450	155 036	223%
Fournisseurs d'immo.- Retenues de garantie	16 686	-	16 686	100%
Fournisseurs - factures non parvenues	78 945	100 276	- 21 331	-21%
Total net	2 322 629	1 914 233	408 396	21%

P05 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.138.593 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Variation en %
Clients avances & acomptes	0	161 632	-161 632	-100%
Rémunérations due au personnel	269 782	137 843	131 939	96%
Provision pour congés à payer et primes	251 951	153 027	98 924	65%
Etats impôts et taxes -Retenue à la source	4 634	3 824	810	21%
TVA/ Achat marché local	83	0	83	100%
Etats impôts et taxes -IS du	0	66 125	-66 125	-100%
Receveur de finance	110 293	46 596	63 697	137%
Dividendes à distribuer	73 437	73 424	13	0%
Charges à payer	247 492	215 946	31 546	15%
CNSS	165 270	97 234	68 036	70%
Provisions pour risques et charges CT	15 651	15 651	0	0%
Total net	1 138 593	971 301	167 292	17%

P06 : Autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 3.613.160 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Variation en %
ECH - D'UN AN/CT BFPME 90000	0	7 500	-7 500	-100%
ECH - D'UN AN/CT ATL N°436940	0	1 781	-1 781	-100%
ECH - D'UN AN/CT EMP BFPME 280	0	46 670	-46 670	-100%
ECH - D'UN AN/CT BFPME 150000	30 000	30 000	0	0%
ECH - D'UN AN/CT TLG N°109684	2 287	8 637	-6 350	-74%
ECH - D'UN AN/CT IJARA	8 748	9 758	-1 010	-10%
ECH - D'UN AN/CT IJARA	13 039	13 177	-138	-1%
ECH - D'UN AN/CT CMT ZITOUNA 1	300 000	295 986	4 014	1%
ECH - D'UN AN/CT IJARA	7 265	6 675	590	9%
ECH - D'UN AN/CT IJARA	8 810	8 075	735	9%
ECH - D'UN AN/CT IJARA	4 690	4 298	392	9%
IJARA- PEUG 2008 LD1602800036	8 742	8 012	730	9%
ATTIJARI-IVECO CT N°513220	10 378	9 570	808	8%
ATTIJARI-FLUENCE CT N°513190	8 960	8 232	728	9%
ATTIJARI- NEMO CT 542420	4 483	4 123	360	9%
ATTIJARI-PASSAT CT N°555640	12 325	11 379	946	8%
IJARA LD1732700106- MERSEDES	32 799	0	32 799	100%
ECH A - 1AN CMT500583 CT 1500 000	209 167	0	209 167	100%
ECH - ANS CMT 516592 ATTIJ 1 000 000 DT	139 594	0	139 594	100%
ATTIJARI FOCUS	7 714	0	7 714	100%
ATTIJARI NEMO CT 566400	4 624	0	4 624	100%
IJARA LD1724100032 IVECO	11 785	0	11 785	100%
IJARA LEON SEAT	7 707	0	7 707	100%
FINANCEMENT EN DEVISE	1 012 711	316 333	696 378	220%
TRAITE AVALISEE	316 804	211 595	105 209	50%
CREDIT CT ATTIJARI	0	300 000	-300 000	-100%
CREDIT CT ZITOUNA	0	89 068	-89 068	-100%
FINANCEMENT DES STOCKS	250 000	250 000	0	0%
CREDIT DE COMPAGNE	1 165 737	450 000	715 737	159%
OBL CAUT BANCAIRES	0	51 710	-51 710	-100%
SOUS-TOTAUX I	3 578 367	2 142 580	1 435 787	67%
INTERETS COURUS	34 793	19 888	14 905	75%
SOUS-TOTAUX II	34 793	19 888	14 905	75%
TOTAL NET	3 613 160	2 162 468	1 450 692	67%

P07 : Concours bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 404.703 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Variation en %
STB ELJAZIRA Cautions	287	287	0	0%
BT	200	0	200	100%
ATTIJARI TND 27484 674 27	0	67 667	-67 667	-100%
STB CITE DES SCES 1118828 788	404 215	415 475	-11 260	-3%
Total net	404 703	483 428	-78 725	-16%

R01 : Revenus

Le solde de cette rubrique s'élève à 16.923.628 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Variation en %
Ventes Produits Finis 18%	6 034 534	5 631 824	402 710	7%
Ventes Pf En Suspension	261 574	125 392	136 182	109%
Ventes Produits Finis Export	10 639 622	8 420 952	2 218 670	26%
R.R.R Accordés	-12 103	-172 753	160 650	-93%
Total net	16 923 628	14 005 415	2 918 213	21%

R02 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 173.136 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Variation en %
Quote part subvention d'investissement	77 890	12 246	65 644	536%
Subvention d'exploitation	84 295	-4 288	88 583	-2066%
AVANCE TFP	10 951	9 581	1 370	14%
Total net	173 136	17 540	155 596	887%

R06 : Achats d'approvisionnements consommés

Le solde de cette rubrique s'élève à 11.028.974 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Variation en %
Achats matières premières locales	4 283 543	3 070 059	1 213 484	40%
Achats matières premières étrangères	6 722 339	4 370 995	2 351 344	54%
Frais sur achats étrangères	279 054	295 750	-16 696	-6%
Variation de stocks	-1 156 991	799 730	-1 956 721	-245%
Autres achats	1 465 199	1 091 885	373 314	34%
Transferts de charges	-564 170	0	-564 170	-100%
Total	11 028 974	9 628 419	1 400 555	15%

R07 : Charges du personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à 3.646.016 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Variation en %
Salaires et Compléments de salaires	3 241 677	2 143 930	1 097 747	51%
Charges sociales légales	360 777	267 204	93 573	35%
Provision congés & primes	72 938	14 573	58 365	401%
Transferts de charges	-29 376	0	-29 376	-100%
Total net	3 646 016	2 425 707	1 220 309	50%

R08 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.033.339 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Variation en %
Dotations aux amortissements	819 618	575 808	243 810	42%
Dotations aux provisions	62 301	155 665	-93 364	-60%
Dotation de résorption de CAR	171 168	135 714	35 454	26%
Reprise sur provision	-19 748	-80 935	61 187	-76%
Total	1 033 339	786 252	247 087	31%

R09 : Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 1.578.322 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Variation en %
Sous-traitance générale	21 425	0	21 425	100%
Charges locatives	23 559	21 745	1 814	8%
Entretiens et réparations	176 301	128 519	47 782	37%
Assurances	78 234	117 699	-39 465	-34%
Honoraire	154 235	76 225	78 010	102%
Commissions sur ventes	319 112	320 880	-1 768	-1%
Publicités et cadeaux	58 884	169 219	-110 335	-65%
Transports, déplacements et réceptions	506 932	457 067	49 865	11%
Frais de communication	26 896	29 361	-2 465	-8%
Commissions bancaires	125 654	67 884	57 770	85%
Marges MOURABHA	0	169 910	-169 910	-100%
Jetons de présence	12 500	11 875	625	5%
Impôts et taxes	101 042	85 816	15 226	18%
Transferts de charges	-26 454	-439 841	413 387	-94%
Total net	1 578 322	1 216 362	361 963	30%

R10 : Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à 98.264 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Variation en %
Charges d'emprunts	301 823	203 858	97 965	48%
Produits de placements	-2 743	-154	-2 589	1681%
Pertes de changes	178 245	210 279	-32 034	-15%
Gains de changes	-379 062	-339 727	-39 335	12%
Total net	98 264	74 257	24 007	32%

R11 : Produits des placements

Le solde de cette rubrique s'élève à 44.243 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Variation en %
Produits financiers	203	670	-466	-70%
Produits des placements courants	44 040	10 611	33 429	315%
Total net	44 243	11 281	32 962	292%

R12&R13 : Autres gains et autres pertes ordinaires

Les soldes des autres gains et autres pertes ordinaires s'élèvent respectivement à 49.468 DT et 327 DT au 31 décembre 2017 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	Variation en %
Gains/cession	13 335	0	13 335	100%
Différence de règlement	2 667	1 613	1053,501	65%
Produits divers	33 466	311	33 155	10661%
Profit exceptionnel	0	363	-363	-100%
S.TOTAL	49 468	2 287	47 181	2063%
Pertes ordinaires	0	63	-63	-100%
Différence de règlement (gain)	327	419	-92	-22%
S.TOTAL	327	481	-154	-32%
Total net	49 141	1 806	47 335	2621%

EFT : Etat des flux de trésorerie

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Trésorerie au début de l'exercice	6 953 831	2 626 349
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	-1 383 225	-6 643
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-5 081 871	-3 132 186
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 320 859	7 466 312
Total net	1 809 594	6 953 831

Note sur les Parties liées :

- I. Les **ventes** auprès des parties liées s'élèvent à **126.428** dinars, détaillés comme suit :
- ✓ La société « **Office Plast SA** » a facturé au cours de l'exercice 2017 à la société « **GMT SARL** » des ventes pour un montant de **120.491** Dinars. Le solde comptable au 31-12-2017 s'élève à **2.676** Dinars.
 - ✓ La société « **Office Plast SA** » a facturé au cours de l'exercice 2017 à la société « **ASSURANCE AMI** » des ventes pour un montant de **5.937** Dinars. Le solde comptable au 31-12-2017 s'élève à **3.735** Dinars.
- II. Les **achats** auprès des parties liées s'élèvent à **517.427** dinars, détaillés comme suit :
- ✓ La société « **GLS.B** » a facturé au cours de l'exercice 2017 à la société « **Office Plast SA** » des ventes pour un montant de **433.914** Dinars. Le solde comptable au 31-12-2017 s'élève à **114.354** Dinars.
 - ✓ La société « **ASSURANCE AMI** » a facturé au cours de l'exercice 2017 à la société « **Office Plast SA** » des ventes pour un montant de **10.359** Dinars. Le solde comptable au 31-12-2017 s'élève à **1.370** Dinars.

Note sur les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2017

Type d'engagement	Banques	N° du contrat	Valeur totale en DT 31/12/2016	Valeur totale en DT 31/12/2017	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions	Restant dû 31/12/2016	Restant dû 31/12/2017
* Engagements donnés : Garanties réelles : -Nantissement	STB	52077-891056715	323 382	0					0	0
		ESCOMPTE EFFETS	0	0					0	0
		FINANCEMENT DEVOISES	316 333	668 741					316 333	668 741
		PFE							0	0
		TRAITE AVALISEE	211 595	316 804					211 595	316 804
	FINANCEMENT DE STOCKS	50 000	50 000					50 000	50 000	
	BFPME	20000602	134 316	0					0	0
		20000606	150 000	150 000				90 000	60 000	
Total 1			1 185 626	1 185 545					667 928	1 095 545
* Engagements donnés : Garanties réelles : -Nantissement - Hypothèques	BFPME	20000603	90 000	0					7 500	0
		20000605	280 000	0					46 670	0
Total 2			370 000	0					54 170	0
* Engagements donnés : a- Garanties personnelles : - Caution solidaire	ZITOUNA	LD14	1 500 000	1 500 000					1 363 107	1 067 121
		FINANCEMENT	89 068	343 971					89 068	343 971
	ATTIJARI	OBLIGATIONS BANCAIRES	51 710	55 737					51 710	55 737
		PFE	0						0	0
		MCNE	0						0	0

b-Garanties réelles : -Nantissement -Hypothèques		CREDIT DE COMPAGNE & DECOUV MOB	750 000	1 110 000				750 000	1 110 000
		FINANCEMENT STOCKS	200 000	200 000				200 000	200 000
		CMT	1 500 000	1 500 000				1 500 000	1 500 000
		CMT		1 000 000				1 500 000	1 000 000
Total 3			4 090 778	5 709 707				5 453 884	5 276 828
* Engagements donnés : a- Garanties réelles : -autres garanties	ATL		339270	58 500	0			0	0
			436940	34 650	0			1 781	0
			385450	37 921	0			0	0
			385280	20 798	0			0	0
	ZITOUNA		LD1331000007	49 033	49 033			18 506	8 748
			LD1315000050	40 068	0			0	0
			LD1334600020	66 658	66 658			26 216	13 039
			LD1412600066	34 829	34 829			16 503	9 828
			LD1511800087	45 583	45 583			29 037	20 962
			LD1513900071	24 441	24 441			15 914	11 615
			LD1602800036	48 284	48 284			36 701	28 689
			LD1724100032	0	68 351			0	63 246
		LD1732700106	0	162 840			0	143 957	
		LD1732700106	0	44 071			0	39 557	
	ATTIJARI		513220	57 633	57 633			45 534	35 963
			513190	49 700	49 700			39 417	31 184
			542420	26 007	26 007			22 566	18 443
			555640	72 118	72 118			64 473	53 094
			56870	0	45 590			0	34 914
			566400	0	27 620			0	21 441
TLG		109684	41 300	41 300			10 924	2 287	
Total 4			707 524	864 057			327 570	536 968	
Total Général			6 353 927	7 759 309			6 503 553	6 909 340,368	

Note sur l'Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

<u>Résultat Comptable avant impôt</u>	<u>Signe</u>	<u>1 091 366,251</u>
Chiffre d'affaires Local comptabilisé HT		6 296 107,954
Chiffre d'affaires à l'exportation		10 639 622,422
Total CA HT comptabilisé		16 935 730,376
TOTAL DU C.A. (TTC)		18 044 913,165
TOTAL DU C.A. (TTC) sans export base min impôt 0,2%		7 405 290,743
<u>Réintégrations</u>		<u>108 429,996</u>
1. Charges non déductibles		<u>11 250,522</u>
* excédentaires.	(+)	10 806,526
* Taxe de voyages	(+)	300,000
* Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles	(+)	143,996
2. Amortissements		=
3. Provisions		<u>96 749,330</u>
* Provisions non déductibles	(+)	34 448,365
* Provisions déductibles :		
* Provisions pour créances douteuses s (autres que celles constituées par les établissements de crédit) ;	(+)	62 300,965
4. Produits non comptabilisés ou insuffisamment comptabilisés		=
5. Autres réintégrations		<u>430,144</u>
* Autres pertes exceptionnelles	(+)	653,595
* Pertes de changes latentes	(+)	- 223,451
<u>Déductions</u>		<u>19 821,533</u>
- Gains exceptionnels	(-)	19 821,533

<u>Résultat fiscal avant déduction des provisions</u>		<u>1 179 974,714</u>
* Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal		- 62 300,965
- Provisions pour créances douteuses	(-)	- 62 300,965
- Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente.	(-)	-
<u>Résultat fiscal après déduction des provisions</u>		<u>1 117 673,749</u>
* Déduction des amortissements différés et déficits reportés		=
- Réintégration des amortissements de l'exercice	(+)	823 098,890
- Déduction des déficits reportés.	(-)	-
- Déduction des amortissements de l'exercice	(-)	- 823 098,890
- Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires	(-)	-
<u>Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements</u>		<u>1 117 673,749</u>
* Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables		=
<u>Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation et avant avantages fiscaux</u>		<u>1 117 673,749</u>
* Déduction des produits financiers	(-)	11 434,451
* Déduction des plus-values imposables	(-)	-
		490 235,140
<u>Base de l'abattement au titre de l'exploitation</u>		<u>1 106 239,298</u>
. Chiffre d'affaires exportation HTVA		10 670 584,218
. Chiffre d'affaires global HTVA		16 923 627,502
. % Abattement bénéfice export provenant des réinvestissements		88,63%
. Déduction Bénéfice d'exports exonérés provenant des réinvestissements		980 470,28
. % Abattement Export		63,05%
. Déduction Bénéfice Export soumis à l'IS 10%		79 299,128
. Déduction Bénéfice des activités de zone de développement régional		23 234,945
<u>Total déductions bénéfiques d'exploitation</u>		<u>1 083 004,353</u>

Base du minimum d'impôt de 10%	1 026 940,170
Base du minimum d'impôt de 20%	46 469,891

Résultat fiscal (Code B/P)	<u>23 234,945</u>
-----------------------------------	--------------------------

Minimum d'impôt 20%	9 293,978
Minimum d'impôt de TTC 0,2%	14 810,581
Impôt sur les sociétés 20%	4 646,000
Minimum du minimum d'impôt	500,000

Impôt sur les sociétés dû sur le Bénéfice Local	<u>14 810,581</u>
--	--------------------------

Minimum d'impôt de 0,1%	10 639,622
Impôt sur les sociétés 10%	3 964,956
Minimum du minimum d'impôt	300,000

Impôt sur les sociétés dû sur le Bénéfice Export	<u>10 639,622</u>
---	--------------------------

Impôt sur les sociétés dû	<u>25 450,204</u>
----------------------------------	--------------------------

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE OFFICE PLAST.SA

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre, Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **Office Plast.SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins

de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Évaluation des Immobilisations corporelles

➤ Risques identifiés

Suite à l'extension réalisée par la société « Office Plast » qui s'est étalée sur les exercices 2016 et 2017, la mise en place de l'investissement en matériel industriel (notamment les machines « PIV2 », « PIRONI CLASSEUR et BA », la « Granuleuse », l'extrudeuse et l'ultrason), a engendré des coûts inévitables.

Ainsi, Conformément aux paragraphes 13 à 19 « Cout d'entrée d'une immobilisation » de la norme comptable N°5 relative aux immobilisations corporelles :

« 14. Le coût total d'une immobilisation corporelle est la contrepartie, monétaire ou autre, cédée pour l'acquérir et de la mettre en état de marche en vue de l'utilisation prévue. Sont inclus dans le coût le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que commissions et frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs, les frais de démolition et de viabilisation, les frais de préparation du site, les frais de livraison et de manutention initiaux et les frais d'installation. »

Le transfert des charges a englobé la consommation de matières, l'énergie et fuel, l'eau ainsi que la main d'œuvre directe et indirecte.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments lors de la détermination des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, nous avons considéré que la correcte évaluation des frais engagés imputés au coût du matériel industriel constituait un point clé de l'audit

➤ Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des charges directes et indirectes incorporées au coût du matériel industriel, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- La prise de connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des immobilisations ;

- La vérification de la conformité des méthodes d'évaluation des coûts d'entrée d'immobilisations aux prescriptions de la Norme Comptable NCT 05 relative aux immobilisations ;
- L'appréciation des données et des hypothèses retenues par la Direction pour la détermination de la valeur des charges à incorporer ainsi que l'identification des actifs correspondants.
- La répartition des charges incorporées par nature à partir des états analytiques,
- L'appréciation de la valeur à incorporer en fonction de la période qu'a pris l'investissement pour être mis en place ainsi que des quantités réelles consommées et de leur valorisation.
- Le tableau de répartition des charges incorporées se présente comme suit :

Machine	MO : Effectif Calendre	Consommation Matière :	Energie	Total
PIV 2	11 553,239	144 158,287	19 288,475	175 000,000
Peroni Classeur	1 173,956	110 533,287	292,757	112 000,000
Peroni BA	2 964,530	46 417,518	617,952	50 000,000
Granuleuse	1 649,425	15 927,988	422,587	18 000,000
Blow Film	5 318,352	26 568,397	3 113,251	35 000,000
Extrudeuse	3 481,676	114 504,677	2 013,648	120 000,000
Ultrason	1 154,669	48 743,236	102,094	50 000,000
P-doc & Pochette	2 080,407	57 316,556	603,037	60 000,000
Totaux	29 376,253	564 169,946	26 453,801	620 000,000

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous avons conclu à l'existence d'une anomalie liée à la régularité des comptes des valeurs mobilières décrite ci-après : la société n'a pas encore signée et déposée auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 27 avril 2018

Le Commissaire Aux Comptes

Rachid NACHI

Ce rapport annule et remplace le précédent rapport émis en date du 20 avril 2018.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE OFFICE PLAST.SA

En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2017 :

- I.** Les ventes auprès des parties liées s'élèvent à 126.428 dinars, détaillés comme suit :
- ✓ La société « Office Plast SA » a facturé au cours de l'exercice 2017 à la société « GMT SARL » des ventes pour un montant de 120.491 Dinars. Le solde comptable au 31-12-2017 s'élève à 2.676 Dinars.
 - ✓ La société « Office Plast SA » a facturé au cours de l'exercice 2017 à la société « ASSURANCE AMI » des ventes pour un montant de 5.937 Dinars. Le solde comptable au 31-12-2017 s'élève à 3.735 Dinars.
- II.** Les achats auprès des parties liées s'élèvent à 444.273 dinars, détaillés comme suit :
- ✓ La société « GLS.B » a facturé au cours de l'exercice 2017 à la société « Office Plast SA » des ventes pour un montant de 433.914 Dinars. Le solde comptable au 31-12-2017 s'élève à 114.354 Dinars.
 - ✓ La société « ASSURANCE AMI » a facturé au cours de l'exercice 2017 à la société « Office Plast SA » des ventes pour un montant de 10.359 Dinars. Le solde comptable au 31-12-2017 s'élève à 1.370 Dinars.

III. Les opérations financières effectuées entre la société et ses parties liées se récapitulent comme suit :

Comptes	Libellé	Débit	Crédit	Soldes
44210000	C/C YASSINE ABID	20 000,000	20 000,000	-
44211000	C/C STE NAWAL IND	2 777,540	-	2 777,540
44213000	C/C OFFICE PAP	7 359,000	-	7 359,000
44214000	C/C OFFICE PLAST TRADING	93 103,250	93 100,000	3,250
44215000	C/C OFFICE DISTRUB°	170 175,000	170 000,000	175,000
44220000	C/C OFFICE STORE	322 742,228	108 432,228	214 310,000
Totaux		616 157,018	391 532,228	224 624,790

IV. Les dividendes distribués en 2017 suite aux libérations de l'AGO statuant sur le résultat de l'exercice 2016 s'élèvent à 429.148 DT.

V. Les crédits contractés par la société au titre de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Emprunts

Banque	N° du contrat	Échéance	Montant	Durée	Taux
ZITOUNA	LD1715700080	11/05/2017	44 071	60 mois	8,62%
ZITOUNA	LD1724100032	29/08/2017	68 350	60 mois	8,56%
ZITOUNA	LD1732400012	20/11/2017	162 840	60 mois	9,29%
ATTIJARI LEASING	566400	24/02/2017	27 620	60 mois	8%
	562870	20/01/2017	45 590	60 mois	8%
ATTIJARI BANK	516592	10/03/2017	1 000 000	72 mois	6.79%
Totaux			1 348 471		

VI. Les crédits de gestion contractés par la société au titre de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

LIGNE	Ligne	Montant	Date	Taux
ATTIJARI BANK	Escompte	500 000	31/12/2017	TMM + 2.5%
ATTIJARI BANK	Facilité de Caisse	50 000	31/12/2017	TMM + 2.75%
ATTIJARI BANK	Accréditifs et découvert mobilisé	900 000	31/12/2017	TMM + 2.5%
ATTIJARI BANK	Financement de stock	200 000	31/12/2017	TMM + 2.5%
ATTIJARI BANK	obligation cautionnées	100 000	31/12/2017	TMM + 2.5%
ATTIJARI BANK	PFE	1 000 000	31/12/2017	TMM + 2.5%
ATTIJARI BANK	MCNE	350 000	31/12/2017	TMM + 2.5%
STB	Facilité de caisse	250 000	31/12/2017	TMM + 4%
STB	Escompte	250 000	31/12/2017	TMM + 3.5% si <90jrs
				TMM + 4% si >90jrs
STB	Accréditifs	500 000	31/12/2017	3%°
STB	Financement de stock	50 000	31/12/2017	TMM + 4%
STB	obligation cautionnées	150 000	31/12/2017	Com 3%°/mois
STB	MCNE	300 000	31/12/2017	TMM + 2.5%
STB	PFE	1 250 000	31/12/2017	TMM + 2.5%
ZITOUNA	CHIRAET	1 800 000	31/12/2017	TMM + 2.3%
TOTAL		7 650 000		

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'effet s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Les contrats de financement conclus au cours des exercices antérieurs :

Banques	N° du contrat	Valeur totale en DT	Restant dû	Restant dû
		2016	2016	2017
ATL	436940	34 650	1 781	-
Sous-Totaux		34 650	1 781	0
BFPME	20000606	150 000	90 000	60 000
BFPME	20000603	90 000	7 500	-
BFPME	20000605	280 000	46 670	-
Sous-Totaux		520 000	144 170	60 000
STB	FINANCEMENT DE STOCKS	50 000	50000	50000
Sous-Totaux		50 000	50 000	50 000
TLG	109684	41 300	10 924	2 287
Sous-Totaux		41 300	10 924	10 924
ZITOUNA	LD14	1 500 000	1 363 107	1 067 121
ZITOUNA	FINANCEMENT	89 068	89 068	343 971
ZITOUNA	LD1331000007	49 033	18 506	8 748
ZITOUNA	LD1334600020	66 658	26 216	13 039
ZITOUNA	LD1412600066	34 829	16 503	9 828
ZITOUNA	LD1511800087	45 583	29 037	20 962
ZITOUNA	LD1513900071	24 441	15 914	11 615
ZITOUNA	LD1602800036	48 284	36 701	28 689
Sous-Totaux		1 857 896	1 595 052	1 503 973
ATTIJARI LEASING	513220	57 633	45 534	35 963
ATTIJARI LEASING	513190	49 700	39 417	31 184
ATTIJARI LEASING	542420	26 007	22 566	18 443
ATTIJARI LEASING	555640	72 118	64 473	53 094
Sous-Totaux		205 458	171 989	138 684
Total		2 709 305	1 973 916	1 763 581

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration, cette rémunération est composée de :
 - Un salaire net mensuel de 6.000 Dinars ;
 - 2% du bénéfice net de l'exercice ;

- Prise en charge de la cotisation CNSS ainsi que la redevance de compensation de 1% ; et
- Mise à disposition d'une voiture de fonction avec des bons de carburant d'un montant de 250 litres par mois.

C-2 Les obligations et engagements de la société « **OFFICE PLAST SA** » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2017, se présentent comme suit (en Dinars) :

	PDG	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	114 860	6 739
Prise en charge CNSS	10 911	2 728
TOTAL	119 039	8 590

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nos investigations ne nous ont pas permis de déceler d'autres conventions entrant dans le cadre des dits articles

Tunis, le 27 avril 2018

Le Commissaire Aux Comptes

Rachid NACHI

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-

Siège social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua Zaghuan.

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 juin 2018.. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Sami MENJOUR et Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

SOTUVER S.A
Bilan
(Exprimé en Dinars)

	Solde au	
	31/12/2017	31/12/2016
Actifs		
Actifs non courants		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	1 060 119	1 010 282
- Amortissements des immobilisations incorporelles	(983 350)	(935 246)
Immobilisations incorporelles nettes	(B.1) 76 769	75 036
Immobilisations corporelles	108 989 292	105 899 795
- Amortissements des immobilisations corporelles	(56 288 174)	(48 911 206)
Immobilisations corporelles nettes	(B.1) 52 701 118	56 988 589
Immobilisations financières	1 814 951	1 115 280
- Provisions sur immobilisations financières	(61 566)	(61 566)
Immobilisations financières nettes	(B.2) 1 753 385	1 053 714
Total des actifs immobilisés	54 531 272	58 117 339
Autres actifs non courants	(B.3) 41 442	106 289
Total des actifs non courants	54 572 714	58 223 628
Actifs courants		
Stocks	41 611 529	33 619 740
- Provisions pour dépréciation des stocks	(734 126)	(218 624)
Stocks nets	(B.4) 40 877 403	33 401 116
Clients et comptes rattachés	13 569 708	12 211 636
-Provisions pour dépréciation des comptes clients	(3 352 848)	(2 995 504)
Clients et comptes rattachés nets	(B.5) 10 216 860	9 216 132
Autres actifs courants	5 610 157	3 234 822
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(571 217)	(367 213)
Autres actifs courants nets	(B.6) 5 038 940	2 867 609
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.7) 822 872	2 637 343
Total des actifs courants	56 956 075	48 122 200
Total des actifs	111 528 789	106 345 828

SOTUVER S.A
Bilan
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au	
		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		27 253 600	23 438 096
Réserves		14 551 632	10 446 993
Résultats reportés		1 117 700	2 224 182
Subvention d'investissement		2 111 819	2 551 483
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		45 034 751	38 660 754
Résultat de l'exercice avant investissement		10 034 507	6 230 187
Réserve spéciale de réinvestissement		-	2 089 443
Résultat net affectable		10 034 507	4 140 744
Total des capitaux propres	(B.8)	55 069 258	44 890 941
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	(B.9)	17 156 097	16 898 133
Provisions pour risques et charges	(B.10)	653 955	516 133
Total des passifs non courants		17 810 052	17 414 266
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.11)	10 183 150	9 398 887
Autres passifs courants	(B.12)	8 107 194	6 477 539
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.13)	20 359 136	28 164 196
Total des passifs courants		38 649 480	44 040 621
Total des passifs		56 459 531	61 454 887
Total des capitaux propres et des passifs		111 528 789	106 345 828

SOTUVER S.A
Etat de résultat
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre	
		2017	2016
Produits d'exploitation			
Revenus	(R.1)	66 691 314	53 376 133
Autres produits d'exploitation	(R.2)	1 608 958	1 304 129
Total des produits d'exploitation		68 300 272	54 680 262
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		6 883 898	1 511 155
Achats d'approvisionnements consommés	(R.3)	(37 731 946)	(27 750 385)
Charges de personnel	(R.4)	(8 134 923)	(7 068 430)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5)	(8 593 402)	(6 904 859)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(5 556 677)	(5 257 705)
Total des charges d'exploitation		(53 133 051)	(45 470 225)
Résultat d'exploitation		15 167 221	9 210 037
Charges financières nettes	(R.7)	(4 299 537)	(2 273 799)
Autres gains ordinaires	(R.8)	58 677	70 655
Autres pertes ordinaires	(R.9)	(71 458)	(45 659)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		10 854 902	6 961 235
Impôt sur les bénéfices		(820 395)	(258 918)
Résultat net de l'exercice		10 034 507	6 702 317
Eléments extraordinaires		-	(472 130)
Résultat net de l'exercice		10 034 507	6 230 187
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		10 034 507	6 230 187

SOTUVER
Etat des flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos	
		le 31 Décembre	
		2017	2016
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</i>			
Résultat net		10 034 507	6 230 187
Ajustements pour			
* Amortissements et provisions	(F.1)	8 593 402	6 904 859
* Reprises sur provisions	(F.2)	-	(64 264)
* Variation des:			
- Stock	(F.3)	(7 991 790)	(2 484 104)
- Créances clients	(F.3)	(1 358 072)	211 088
- Autres actifs	(F.3)	(2 375 335)	608 462
- Fournisseurs et autres dettes	(F.4)	2 551 252	(1 282 997)
* Autres ajustements:			
- Résorption subvention d'investissement		(439 663)	(440 454)
- Plus ou moins-values de cession		(26 000)	(10 351)
-Reclassements au cours de l'exercice		106 289	-
<i>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</i>		9 094 590	9 672 426
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.5)	(3 230 814)	(8 532 818)
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles		26 000	30 200
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières		(699 671)	110 174
Décaissement pour acquisition des autres actifs non courants		(41 442)	(50 485)
Encaissement provenant des autres actifs non courants		-	-
<i>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		(3 945 927)	(8 442 929)
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		1 635 216	-
Prime d'émission		4 088 040	-
Encaissement sur fonds social		16 598	18 422
Encaissements provenant des emprunts		4 000 000	10 153 223
Remboursements d'emprunts		(3 477 698)	(3 307 692)
Distributions de dividendes		(5 155 892)	(4 922 000)
Encaissement subventions d'investissement		-	-
Encaissement crédit de financement		43 756 409	88 024 163
Remboursement crédit de financement		(52 170 945)	(86 951 188)
Intérêts courus		(49 772)	(121 184)
<i>Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i>		(7 358 044)	2 893 744
<i>Variation de la trésorerie</i>		(2 209 380)	4 123 241
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		455 686	(3 667 555)
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	(F.6)	(1 753 694)	455 686

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « SOTUVER S.A » est une société anonyme, ayant un capital de 27 253 600 Dinars Tunisiens. La « SOTUVER S.A » est une filiale de la société CFI. Cette dernière est établie en Tunisie et prépare des états financiers consolidés.

La société « SOTUVER S.A » a pour objet social la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

II. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE:

L'exercice 2017 est marqué par les faits suivants :

- L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 juin 2017 a décidé la distribution des dividendes pour 5 156 381 DT soit 0,220 DT par action. Ces dividendes sont distribuables à partir du 28 juillet 2017.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 novembre 2017 a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 2 180 288 DT par incorporation :
 - ✓ Des réserves spéciales d'investissement qui ont été constituées en vertu des dispositions de l'article 7 du code d'incitations aux investissements d'un montant de 2 089 443 DT.
 - ✓ D'une partie du résultat reporté d'un montant de 90 845 DT.

III. REFERENTIEL COMPTABLE

III.1 DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2017 sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'établissement de ses états financiers, la société respecte les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité

- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

- **Unité monétaire**

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

La politique actuelle de couverture contre les risques de change consiste à équilibrer dans la limite du possible les opérations d'achat et de vente réalisés dans la même devise, pour ce faire la société gère des comptes bancaires en devise étrangères il s'agit principalement des comptes en Euro.

Les gains et pertes de change sont prise en compte à la date de clôture sur la base des taux de change à la dite date.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par « SOTUVER S.A » sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants :

Nature	Taux annuels
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminées, chacune au

commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative Immobilisations corporelles et de la NCT 6 Immobilisations incorporelles.

- **Immobilisations financières**

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à SOTUVER). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La SOTUVER opte pour le classement de ses placements conformément à la norme comptable ou un placement à court terme est un placement que la SOTUVER n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

- **Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs :**

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- **Charges reportées**

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance de la société.

Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation.

- **Subvention d'investissement**

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert par « SOTUVER S.A » à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsque elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

- **Stocks**

Les produits finis de la « SOTUVER S.A » sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des états théoriques au 31 décembre 2017.

IV. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

IV.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles se présente au 31 décembre 2017 comme suit :

Désignations	Valeurs brutes au 31/12/2016	Acquisitions 2017	Cessions 2017	Transferts	Valeurs brutes au 31/12/2017	Amortissements Cumulés au 31/12/2016	Dotations 2017	Cessions 2017	Amortissements Cumulés au 31/12/2017	Valeurs comptables nettes au 31/12/2017
Investissements, Recherches et développements	701	-	-	-	701	468	47	-	514	187
Licences	142 375	25 513	-	-	167 888	116 978	9 867	-	126 845	41 044
Logiciels	867 205	24 325	-	-	891 529	817 801	38 190	-	855 991	35 539
Immobilisations incorporelles	1 010 282	49 838	-	-	1 060 119	935 246	48 104	-	983 350	76 769
Terrains	1 315 574	-	-	-	1 315 574	-	-	-	-	1 315 574
Constructions	22 207 795	52 071	-	369 540	22 629 407	6 940 249	757 524	-	7 697 773	14 931 634
Equipements de bureau	447 507	28 319	-	-	475 827	324 580	28 326	-	352 907	122 920
Installations techniques	2 690 448	164 519	-	-	2 854 967	1 627 484	174 867	-	1 802 350	1 052 617
Matériel de sécurité	150 627	49 338	-	-	199 964	75 447	15 314	-	90 762	109 203
Matériel de transport	1 115 030	110 490	(91 480)	-	1 134 040	522 180	201 803	(91 480)	632 503	501 537
Matériel Industriel	73 942 964	2 311 056	-	-	76 254 019	38 522 788	6 183 642	-	44 706 430	31 547 589
Matériel Informatique	808 802	135 447	-	-	944 249	641 333	57 178	-	698 511	245 738
Outillage Industriel	555 649	148 747	-	-	704 396	257 144	49 794	-	306 938	397 458
Immobilisations corporelles en cours	2 665 399	180 989	-	(369 540)	2 476 848	-	-	-	-	2 476 848
Immobilisations corporelles	105 899 795	3 180 976	(91 480)	-	108 989 292	48 911 206	7 468 448	(91 480)	56 288 174	52 701 118
Total Immobilisations corporelles et incorporelles	106 910 077	3 230 814	(91 480)	-	110 049 411	49 846 452	7 516 552	(91 480)	57 271 523	52 777 887

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2017 à 1 753 385 DT contre 1 053 714 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2017	Provision	Valeur nette au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2016	Variation
Titres de participations	850 692	(61 566)	789 126	261 664	527 462
Dépôts et cautionnements	964 259	-	964 259	792 050	172 209
Total	1 814 951	(61 566)	1 753 385	1 053 714	699 671

Les titres de participation nets s'élèvent au 31 décembre 2017 à 789 126 DT se détaillant comme suit :

Participation	Valeurs brutes au 31/12/2017	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2017	% de détention
SVT	500 000	-	500 000	50%
MARINAJERBA	190 730	(49 066)	141 664	2,14%
VETRO MEDITERRANEO	120 000	-	120 000	80%
ADRIAVETRO	27 462	-	27 462	75%
NSD	12 500	(12 500)	-	12,5%
Total	850 692	(61 566)	789 126	

B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2017 à 41 442 DT contre 106 289 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	Capitalisation 2017	Reclassement 2017	31/12/2017	Variation
Charges reportées	106 289	41 442	(106 289)	41 442	(64 848)
Total	106 289	41 442	(106 289)	41 442	(64 848)

Ce montant englobe les coûts d'études engagées par la société et dont la finalité est l'amélioration des rendements de l'usine (amélioration de la productivité et de la qualité, optimisation et l'amélioration de l'organisation de l'usine etc).

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2017 à 40 877 403 DT contre 33 401 116 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation en DT
Matières premières	1 199 507	1 177 026	22 481
Matières consommables	3 966 484	4 611 569	(645 085)
Moules	6 526 314	5 492 634	1 033 680
Emballages	1 152 676	819 754	332 922
Palettes	2 361 248	1 997 355	363 894
Produits finis	26 405 301	19 521 403	6 883 898
Stock bruts	41 611 529	33 619 740	7 991 790
Provision pour dépréciation des stocks	(734 126)	(218 624)	(515 503)
Stocks nets	40 877 403	33 401 116	7 476 287

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2017 à 10 216 860 DT contre 9 216 132 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation en DT
Clients d'exploitation	8 927 292	6 497 356	2 429 935
Clients effets à recevoir	510 271	2 128 137	(1 617 866)
Clients douteux et impayés	3 367 363	3 056 334	311 029
Valeurs à l'encaissement	764 783	529 809	234 974
Clients et comptes rattachés bruts	13 569 708	12 211 636	1 358 072
Provision pour dépréciation des créances	(3 352 848)	(2 995 504)	(357 345)
Clients et comptes rattachés nets	10 216 860	9 216 132	1 000 728

B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2017 à 5 038 940 DT contre 2 867 609 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation en DT
Fournisseurs débiteurs	564 602	650 820	(86 218)
Personnel et comptes rattachés	635 428	522 287	113 141
Etat et collectivités publiques	2 824 410	1 071 123	1 753 287
Débiteurs divers	25 664	25 664	-
Comptes de régularisation actifs	1 560 052	964 927	595 124
Autres actifs courants bruts	5 610 157	3 234 822	2 375 335
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(571 217)	(367 213)	(204 003)
Autres actifs courants nets	5 038 940	2 867 609	2 171 331

B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2017 à 822 872 DT contre 2 637 343 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation en DT
Banques	819 192	2 620 965	(1 801 774)
Caisse	3 680	9 504	(5 824)
Effets à l'escompte	-	6 873	(6 873)
Total	822 872	2 637 343	(1 814 471)

B.8. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 décembre 2017 une valeur de 55 069 258DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fond social	Résultats reportés	Subventions d'investissement	Autres réserves	Réserve spéciale de réinvestissement	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2015 avant affectation	23 438 096	2 180 228	576 923	1 233 871	2 991 937	200 000	-	7 307 838	6 075 893	44 004 786
Résultat de l'exercice 2015				6 075 893					(6 075 893)	-
Réserves légales		163 582		(163 582)						-
Distribution des dividendes				(4 922 000)						(4 921 999)
Fond social			18 422		(440 454)					(422 032)
Amortissement de la subvention										-
Résultat de l'exercice 2016									6 230 187	6 230 187
Capitaux propres au 31/12/2016 avant affectation	23 438 096	2 343 809	595 345	2 224 183	2 551 483	200 000	-	7 307 838	6 230 187	44 890 941
Résultat de l'exercice 2016				4 140 744			2 089 443		(6 230 187)	-
Distribution des dividendes				(5 156 381)						(5 156 381)
Augmentation du capital par incorporation des réserves	2 180 288			(90 846)			(2 089 443)			-
Augmentation du capital en numéraire	1 635 216							4 088 040		5 723 256
Fond social			16 598							16 598
Amortissement de la subvention					(439 663)					(439 663)
Résultat de l'exercice 2017									10 034 507	10 034 507
Capitaux propres au 31/12/2017 avant affectation	27 253 600	2 343 810	611 944	1 117 700	2 111 819	200 000	-	11 395 878	10 034 507	55 069 258

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2017, la somme de 9 539 470DT et se détaillent comme suit:

Libellé	Solde en DT
Réserves légales	2 031 632
Primes d'émission	7 307 838
Autres réserves	200 000
Total Résultats reportés	9 539 470

La variation de la réserve pour fonds social se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
<u>Solde au 1^{er} Janvier</u>		
Trésorerie	595 345	576 923
Prêts au personnel	-	-
Total	595 345	576 923

Ressources de l'exercice

Participation de la société	-	-
Intérêts des prêts au personnel	16 598	18 422

Emplois de l'exercice

Aides au personnel non remboursables	-	-
--------------------------------------	---	---

Solde au 31 Décembre

Trésorerie	611 944	595 345
Prêts au personnel	-	-
Total	611 944	595 345

Par ailleurs, les subventions d'investissement nettes s'élèvent au 31 décembre 2017 à 2 111 819 DT contre 2 551 483 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2017	Résorption 2017	Valeur nette au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2016	Variation
Subvention M A N	6 655 279	(5 100 114)	1 555 165	1 919 813	(364 648)
Subvention A P I	5 908 675	(5 377 955)	530 720	596 170	(65 450)
Subvention ITP	95 654	(69 720)	25 934	35 499	(9 565)
Subvention FNME	326 303	(326 303)	-	-	-
Total brut	12 985 911	(10 874 092)	2 111 819	2 551 483	(439 663)

Au 31/12/2017, les capitaux propres se répartissent comme suit:

Libellé	Part	Valeur (Valeur nominale de l'action = 1 DT)
STE CFI	70,49%	19 211 063
LLOYD TUNISIEN	12,58%	3 428 503
Divers	16,92%	4 611 309
Total Résultats reportés	100,00%	27 250 875

B.9. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 décembre 2017 à 17 156 097DT contre 16 898 133DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Emprunt	31/12/2017	31/12/2016	Variation en DT
Emprunt ATTIJARI	7 714 290	8 888 892	(1 174 602)
Emprunt BIAT	4 571 429	1 333 333	3 238 095
Emprunt UBCI	4 733 683	6 455 864	(1 722 180)
Emprunt LEASING	136 695	220 044	(83 349)
Total	17 156 097	16 898 133	257 964

B.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2017 à 653 955DT contre 516 133DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation en DT
Provision pour litiges	8 289	8 289	-
Provision pour départ à la retraite	645 667	507 845	137 822
Total	653 955	516 133	137 822

B.11. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2017 à 10 183 150DT contre 9 398 887DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation en DT
Fournisseurs d'exploitation	8 274 004	7 467 287	806 717
Retenues de garantie	2 262	1 615	647
Fournisseurs effets à payer	1 437 861	1 579 206	(141 345)
Fournisseurs d'immobilisation	477 030	426 716	50 314
Fournisseurs, factures non parvenues	(8 007)	(75 938)	67 931
Total	10 183 150	9 398 887	784 263

B.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2017 à 8 107 194 DT contre 6 477 539 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation en DT
Clients créditeurs	323 462	327 109	(3 648)
Personnel et comptes rattachés	1 399 097	1 333 762	65 335
<i>Personnel UGTT</i>	6 316	6 332	(16)
<i>Assurance Groupe</i>	6 481	5 871	609
<i>Rémunération due</i>	5 504	5 995	(491)
<i>Personnel, cession divers</i>	2 871	7 063	(4 192)
<i>Dettes pour congés payés</i>	609 828	529 964	79 864
<i>Autres charges à payer</i>	768 098	778 537	(10 440)
Etat et comptes rattachés	1 217 413	1 057 430	159 984
<i>Etat, impôt et taxes</i>	873 534	898 855	(25 321)
<i>Etat retenues à la source</i>	238 422	115 652	122 770
<i>Etat, FOPROLOS, TFP</i>	22 812	12 552	10 260
<i>Etat, FODEC</i>	58 810	20 408	38 402
<i>Etat, droit de timbre</i>	478	163	315
<i>TCL</i>	23 359	9 801	13 557
Créditeurs divers	467 231	398 463	68 768
<i>Jetons de présence</i>	8 650	8 650	-
<i>Dividendes</i>	1 932	1 443	489
<i>C.N.S.S.</i>	456 336	388 017	68 319
<i>Assurances</i>	313	353	(40)
Charges à payer	4 699 991	3 360 775	1 339 217
Total	8 107 194	6 477 539	1 629 656

B.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2017 à 20 359 136 DT contre 28 164 196DT au 31 décembre 2016et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation en DT
Crédit de financement	13 620 000	18 429 300	(4 809 300)
<i>Crédit financement Stock</i>	<i>2 630 000</i>	<i>2 630 000</i>	<i>-</i>
<i>Crédit financement Export</i>	<i>7 000 000</i>	<i>5 400 000</i>	<i>1 600 000</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>3 990 000</i>	<i>10 399 300</i>	<i>(6 409 300)</i>
Emprunt à moins d'un an	4 003 550	3 739 211	264 338
ATTIJARI BANK	1 174 602	888 888	285 714
BIAT	761 905	952 381	(190 476)
UBCI	1 985 680	1 815 918	169 762
LEASING	81 363	82 024	(661)
Financement en devise	-	3 605 236	(3 605 236)
Intérêts courus sur crédits	159 020	208 791	(49 772)
ATTIJARI BANK	75 065	79 963	(4 898)
UBCI	82 068	95 825	(13 757)
BIAT	1 887	33 003	(31 117)
Banques	2 576 566	2 181 657	394 910
ATTIJARI BANK	955 315	1 295 869	(340 555)
B.N.A	12 747	12 966	(219)
B.I.A.T	233 121	868 072	(634 951)
A T B	385 324	-	385 324
S T B	1 854	1 568	286
UBCI	806 965	-	806 965
BTEI	-	3 181	(3 181)
UIB	181 242	-	181 242
Total	20 359 136	28 164 196	(7 805 060)

IV.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 66 691 314 DT au cours de l'exercice 2017 contre 53 376 133 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation en DT
Chiffre d'affaires local	32 241 661	24 832 284	7 409 378
Chiffre d'affaires export	34 449 652	28 543 849	5 905 803
Total	66 691 314	53 376 133	13 315 181

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 1 608 958DT au cours de l'exercice 2017 contre 1 304 129 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation en DT
Autres produits locaux	1 166 318	808 207	358 111
Reprises sur provisions	-	64 264	(64 264)
Transferts de charges	2 977	(8 796)	11 773
Résorption subvention d'investissement	439 663	440 454	(791)
Total	1 608 958	1 304 129	304 829

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 37 731 946DT au cours de l'exercice 2017 contre 27 750 385DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation en DT
Matière première	13 711 255	11 311 376	2 399 879
<i>Stock initial</i>	1 177 026	1 955 242	(778 216)
<i>Achat 2017</i>	13 733 736	10 533 160	3 200 576
<i>Stock final</i>	(1 199 507)	(1 177 026)	(22 481)
Matière consommable	7 110 197	3 716 178	3 394 019
<i>Stock initial</i>	10 104 202	8 895 496	1 208 706
<i>Achat 2017</i>	7 498 793	4 924 884	2 573 908
<i>Stock final</i>	(10 492 798)	(10 104 202)	(388 596)
Emballage	4 011 542	2 447 750	1 563 792
<i>Stock initial</i>	819 754	579 368	240 386
<i>Achat 2017</i>	4 344 464	2 688 136	1 656 328
<i>Stock final</i>	(1 152 676)	(819 754)	(332 922)
Palette	1 505 571	1 068 552	437 019
<i>Stock initial</i>	1 997 355	1 695 281	302 073
<i>Achat 2017</i>	1 869 465	1 370 626	498 839
<i>Stock final</i>	(2 361 248)	(1 997 355)	(363 894)
Energie	11 393 381	9 206 528	2 186 853
<i>Eau</i>	45 143	34 933	10 210
<i>Gaz</i>	7 157 217	5 798 694	1 358 523
<i>Electricité</i>	4 191 021	3 372 901	818 120
Total	37 731 946	27 750 385	9 981 562

R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 8 134 923DT au cours de l'exercice 2017 contre 7 068 430 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation en DT
Salaires et appointements	6 905 244	6 039 467	865 776
Charges patronales	1 229 679	1 028 963	200 716
Total	8 134 923	7 068 430	1 066 492

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 8 593 402DT au cours de l'exercice 2017 contre 6 904 859DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations	7 516 552	6 508 395	1 008 156
Provisions pour dépréciation des stocks	515 503	21 144	494 358
Provisions pour dépréciation des clients	561 348	375 319	186 029
Total	8 593 402	6 904 859	1 688 543

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 5 556 677DT au cours de l'exercice 2017 contre 5 257 705DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation en DT
Honoraires	867 079	1 415 661	(548 582)
Entretiens et réparations	805 886	623 522	182 365
Assistance	69 030	117 285	(48 255)
Locations	318 807	518 695	(199 888)
Réceptions et missions	277 421	201 562	75 859
Transport	1 726 965	1 245 940	481 025
Sous-traitance	389 354	302 186	87 168
Impôts et taxes	289 770	216 240	73 530
Autres charges	252 673	180 306	72 367
Assurances	281 287	205 110	76 177
Frais bancaires	165 842	143 034	22 808
Télécommunications	75 063	50 665	24 398
Jetons de présence	37 500	37 500	-
Total	5 556 677	5 257 705	298 972

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 4 299 537DT au cours de l'exercice 2017 contre 2 273 799 DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation en DT
Intérêts des emprunts	1 304 661	762 926	541 735
Intérêts des comptes courants	494 215	494 244	(29)
Intérêts Opérations de financement	841 984	892 820	(50 837)
Frais d'escompte	316 648	207 478	109 170
Différence de change	1 342 029	(83 670)	1 425 699
Total	4 299 537	2 273 799	2 025 739

R.8. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 58 677DT au cours de l'exercice 2017 contre 70 655DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation en DT
Profit exceptionnel	32 677	46 104	(13 426)
Plus-value /cession actif	26 000	24 551	1 449
Total	58 677	70 655	(11 977)

R.9. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 71 458DT au cours de l'exercice 2017 contre 45 659DT au cours de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation en DT
Pertes exceptionnelles	34 771	36 223	(1 452)
Achats liées à des exercices antérieurs	36 688	9 435	27 252
Total	71 458	45 659	25 800

V.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux amortissements des immobilisations	7 516 552	6 508 395
Provisions pour dépréciation des stocks	515 503	21 144
Provisions pour dépréciation des clients	561 348	375 319
Total	8 593 402	6 904 859

F.2. Reprises sur provisions

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Reprises sur provisions	-	64 264
Total	-	64 264

F.3. Variation des actifs

Libellé	31/12/2017 (a)	31/12/2016 (b)	Variation (b)-(a)
Stock	41 611 529	33 619 740	(7 991 790)
Créances clients	13 569 708	12 211 636	(1 358 072)
Autres actifs	5 610 157	3 234 822	(2 375 335)
Total	60 791 394	49 066 198	(11 725 197)

F.4. Variation des passifs

Libellé	31/12/2017 (a)	31/12/2016 (b)	Variation (a)-(b)
Fournisseurs	10 183 150	9 398 887	784 263
Autres passifs courants	8 107 194	6 477 539	1 629 655
Passifs non courants (Provision IDR)	653 955	516 133	137 822
Total	18 944 299	16 392 559	2 551 740

F.5. Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles	(3 180 976)	(8 507 233)
Décaissement pour acquisition d'immobilisations incorporelles	(49 838)	(25 585)
Total	(3 230 814)	(8 532 818)

F.6.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Valeur à l'encaissement	-	6 873
Caisse	3 680	9 504
Comptes courants bancaires débiteurs	819 192	2 620 965
ATTIJARI BANK	51 499	70 915
B.N.A	588	484
B.I.A.T	380 727	16 345
AMEN BANK	21 555	20 980
A T B	59 027	1 670 033
BH	305 797	106 998
UBCI	-	717 929
ABC	-	17 281
Comptes courants bancaires créditeurs	(2 576 566)	(2 181 657)
ATTIJARI BANK	(955 315)	(1 295 869)
B.N.A	(12 747)	(12 966)
B.I.A.T	(233 121)	(868 072)
A T B	(385 324)	-
UBCI	(806 965)	-
UIB	(181 242)	-
STB	(1 854)	(1 568)
BTEI	-	(3 181)
Total	(1 753 694)	455 686

V. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société « SOTUVER S.A » se détaillent comme suit :

V.1. Engagements donnés

A- Hypothèques et nantissements :

La société « SOTUVER S.A » a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec UBCI, ATTIJARI BANK, BH et UIB :

a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels, la totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Owest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du Fonds.

Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières,

outillages et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

B- Crédits :

Banque	Montant Crédit	Principal restant dû	Intérêts restants
ATTIJARI BANK1	6 000 000	2 888 892	304 993
ATTIJARI BANK2	6 000 000	6 000 000	1 188 408
UBCI 1	2 540 000	332 619	7 006
UBCI 2	1 220 050	542 244	44 050
UBCI 3	5 270 000	1 581 000	86 604
UBCI 4	4 000 000	4 000 000	810 123
BIAT 1	4 000 000	4 000 000	861 308
BIAT 2	4 000 000	1 333 333	76 170
TOTAL	33030050	20 678 089	3 378 662

Banque	Montant P Crédit	Principal + Intérêts restant dû	Intérêts restants
ATTIJARI LEASING 2	60 900	38 069	7 619
ATTIJARI LEASING 4	55 022	24 245	4 988
ATTIJARI LEASING 5	40 122	30 728	5 317
ATTIJARI LEASING 6	72 132	53 712	10 433
ATTIJARI LEASING 7	40 967	37 134	6 407
TOTAL	269 144	183 888	34 763

C- Effets escomptés non échus :

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31 décembre 2017 à 8 542739DT et se détaillent comme suit :

Banque	Montant
ATB	2 449 204
ATTIJARI BANK	1 332 907
BIAT	1 287 396
UBCI	712 195
BH	1 839 853
UIB	921 184
Total	8 542 739

VI. Note relative au résultat par action

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Résultat Net	10 034 507	6 230 187
Nombre d'action	27 253 600	23 438 096
Résultat par action	0,368	0,266

VII. Notes sur les parties liées

1- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Votre Conseil d'Administration nous a informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- a. Courant l'exercice 2017, la société « ADRIAVETRO », société détenue par la « SOTUVER S.A », a reçu de cette dernière un montant global de 88 045 DT.
- b. Courant l'exercice 2017, la société « SVT », société détenue par la « SOTUVER S.A », a reçu de cette dernière un montant global de 377 161 DT relatif aux frais d'étude et d'acquisition des équipements.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et qui se poursuivent au cours de l'exercice 2017 :

- a. Courant l'exercice 2017, la société « Lloyd Tunisien », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant global TTC de 409 228 DT. Le solde au 31 décembre 2017 s'élève à 33 687 DT.
- b. Courant l'exercice 2017, la société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », n'a pas établi des factures à cette dernière relative à la construction du dépôt de stockage et divers travaux. Le solde au 31 décembre 2017 s'élève à 21 582 DT.
- c. Courant l'exercice 2017, la « SOTUVER S.A » a établi à la société « ALUFOND », société ayant des administrateurs en commun, des notes de débit au titre de la consommation d'électricité, eau et gaz pour un montant global de 975 795 DT. Le solde au 31 décembre 2017 s'élève à 681 291 DT.
- d. Courant l'exercice 2017, la société «VetroMediterraneo », société détenue par la « SOTUVER S.A », a acquis des produits finis auprès de cette dernière pour un montant global de 1 133 819 DT. Le solde au 31 décembre 2017 s'élève à 1 121 096 DT
- e. La société « VetroMediterraneo » a loué au cours de l'année 2017 auprès de la société « SOTUVER » un local d'une superficie de 50 m2 sis à la zone industrielle de Djebel Ouest. La charge de loyer de l'année 2017 s'élève à 1 000 DT.
- f. Durant l'exercice 2017 et les exercices antérieurs, la « SOTUVER » a supporté des charges pour le compte de la société « VetroMediterraneo » pour un total de 13 014 DT.

1. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 28 avril 2008. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 8 000 DT et d'une prime annuelle nette de 24 000 DT.

Le Conseil d'administration du 30 mai 2012 a décidé de maintenir la rémunération mensuelle du Directeur Général et de transférer la prime annuelle à son compte assurance vie.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant (835 DT par mois) et des frais de communications téléphoniques (4000 DT en 2017).

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 21 avril 2015. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 4 500DT servi sur quinze mensualités et d'une prime annuelle nette de 10 000 DT.

Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant (500 DT par mois) et des frais de communications téléphoniques (750 DT en 2017).

Les obligations et engagements de la société SOTUVER SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont détaillés au niveau du tableau ci-après

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2017	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2017
Avantages à court terme	139 765		122 712	3 616
Charges pour congés payés		26 878		20 198
Indemnité de départ à la retraite				16 125
Total	139 765	26 878	122 712	39 939

2. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La société a provisionné au cours de l'année 2017 un montant de 37 500 DT relatifs aux jetons de présence. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017 statuera sur ce point.
- La société a provisionné au cours de l'année 2017 un montant de 18 750 DT relatifs aux rémunérations des membres du comité d'audit. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017 statuera sur ce point.

VIII. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 Mars 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIE S.A « SOTUVER »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 15 juin 2016 pour le cabinet AMC Ernst & Young et du 20 juin 2017 pour le Cabinet Sami MENJOUR, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « SOTUVER S.A » (la « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 55 069 258 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 10 034 507 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue les questions clés de l'audit qui doit être communiquées dans notre rapport.

Evaluation des Stocks :

Risques identifiés :

Les Stocks de la société figurent au bilan au 31/12/2017 pour une valeur nette de 40 877 403 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 36% du total actifs). Les stocks sont évalués comme suit :

- Pour les produits finis : à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.

- Pour les matières premières et les autres stocks : à la valeur inférieure entre le coût unitaire moyen pondéré ou le coût historique, et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.

La direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente.

La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée en tenant compte des articles à rotation lente ou obsolètes déduction faite, pour les produits finis, de la valeur récupérable de ces articles tels que calculé par la direction technique et la direction commerciale de la société.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les articles à rotation lente, les identifier et vérifier leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré
- Tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur.
- Comparer par sondages le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué, afin de confirmer le montant de la dépréciation constatée dans les comptes ;
- La revue des jugements formulés par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des stocks.
-

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne

qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à

poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 23 avril 2018

Les commissaires aux comptes

**AMC ERNST& YOUNG
Mohamed Zinelabidine CHERIF**

Sami MENJOUR

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A.,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

II. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Votre Conseil d'Administration nous a informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

1. Courant l'exercice 2017, la société « ADRIAVETRO », société détenue par la « SOTUVER S.A », a reçu de cette dernière un montant global de 88 045 DT en tant que compte courant associé selon la convention en date du 27 octobre 2017 et ce pour subvenir aux besoins de démarrage de la société.
2. Courant l'exercice 2017, la société « SVT », société détenue par la « SOTUVER S.A », a reçu de cette dernière un montant global de 377 161 DT relatif aux frais d'étude et d'acquisition des équipements.

III. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et qui se poursuivent au cours de l'exercice 2017 :

1. Courant l'exercice 2017, la société « Lloyd Tunisien », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant global TTC de 409 228DT. Le solde au 31 décembre 2017 s'élève à 33 687DT.
2. Courant l'exercice 2017, la société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », n'a pas établi des factures à cette dernière relative à la construction du dépôt de stockage et divers travaux. Le solde au 31 décembre 2017 s'élève à 21 582DT.
3. Courant l'exercice 2017, la « SOTUVER S.A » a établi à la société « ALUFOND », société ayant des administrateurs en commun, des notes de débit au titre de la consommation d'électricité, eau et gaz pour un montant global de 975 795DT. Le solde au 31 décembre 2017 s'élève à 681 291DT.
4. Courant l'exercice 2017, la société « VetroMediterraneo », société détenue par la « SOTUVER S.A », a acquis des produits finis auprès de cette dernière pour un montant global de 1 133 819 DT. Le solde au 31 décembre 2017 s'élève à 1 121 096DT
5. La société « VetroMediterraneo » a loué au cours de l'année 2017 auprès de la société « SOTUVER » un local d'une superficie de 50 m2 sis à la zone industrielle de Djebel Ouest. La charge de loyer de l'année 2017 s'élève à 1 000 DT.
6. Durant l'exercice 2017 et les exercices antérieurs, la « SOTUVER » a supporté des charges pour le compte de la société « VetroMediterraneo » pour un total de 13 014 DT.

IV. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 28 avril 2008. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 8 000 DT et d'une prime annuelle nette de 24 000 DT.
Le Conseil d'Administration du 30 mai 2012 a décidé de maintenir la rémunération mensuelle du Directeur Général et de transférer la prime annuelle à son compte assurance vie.
Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant (835 DT par mois) et des frais de communications téléphoniques (4000 DT en 2017).
 - La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 21 avril 2015. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 4 500 D nous vous prions de nous réserver T servi sur quinze mensualités et d'une prime annuelle nette de 10 000 DT.
Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant (500 DT par mois) et des frais de communications téléphoniques (750 DT en 2017).
2. Les obligations et engagements de la société « SOTUVER S.A » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2017	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2017
Avantages à court terme	139765		122712	3 616
Charges pour congés payés		26 878		20198
Indemnité de départ à la retraite				16125
Total	139765	26 878	122712	39939

III. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La société a provisionné au cours de l'année 2017 un montant de 37 500 DT relatifs aux jetons de présence. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017 statuera sur ce point.
- La société a provisionné au cours de l'année 2017 un montant de 18 750 DT relatifs aux rémunérations des membres du comité d'audit. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017 statuera sur ce point.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 23 avril 2018

Les commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Mohamed Zinelabidine CHERIF**

Sami MENJOUR

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

La Société Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Mr Walid MOUSSA.

BILAN : LES ACTIFS
Exercice clos au 31/12/2017

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Notes	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		3 415 197	3 326 360
Moins : amortissements		-2 664 495	-2 537 506
	(1)	750 702	788 854
Immobilisations corporelles		117 571 508	115 074 765
Moins: amortissements		-86 701 101	-81 794 658
	(1)	30 870 407	33 280 107
Immobilisations financières		300 421	301 547
Moins : provisions		-189 570	-189 570
	(2)	110 851	111 977
Total des Actifs immobilisés		31 731 960	34 180 938
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		31 731 960	34 180 938
Actifs courants			
Stocks		14 306 527	13 566 400
Moins : provisions		-1 904 814	-1 265 537
	(3)	12 401 713	12 300 863
Clients et comptes rattachés		38 891 869	35 677 106
Moins : provisions		-8 240 132	-7 403 383
	(4)	30 651 737	28 273 723
Autres actifs courants		4 292 596	5 994 909
Moins : provisions		-132 345	-132 344
	(5)	4 160 251	5 862 565
Placements et autres actifs financiers		15 178	15 428
Moins : provisions		0	0
	(6)	15 178	15 428
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	6 895 533	5 376 402
Total des actifs courants		54 124 412	51 828 981
TOTAL DES ACTIFS		85 856 372	86 009 919

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
Exercice clos au 31/12/2017

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Notes	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Capitaux propres			
Capital social		36 476 100	35 336 225
Réserves		3 658 172	3 813 451
Réserves Consolidées		80 632	58 713
Subventions reçues		644 869	935 336
Fonds social		31 486	52 781
Intérêts Minoritaires		110 617	302 141
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		41 001 876	40 498 647
Résultat de l'exercice		9 207 445	6 550 687
<i>Part du groupe</i>		8 808 005	6 368 480
<i>Intérêts des minoritaires dans le résultat</i>		399 440	182 207
Dont : Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		1 215 850	1 135 000
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	50 209 321	47 049 334
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	(9)	1 404 586	1 539 855
Autres passifs financiers	(10)	12 894 748	12 972 021
Provisions		88 335	88 335
Total des passifs non courants		14 387 669	14 600 211
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	13 225 177	13 260 263
Autres passifs courants	(12)	6 237 852	6 883 630
Concours bancaires et autres passifs financiers	(13)	1 796 353	4 216 481
Total des passifs courants		21 259 382	24 360 374
Total des passifs		35 647 051	38 960 585
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		85 856 372	86 009 919

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2017
(Modèle de référence)

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Notes	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Revenus	(14)	80 460 782	73 653 744
Coût des ventes	(15)	-49 960 620	-46 809 106
Marges brute		30 500 162	26 844 638
Autres produits d'exploitation	(16)	656 047	725 607
Frais de distribution	(17)	-4 106 108	-3 918 263
Frais d'administration	(18)	-11 621 558	-10 752 382
Autres charges d'exploitation	(19)	-2 725 738	-2 702 528
Résultat d'exploitation		12 702 805	10 197 072
Charges financières nettes	(20)	-1 489 182	-1 046 380
Produits des placements		0	0
Produits des participations		0	0
Autres gains ordinaires		778 517	248 955
Autres pertes ordinaires		-26 364	0
Dotation aux provisions pour risques et charges		0	0
Reprise sur provisions pour risques et charges		0	0
Résultat des activités ordinaires avant impôt		11 965 776	9 399 647
Impôt sur les bénéfices	(21)	-2 758 331	-2 241 068
Résultat des activités ordinaires après impôt		9 207 445	7 158 579
Eléments extraordinaires		-	-607 892
Résultat net de l'exercice		9 207 445	6 550 687

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31/12/2017
(Modèle de référence)

(Chiffres en Dinars)

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	88 943 552	78 547 458
Intérêts reçus	13 433	4 835
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel	-69 487 388	-58 002 861
Encaissements provenant de l'Etat	80 107	-
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	-7 272 378	-6 126 715
Intérêts payés	-420 261	-468 336
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	11 857 065	13 954 381
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 259 792	-4 680 817
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	177 740	169 132
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	0	-4 750
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	3 500
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-3 082 052	-4 512 935
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement dépôt de garantie	175 545	212 755
Décaissement dépôt de garantie	-27 762	-30 401
Dividendes et autres distributions payés	-5 227 075	-6 814 945
Encaissement Emprunts	5 300 000	7 450 000
Remboursement d'emprunts	-7 950 000	-9 054 893
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-7 729 292	-8 237 484
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités	355 383	82 124
Variation de trésorerie	1 401 104	1 286 086
Trésorerie au début de l'exercice	4 359 705	3 073 619
Effet périmètre		
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 760 809	4 359 705

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Présentation du Groupe

Le Groupe Air Liquide Tunisie est constitué comme suit :

Sociétés	Activité
Air Liquide Tunisie	Production des gaz industriels et médicaux
Air Liquide Tunisie Services	Commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical
VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)	Vente et location de matériel de soin à domicile
Air Liquide SPECNA	Production de gaz spéciaux

Principaux indicateurs des sociétés du Groupe :

(En milliers de dinars)

Sociétés	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat net
Air Liquide Tunisie	79 601	48 187	7 376
Air Liquide Tunisie Services	54 298	3 586	2 744
VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)	570	<2>	<108>
Air Liquide SPECNA	4 598	761	596

Air Liquide Tunisie Services est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution.

Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750 000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie.

VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie) est une société à responsabilité limitée au capital de 200 000 dinars divisé en vingt mille parts de dix dinars chacune.

Air Liquide Specna est une société à responsabilité limitée au capital de 150 000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune, attribuées aux associés comme suit :

500 parts sociales à Air Liquide Tunisie Services –SA _____ 50 000 Dinars

500 parts sociales à Air Liquide Maroc –SA _____ 50 000 Dinars

500 parts sociales à Air Liquide Egypt –SARL _____ 50 000 Dinars

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie sont établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, et par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, portant mise à jour du code des sociétés commerciales.

Les états financiers consolidés sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Les états financiers consolidés comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend :

- Air Liquide Tunisie : société mère,
- Air Liquide Tunisie Services : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie,
- VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie) : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie Services,
- Air Liquide Specna: filiale détenue à hauteur de 33.33% par Air Liquide Tunisie Services.

La méthode de consolidation utilisée est la méthode d'intégration globale. Ainsi, tous les comptes, tant de l'actif que du passif, sont incorporés poste par poste au bilan de la société mère avec constatation au passif des droits des actionnaires minoritaires. La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

■ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

■ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

■ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de marchandises et de produits fabriqués, de la prestation de services et de l'utilisation des ressources par des tiers.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)
- Les stocks de matériel de soudage
- Les stocks de matériel médical

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leur prix de revient qui comprend le prix d'achat majoré des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les travaux chevauchant sur plusieurs exercices sont comptabilisés en stock de travaux en cours lorsque le revenu correspondant n'est pas réalisé au sens de la norme comptable sur les revenus.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2016	Acquisitions	Virements de compte à compte	Autres variations	Valeurs brutes au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	3 326 360	7 664	81 173	0	3 415 197
Survaleur (1)	1 059 266				1 059 266
Logiciels	2 207 094	7 664	81 173		2 295 931
Fonds de commerce	60 000				60 000
Immobilisations corporelles	115 074 765	3 480 331	<81 173>	<902 415>	117 571 508
Terrains	909 214				909 214
Constructions	4 218 542	9 300			4 227 842
Matériel et outillage	47 508 425	242 031	1 240 206	<538 467>	48 452 195
Matériel de transport	5 604 866	434 989		<159 515>	5 880 340
M.M.B & A.A.I	15 300 498	236 514	875 721	<335 061>	16 077 672
Emballages	39 220 138	8 576	327 744	130 628	39 687 086
Immobilisations encours	2 313 082	2 548 921	<2 524 844>		2 337 159
Total	118 401 125	3 487 995	-	<902 415>	120 986 705

(1) Ce montant correspond à l'écart d'acquisition dégagé lors de l'intégration de la société VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie).

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2016	Dotations 2017	Autres variations	Amortissements au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	2 537 506	126 989		2 664 495
Survaleur	423 707	52 963		476 670
Logiciels	2 113 799	74 026		2 187 825
Fonds de commerce				
Immobilisations corporelles	81 794 658	6 558 625	<1 652 182>	86 701 101
Terrains				
Constructions	2 148 232	154 393		2 302 625
Matériel et outillage	33 359 009	2 952 201	<989 612>	35 321 598
Matériel de transport	3 686 257	685 738	<148 162>	4 223 833
M.M.B & A.A.I	10 921 992	1 187 890	<342 864>	11 767 018
Emballages	31 679 168	1 578 403	<171 544>	33 086 027
Total	84 332 164	6 685 614	<1 652 182>	89 365 596

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Titres de participation (a)	13 555	13 555
Souscription Emprunt National	50 000	50 000
Prêts au personnel (b)	60 636	61 762
Dépôts et cautionnements	176 230	176 230
Total brut	300 421	301 547
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<189 570>	<189 570>
Total net	110 851	111 977

(a) Il s'agit de la souscription de 100 actions nominatives dans le capital de l'Institut Méditerranéen des Technologies de la Métallurgie « IMTT ».

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Gaz	2 656 372	2 136 706
Matériel de soudage	2 570 767	2 342 241
Matériel médical	3 873 632	3 774 706
Matières premières	283 279	381 782
Matières consommables	3 456 586	3 756 508
Matériels gaz	651 653	750 572
Marchandises en transit	795 695	405 583
Travaux en-cours	18 543	18 302
Total brut	14 306 527	13 566 400
Provision pour dépréciation des stocks	<1 904 814>	<1 265 537>
Total net	12 401 713	12 300 863

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Clients	26 718 308	23 509 740
Clients, effets à recevoir	3 933 429	4 763 983
Clients douteux ou litigieux	8 240 132	7 403 383
Total brut	38 891 869	35 677 106
Provision pour dépréciation des comptes clients	<8 240 132>	<7 403 383>
Total net	30 651 737	28 273 723

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Etat, crédit de TVA	3 007 834	3 749 130
Impôt sur les sociétés	0	793 093
Consignations en douane	128 829	139 828
Charges comptabilisées d'avance	173 354	151 568
Produits à recevoir	99 257	163 747
Autres actifs courants	883 322	997 543
Total brut	4 292 596	5 994 909
Provision pour dépréciation des autres actifs	<132 345>	<132 344>
Total net	4 160 251	5 862 565

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Prêts à moins d'un an accordé au personnel	13 000	13 250
Titres de placement	2 178	2 178
Total brut	15 178	15 428
Provision pour dépréciation des prêts	-	-
Total net	15 178	15 428

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Banque de Tunisie	6 868 218	5 246 848
UBCI	8 833	15 226
BIAT	0	101 319
Caisses	15 858	10 208
Autres établissements bancaires	2 624	2 801
Total	6 895 533	5 376 402

BILAN – CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

Rubriques		Au 31 décembre 2016 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2016	Autres variations	Au 31 décembre 2017 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)		35 336 225		1 139 875	36 476 100
Réserve légale		3 411 775	121 848		3 533 622
Autres réserves		401 676	<272 251>	<4 875>	124 550
Réserves consolidées		58 713	286 329	<264 410>	80 632
Subvention d'investissement		935 336		<290 467>	644 869
Fond social		52 781	50 000	<71 295>	31 486
Intérêts des minoritaires		302 141		<191 524>	110 617
Résultat de l'exercice		6 550 687	<6 550 687>	9 207 445	9 207 445
Compte spécial d'investissement		0	1 135 000	<1 135 000>	0
Total		47 049 334	<5 229 761>	8 389 749	50 209 321

(a) Il s'agit du capital social de la société mère, Air Liquide Tunisie. Il est divisé en 1 459 044 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	863 273	59,17%
Banque de Tunisie	250 102	17,14%
Banque Nationale Agricole	161 403	11,06%
Autres	184 266	12,63%
Total	1 459 044	100,00%

NOTE 9 : EMPRUNTS

Le solde de ce poste représente le montant en principal à long terme des emprunts, ainsi que le montant à terme en principal relatif aux contrats de location financement contractés par les sociétés du groupe.

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Rubriques		2017	2016
Dépôt de garantie bouteilles (a)		12 207 463	12 096 698
Dépôt fondant (b)		687 285	875 323
Total		12 894 748	12 972 021

(a) Il s'agit des dépôts de garantie emballages. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils sont pris par le client.

(b) Le solde de ce poste représente les dépôts reçues de nos clients qui seront amortis sur la durée du contrat.

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Fournisseurs d'exploitation	3 673 659	6 592 967
Fournisseurs d'immobilisation	1 420 513	1 635 785
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	7 962 445	4 872 417
Fournisseurs d'immobilisation factures non parvenues	106 539	12 226
Fournisseurs retenue de garantie	62 021	146 868
Total	13 225 177	13 260 263

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques		2017	2016
Charges à payer	(a)	1 900 740	1 366 652
Produits constatés d'avance		532 471	771 184
C.N.S.S.		942 396	823 378
Compte courant d'associés	(b)	87 063	84 377
Autres impôts et taxes		777 132	1 654 575
Autres créditeurs		1 998 050	2 183 464
Total		6 237 852	6 883 630

a) Ce poste enregistre essentiellement les charges du personnel à payer relatives aux départs à la retraites et des bonus.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Banque de Tunisie	1 134 724	1 016 697
Echéance Emprunts à moins d'un an	661 629	3 199 784
Total	1 796 353	4 216 481

ETAT DE RESULTAT

NOTE 14 : REVENUS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Ventes de gaz	59 941 489	56 417 870
Ventes de matériel	20 519 293	17 235 874
Total	80 460 782	73 653 744

NOTE 15 : COÛT DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Achats consommés	32 455 304	30 438 928
Frais de personnel	5 747 384	5 704 792
Dotation aux provisions et amortissements	6 832 370	6 342 498
Autres charges directes	4 925 562	4 322 888

Total	49 960 620	46 809 106
--------------	-------------------	-------------------

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Produits divers d'exploitation	365 580	421 355
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	290 467	304 252
Total	656 047	725 607

NOTE 17 : COÛTS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Achats non stockés	182 651	181 596
Frais de personnel	582 769	473 535
Services extérieurs	2 824 802	2 708 332
Dotations aux provisions et amortissements	515 886	554 800
Total	4 106 108	3 918 263

NOTE 18 : CHARGES ADMINISTRATIVES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Frais de personnel	6 146 185	5 577 151
Services extérieurs	4 279 154	3 981 719
Achats non stockés	382 838	368 612
Dotations aux provisions et amortissements	813 381	824 900
Total	11 621 558	10 752 382

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Redevances groupe	2 020 837	2 114 000
Services extérieurs	704 901	460 278
Dotations aux provisions et amortissements	-	128 250
Total	2 725 738	2 702 528

NOTE 20 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2017	2016
Charges financières	2 648 283	1 925 040
Intérêts débiteurs des comptes courants	183 564	240 953
Pertes de change	2 106 208	1 240 130
Autres charges financières	358 511	443 957
Produits financiers	<1 159 101>	<878 660>

Intérêts créditeurs des comptes courants	<11 086>	<5 185>
Gain de change	<1 148 015>	<873 475>
Charges financières nettes	1 489 182	1 046 380

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales, ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et de réinvestissement.

NOTE 22 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2017	2016
Cautions douanières	330 628	184 188
Cautions sur marchés	4 513 663	4 896 457
Total	4 844 291	5 080 645

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de AIR LIQUIDE TUNISIE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients au 31 décembre 2017

Les créances clients, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant brut de 38 891 869 dinars et provisionnées à hauteur de 8 240 132 dinars, représentent un des postes les plus importants du bilan (voir note 4).

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces créances et apprécier les éventuels risques liés au recouvrement.

Observation

Nous attirons votre attention qu'au 31 décembre 2017 les capitaux propres de la société du groupe VITALAIRE se trouvent inférieurs à la moitié de son capital social en raison des pertes cumulées.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion de l'exercice 2017 incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle

interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les

conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis le, 04/04/2018

Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

ECC MAZARS

Walid MOUSSA

Société Mourad Guellaty et Associés

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS publie ci-dessous ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 09 juin 2018. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Monsieur Mahmoud ZAHAF.

BILAN CONSOLIDE 2017			
(Exprimé en dinars)			
ACTIFS	Note	2017	2016
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/17	Au 31/12/16
Actifs immobilisés			
Ecart d'acquisition	1	1 063 444,750	1 134 341,067
Immobilisations incorporelles		579 736,444	563 979,093
Moins : amortissements		-451 634,812	-370 135,307
<i>S/Total</i>	2	<u>128 101,632</u>	<u>193 843,786</u>
Immobilisations corporelles		26 752 894,883	25 353 056,126
Moins : amortissements		-12 931 938,828	-11 642 625,684
<i>S/Total</i>	3	<u>13 820 956,055</u>	<u>13 710 430,442</u>
Immobilisations financières		81 710,832	81 458,911
Moins : Provisions		0,000	0,000
<i>S/Total</i>	4	<u>81 710,832</u>	<u>81 458,911</u>
Total des actifs immobilisés		15 094 213,269	15 120 074,206
Autres Actifs non courants	5	50 901,033	34 827,798
Total des actifs non courants		15 145 114,302	15 154 902,004
ACTIFS COURANTS			
Stocks		13 997 912,406	11 897 166,498
Moins : Provisions		0,000	0,000
<i>S/Total</i>	6	<u>13 997 912,406</u>	<u>11 897 166,498</u>
Clients et comptes rattachés		22 257 716,473	17 843 861,751
Moins : Provisions		-913 354,140	-692 672,432
<i>S/Total</i>	7	<u>21 344 362,333</u>	<u>17 151 189,319</u>
Autres actifs courants	8	2 813 776,634	1 727 746,439
Placements et actifs financiers	9	2 052 688,114	2 040 357,174
Liquidités et équivalents de liquidités	10	269 272,406	273 694,624
Total des actifs courants		40 478 011,893	33 090 154,054
Total des actifs		55 623 126,195	48 245 056,058

BILAN CONSOLIDE 2017

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2017	2016
		Au 31/12/17	Au 31/12/16
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		13 530 000,000	12 300 000,000
Primes d'émission		4 342 460,000	5 264 960,000
Subvention d'investissement		113 014,872	146 407,634
Réserves consolidés		9 552 453,469	9 180 593,363
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		27 537 928,341	26 891 960,997
Résultat de l'exercice consolidé		2 792 982,007	1 601 860,104
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	11	30 330 910,348	28 493 821,101
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		3 068,616	2 961,614
Résultat des minoritaires		672,109	452,002
Total des intérêts minoritaires	12	3 740,725	3 413,616
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	13	3 308 342,056	4 084 945,100
Autres passifs non courants		0,000	0,000
Provisions	14	50 000,000	50 000,000
Total des passifs non courants		3 358 342,056	4 134 945,100
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	14 024 947,288	8 305 840,240
Autres passifs courants	16	1 559 686,980	1 214 772,789
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	6 345 498,798	6 092 263,212
Total des passifs courants		21 930 133,066	15 612 876,241
Total des passifs		25 288 475,122	19 747 821,341
Total des capitaux propres et des passifs		55 623 126,195	48 245 056,058

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE 2017

(Exprimé en dinars)

	Note	2017 Au 31/12/17	2016 Au 31/12/16
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	1	57 664 888,315	46 417 861,672
Production immobilisée	2	12 845,331	8 114,445
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
Total des produits d'exploitation		57 677 733,646	46 425 976,117
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	3	373 666,828	67 771,538
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	4	42 344 180,665	34 362 977,885
Charges de personnel	5	5 072 875,770	4 657 918,525
Dotations aux amortissements et aux provisions	6	2 118 431,577	1 337 919,066
Autres charges d'exploitation	7	3 270 319,121	2 977 338,607
Total des charges d'exploitation		53 179 473,961	43 403 925,621
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 498 259,685	3 022 050,496
Produits des placements	8	178 100,696	176 252,407
Charges financières nettes	9	1 552 553,810	1 117 343,731
Autres gains ordinaires	10	416 238,963	328 493,442
Autres pertes ordinaires		16 638,351	86 492,844
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 523 407,183	2 322 959,770
Impôt sur les bénéfices	11	658 856,750	521 031,650
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		2 864 550,433	1 801 928,120
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	12	70 896,317	70 896,317
Eléments extraordinaire		0,000	128 719,697
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		2 793 654,116	1 602 312,106
Quote-part des intérêts minoritaires		672,109	452,002
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		2 792 982,007	1 601 860,104

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE 2017

(Exprimé en dinars)

	Note	2017 Au 31/12/17	2016 Au 31/12/16
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Résultat net		2 792 982,007	1 601 860,104
- <i>Ajustements pour :</i>			
. Dotation aux amortissements & provisions	1	2 118 431,577	1 337 919,066
. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	2	70 896,317	70 896,317
. Variation des stocks	3	-2 100 745,908	-265 663,423
. Variation des créances	4	-4 413 854,722	-1 552 648,154
. Variation des autres actifs	5	-1 219 835,135	-783 825,232
. Variation des fournisseurs	6	5 719 107,048	3 099 105,249
. Variation des autres passifs	7	344 914,191	-27 940,200
. Plus-value et moins value de cession d'immobilisations		-288 722,890	-36 865,752
. Reprise sur provisions antérieurs		-2 334,721	-94 810,000
. Quote-part subvention d'investissement		-35 071,762	-26 498,733
. Quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		672,109	452,002
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		2 986 438,111	3 321 981,244
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	8	-2 709 168,542	-6 798 714,014
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	9	1 041 619,592	126 140,000
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles	10	-3 051,921	-7 043,000
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles	11	2 800,000	9 781,230
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement		-1 667 800,871	-6 669 835,784
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Encaissement suite à l'émission d'actions		0,000	0,000
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	12	-922 500,000	-1 230 000,000
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés	13	-345,000	-426,000
- Encaissement provenant des subventions d'investissement		123 153,000	0,000
- Encaissements provenant des emprunts	14	589 519,315	4 119 487,331
- Remboursement d'emprunts	15	-985 143,166	-631 919,268
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement		-1 195 315,851	2 257 142,063
VARIATION DE TRESORERIE		123 321,389	-1 090 712,477
Trésorerie au début de l'exercice	16	-1 572 548,263	-481 835,786
Trésorerie à la clôture de l'exercice	17	-1 449 226,874	-1 572 548,263

**NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

I- PRESENTATION

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

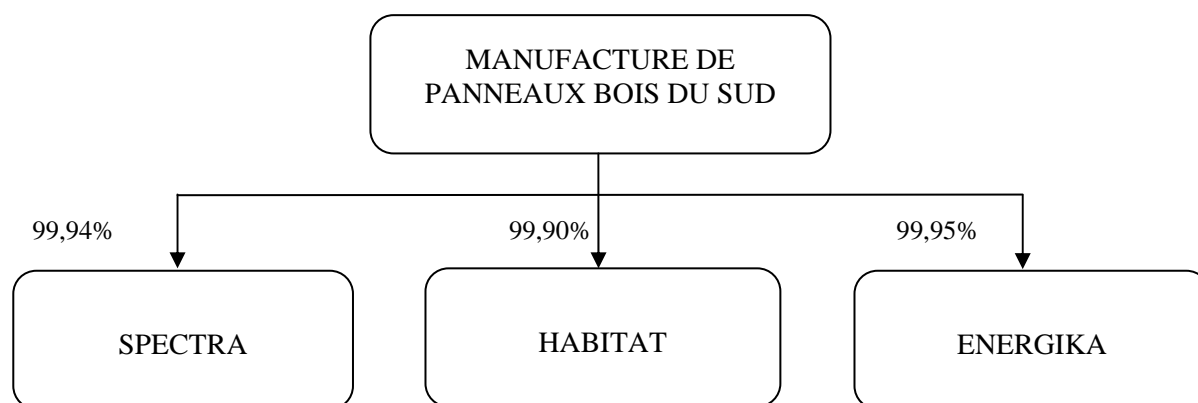
Selon les dispositions combinées du code des sociétés commerciales et de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, la société « **MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD** », qui est la société mère, est tenue de présenter des états financiers consolidés du groupe, où elle exerce un contrôle de droit ou de fait sur les sociétés qui le composent.

Le groupe « MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD » est composé des sociétés suivantes :

- MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD S.A. « MPBS » : société mère ;
- SPECTRA SARL : société filiale ;
- HABITAT SARL : société filiale ;
- ENERGIKA SARL : société filiale ;

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit au 31 Décembre 2017 :



La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Société	% de contrôle			% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
	Direct	Indirect	Total			
MPBS	-	-	-	100%	Société mère	Intégration globale
HABITAT	99,90%	-	99,90%	99,90%	Exclusif	Intégration globale
SPECTRA	99,94%	-	99,94%	99,94%	Exclusif	Intégration globale
ENERGIKA	99,95%	-	99,95%	99,95%	Exclusif	Intégration globale

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinars Tunisiens. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les états financiers de la société mère, de ses filiales et de la société associée, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable desdites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

IV- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

1) L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

2) L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe.

3) L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, ainsi que les dividendes intra-groupe.

4) Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

Selon la NCT 38, lorsque l'acquisition (c'est à dire la prise de contrôle) résulte d'achats successifs de titres, une différence de première consolidation est déterminée pour chacune des transactions significatives, prises individuellement. Le coût d'acquisition est alors comparé à la part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de cette transaction.

5) Traitement des écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale.

L'écart d'acquisition négatif (Goodwill négatif), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être traité conformément à la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises. Dans la mesure où l'écart d'acquisition négatif correspond à des pertes et des dépenses futures attendues identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur, qui peuvent être évaluées de manière fiable, mais qui ne représentent pas à la date d'acquisition des passifs

identifiables, cette fraction du goodwill négatif doit être comptabilisée en produits dans l'état de résultat lorsque les pertes et les dépenses futures sont comptabilisées.

Dans la mesure où l'écart d'acquisition négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante :

- Le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; (taux d'amortissement annuel estimé à 10%)
- Le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits.

6) Répartition des capitaux propres et élimination des titres :

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de « **MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD** » dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

V- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le Groupe « MPBS » n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2017 et la date d'arrêté des états financiers consolidés, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures du groupe.

VI- NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES RELATIVES AU BILAN

1) Ecart d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Good Will - SPECTRA	307 455,175	307 455,175
Good Will - HABITAT	1 110 471,160	1 110 471,160
<i>Sous total</i>	1 417 926,335	1 417 926,335
Moins : amortissements	-354 481,585	-283 585,268
Total	1 063 444,750	1 134 341,067

2) Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Fonds de commerce	56 400,000	56 400,000
Logiciels	523 336,444	507 579,093
Sous total	579 736,444	563 979,093
Moins Amortissements	-451 634,812	-370 135,307
	128 101,632	193 843,786

3) Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Terrain	1 379 422,006	1 379 422,006
Bâtiments	1 412 435,676	2 209 299,684
Agencement, aménagement et installation	3 149 898,418	2 548 265,743
Matériels industriels et outillages	16 674 446,435	9 721 822,908
Equipements de bureau	172 317,737	206 168,199
Matériels de transport	2 201 572,634	2 254 203,924
Matériels informatique	280 340,709	326 727,413
Matériel de foire	81 474,980	70 031,598
Immobilisation en cours	1 400 986,288	6 637 114,651
Sous total	26 752 894,883	25 353 056,126
Moins : amortissements	-12 931 938,828	-11 642 625,684
Total	13 820 956,055	13 710 430,442

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDES 2017

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements			VCN AU 31/12/2017
	31/12/2016	Variation	31/12/2017	31/12/2016	Variation	31/12/2017	
<u>Immobilisations Incorporelles</u>							
Logiciels	507 579,093	15 757,351	523 336,444	358 855,307	78 679,505	437 534,812	85 801,632
Fonds de commerce	56 400,000	0,000	56 400,000	11 280,000	2 820,000	14 100,000	42 300,000
Sous Total	563 979,093	15 757,351	579 736,444	370 135,307	81 499,505	451 634,812	128 101,632
<u>Immobilisations Corporelles</u>							
Terrain	1 379 422,006		1 379 422,006	0,000		0,000	1 379 422,006
Construction	2 209 299,684	-796 864,008	1 412 435,676	1 280 952,781	-65 362,730	1 215 590,051	196 845,625
Matériel et outillage Industriel	9 721 822,908	6 952 623,527	16 674 446,435	7 556 833,100	958 437,400	8 515 270,500	8 159 175,935
Agencets Aménagts et Installations	2 548 265,743	601 632,675	3 149 898,418	926 252,885	236 555,258	1 162 808,143	1 987 090,275
Matériel de transport	2 254 203,924	-52 631,290	2 201 572,634	1 370 176,645	211 795,354	1 581 971,999	619 600,635
Matériel Informatique	326 727,413	-46 386,704	280 340,709	275 249,220	-25 311,820	249 937,400	30 403,309
Equipement Bureau	206 168,199	-33 850,462	172 317,737	174 617,061	-30 163,229	144 453,832	27 863,905
Matériel de foire	70 031,598	11 443,382	81 474,980	58 543,992	3 362,911	61 906,903	19 568,077
Immobilisations en cours	6 637 114,651	-5 236 128,363	1 400 986,288	0,000		0,000	1 400 986,288
Sous Total	25 353 056,126	1 399 838,757	26 752 894,883	11 642 625,684	1 289 313,144	12 931 938,828	13 820 956,055
TOTAL	19 991 061,541	1 415 596,108	27 332 631,327	11 625 255,573	1 370 812,649	13 383 573,640	13 949 057,687

4) Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Cautionnements	70 500,832	67 448,911
Titres de participation « SCIAF »	10,000	10,000
Obligations	11 200,000	14 000,000
Sous total	81 710,832	81 458,911
Moins : Provisions	0,000	0,000
Total	81 710,832	81 458,911

5) Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Charges à répartir	50 901,033	34 827,798
Total	50 901,033	34 827,798

6) Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Stocks des produits en cours	359 978,340	650 066,201
Stocks des produits finis	1 892 620,845	1 976 199,812
Stocks emballage	41 906,830	42 787,873
Stocks Marchandises	2 807 414,741	2 307 997,882
Stocks matière consommable	51 116,740	46 773,129
Stocks Matière première	8 229 730,570	6 156 013,443
Stocks pièces de rechange	615 144,340	717 328,158
Total	13 997 912,406	11 897 166,498

7) Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Clients ordinaires	14 501 118,396	11 527 991,680
Clients chèque en caisse	5 422 413,046	4 410 934,929
Clients effet à recevoir	2 109 334,738	1 904 935,142
Client facture à établir	224 850,293	0,000
Sous total	22 257 716,473	17 843 861,751
Moins : Provisions	-913 354,140	-692 672,432
Total	21 344 362,333	17 151 189,319

8) Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Avance et prêt au personnel	153 487,000	147 013,790
Charges constatés d'avance	78 281,991	75 799,209
Crédit d'impôt sur les sociétés	986 804,074	686 141,537
Débiteurs divers	30 330,000	26 000,000
Subvention à recevoir	0,000	121 474,000
Produits à recevoir	1 063 055,918	465 733,120
Crédit de TVA	420 185,800	205 483,937
Remboursement IRPP	81 631,851	0,000
TVA déductible	0,000	100,846
Total	2 813 776,634	1 727 746,439

9) Placements et actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Titres de placement	52 688,114	40 357,174
Bons de trésor	2 000 000,000	2 000 000,000
Total	2 052 688,114	2 040 357,174

10) Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Banque	95 901,478	194 736,318
Caisse	4 059,230	4 900,057
Effet à l'encaissement	169 311,698	74 058,249
Total	269 272,406	273 694,624

11) Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Capital social	13 530 000,000	12 300 000,000
Réserves et primes consolidés	13 894 913,469	14 445 553,363
Subvention d'investissement	113 014,872	146 407,634
Résultat consolidé	2 792 982,007	1 601 860,104
Total	30 330 910,348	28 493 821,101

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

	Capital social	Réserves consolidés	Subvention d'investissement	Résultat de l'exercice	TOTAL
Situation nette au 31/12/2016	12 300 000	14 445 553	146 408	1 601 860	28 493 821
Distribution de dividendes MPBS		-922 500			-922 500
Augmentation de capital	530 000	-530 000			0
Affectation de résultat 2016	700 000	901 860		-1 601 860	0
Subvention d'investissement			1 679		1 679
Quote-part subvention inscrite au Rst			-35 072		-35 072
Résultat de l'exercice 2017				2 792 982	2 792 982
Situation nette au 31/12/2017	13 530 000	13 894 913	113 015	2 792 982	30 330 910

12) Intérêts minoritaires

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Réserves des minoritaires	3 068,616	2 961,614
Résultat des minoritaires	672,109	452,002
Total	3 740,725	3 413,616

Le tableau de variation des intérêts minoritaires se présente comme suit :

	Réserves	Résultat	Total
Intérêts des minoritaires au 31/12/2016	2 961,614	452,002	3 413,616
Affectation de résultat 2016	107,002	-107,002	0,000
Distribution de dividendes HABITAT		-150,000	-150,000
Distribution de dividendes SPECTRA		-120,000	-120,000
Distribution de dividendes ENERGIKA		-75,000	-75,000
Résultat de l'exercice 2017		672,109	672,109
Intérêts des minoritaires au 31/12/2017	3 068,616	672,109	3 740,725

13) Emprunts et dettes assimilées

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Emprunt BT	433 734,835	578 313,175
Emprunt UBCI	2 714 285,713	3 285 714,285
Emprunts Leasing	160 321,508	220 917,640
Total	3 308 342,056	4 084 945,100

14) Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Provisions pour risques et charges	50 000,000	50 000,000
Total	50 000,000	50 000,000

15) Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Fournisseurs d'exploitation	12 951 246,543	6 693 146,044
Fournisseurs effet à payer	1 062 411,713	1 611 841,611
Fournisseurs facture non parvenue	11 289,032	852,585
Total	14 024 947,288	8 305 840,240

16) Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Assurance Groupe	3 142,477	2 864,031
Caisse national de sécurité sociale	295 802,996	271 294,464
Charges à payer	681 446,388	590 015,941
Créditeurs divers	-2 000,000	13 113,805
Etat, impôt et taxe	282 852,846	329 565,108
Personnel rémunération dues	291 255,573	0,000
Produits constatés d'avance	7 186,700	7 919,440
Total	1 559 686,980	1 214 772,789

17) Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Banques (découvert)	1 553 408,984	1 699 036,894
Crédit de gestion	3 935 090,296	2 925 705,993
Échéance à moins d'un an sur crédit bancaire	716 006,912	1 275 303,474
Échéance à moins d'un an sur crédit leasing	140 992,606	192 216,851
Total	6 345 498,798	6 092 263,212

B. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

1) Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Ventes marché local	51 449 055,631	45 121 676,889
Ventes export	7 299 806,638	1 997 131,444
Ventes suspension	244 655,023	393 406,574
Remise et escomptes accordés	-1 328 628,977	-1 094 353,235
Total	57 664 888,315	46 417 861,672

2) Productions immobilisée

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Production immobilisée	12 845,331	8 114,445
Total	12 845,331	8 114,445

3) Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Variation de stocks de produits finis et encours de production	373 666,828	67 771,538
Total	373 666,828	67 771,538

4) Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Achats d'approvisionnements consommés "MPBS"	33 189 624,303	27 109 581,844
Achats de marchandises consommés	9 154 556,362	7 253 396,041
Total	42 344 180,665	34 362 977,885

5) Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Salaire et complément de salaire	4 142 939,749	3 812 603,766
Cotisation CNSS	751 044,767	686 775,275
Cotisation assurance groupe	57 136,170	47 549,972
Frais accessoires aux salaires	121 755,084	110 989,512
Total	5 072 875,770	4 657 918,525

6) Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Dotation aux amortissements - Immobilisations corporelles	1 773 759,378	1 131 319,928
Dotation aux amortissements - Immobilisations incorporelles	81 499,505	85 413,917
Dotation aux résorptions - Charges à répartir et frais préliminaires	40 156,265	40 818,571
Sous total - dotation aux amortissements	1 895 415,148	1 257 552,416
Dotation aux provisions – Clients douteux	223 016,429	80 366,650
Sous total – dotation aux provisions	223 016,429	80 366,650
Total	2 118 431,577	1 337 919,066

7) Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Autres services extérieurs	236 400,205	96 473,116
Impôts et taxes	263 921,789	243 429,094
Frais bancaires	156 262,647	143 418,124
Frais de mission, réception et déplacement	229 573,418	190 736,019
Frais de transport sur achat et vente	610 844,166	656 468,637
Frais d'entretien et de réparation	341 092,209	256 899,013
Frais d'installation	50 522,943	50 007,708
Frais postaux et télécommunication	64 640,835	64 528,614
Honoraires et commissions	79 831,900	74 497,465
Loyer	481 245,389	482 114,362
Primes d'assurance	157 431,309	165 769,765
Publicité et relations publique	442 016,436	446 128,725
Sous-traitances	116 535,875	66 867,965
Jetons de présence	40 000,000	40 000,000
Total	3 270 319,121	2 977 338,607

8) Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Produits des bons de trésors	150 541,504	157 983,036
Revenus titres de placement et intérêt sur créances	27 559,192	18 269,371
Total	178 100,696	176 252,407

9) Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Intérêts sur emprunt et intérêts sur crédits de gestion	1 042 082,844	753 071,603
Autres charges financières	122 504,562	122 715,339
Pénalités de retard	5 533,674	14 858,627
Perte de change	427 137,254	306 551,655
Gain de change	-44 704,524	-79 853,493
Total	1 552 553,810	1 117 343,731

10) Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Produits sur cession d'immobilisation	298 583,355	125 351,000
Profits exceptionnels (Remboursements assurance et autres)	21 765,163	59 273,898
Quote-part subvention d'investissement	35 071,762	26 498,733
Reprise sur provision	2 334,721	93 600,000
Subvention d'exploitation	58 483,962	23 769,811
Total	416 238,963	328 493,442

11) Impôts sur les bénéfiques

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Impôt sur les sociétés	658 856,750	521 031,650
Total	658 856,750	521 031,650

12) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Dotation aux amortissements - Ecart d'acquisition SPECTRA	15 372,759	15 372,759
Dotation aux amortissements - Ecart d'acquisition HABITAT	55 523,558	55 523,558
Total	70 896,317	70 896,317

C. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

1) Dotations aux amortissements et provisions

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	2 120 644,291	1 339 778,147
Ajustement de consolidation	-2 212,714	-1 859,081
Total	2 118 431,577	1 337 919,066

2) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Ajustement de consolidation	70 896,317	70 896,317
Total	70 896,317	70 896,317

3) Variations des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-2 100 745,908	-265 663,423
Total	-2 100 745,908	-265 663,423

4) Variations des créances

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-4 505 992,389	-1 643 441,011
Ajustement de consolidation	92 137,667	90 792,857
Total	-4 413 854,722	-1 552 648,154

5) Variations des autres actifs

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-1 558 729,348	-890 231,212
Ajustement de consolidation	338 894,213	106 405,980
Total	-1 219 835,135	-783 825,232

6) Variations des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	5 811 244,715	3 189 898,106
Ajustement de consolidation	-92 137,667	-90 792,857
Total	5 719 107,048	3 099 105,249

7) Variations des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	483 928,404	78 465,780
Ajustement de consolidation	-139 014,213	-106 405,980
Total	344 914,191	-27 940,200

8) Décaissements affectés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-2 713 961,524	-6 800 430,742
Ajustement de consolidation	4 792,982	1 716,728
Total	-2 709 168,542	-6 798 714,014

9) Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	1 041 619,592	126 140,000
Total	1 041 619,592	126 140,000

10) Décaissements affectés aux acquisitions d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-3 051,921	-7 043,000
Total	-3 051,921	-7 043,000

11) Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	2 800,000	9 781,230
Total	2 800,000	9 781,230

12) Dividendes et autres distributions

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Distribution de dividendes MPBS	-922 500,000	-1 230 000,000
Total	-922 500,000	-1 230 000,000

13) Dividendes versées aux minoritaires des sociétés intégrées

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Distribution de dividendes HABITAT	-150,000	-350,000
Distribution de dividendes SPECTRA	-120,000	-36,000
Distribution de dividendes ENERGIKA	-75,000	-40,000
Total	-345,000	-426,000

14) Encaissements provenant des emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	589 519,315	4 119 487,331
Total	589 519,315	4 119 487,331

15) Remboursement d'emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-985 143,166	-631 919,268
Total	-985 143,166	-631 919,268

16) Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Montant au 31/12/2016
Effets à l'encaissement	74 058,249
Banques	-1 504 300,576
Caisses	4 900,057
Autres concours bancaires	-2 147 205,993
Bons de trésor	2 000 000,000
Total	-1 572 548,263

17) Trésorerie à la fin de l'exercice

Désignation	Montant au 31/12/2017
Effets à l'encaissement	169 311,698
Banques	-1 457 507,506
Caisses	4 059,230
Autres concours bancaires	-2 165 090,296
Bons de trésor	2 000 000,000
Total	-1 449 226,874

RAPPORT DUCOMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2017

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société Manufacture Panneaux Bois du Sud « MPBS » et ses filiales (le "groupe"), qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés présentent :

Un total bilan de	55 623126,195TND
Un résultat bénéficiaire (part du groupe) de	2 792982,007TND

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société Manufacture Panneaux Bois du Sud « MPBS » et ses filiales sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société Manufacture Panneaux Bois du Sud « MPBS ». Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport d'audit.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 26 Avril 2018

Le Commissaire aux Comptes

Mahmoud ZAHAF

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 - Tunis Mahrajène

Tunisie Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Fehmi LAOURINE.

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 Décembre 2017

ACTIFS	Notes	31-déc. 2017	31-déc. 2016
Caisse et avoirs auprès des banques	6	106 851 668	70 350 559
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	7	1 809 691 881	1 559 640 008
Acheteurs Factorés	8	141 623 535	128 211 853
Portefeuille titre commercial		38 350 492	3 679 878
Portefeuille d'investissements	9	24 639 980	26 987 087
Titres mis en equivalence	9	8 950 298	8 510 342
Valeurs Immobilisés	10	94 774 330	57 282 303
Actifs d'impôts différés	11	5 417 673	8 111 000
Autres actifs	12	59 551 368	44 055 416
TOTAL DES ACTIFS		2 289 851 225	1 906 828 446
PASSIFS			
Concours bancaires	13	123 669 449	80 865 872
Emprunts et dettes rattachées	15	1 496 048 890	1 223 786 936
Dettes envers la clientèle	14	75 599 675	69 021 748
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	40 872 774	37 704 922
Fournisseurs et comptes rattachés		150 338 858	93 690 918
Passifs d'impôts différés	11	1 713 289	5 426 788
Autres passifs	16	74 442 235	78 034 036
TOTAL DES PASSIFS		1 962 685 170	1 588 531 220
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		45 000 000	45 000 000
Réserves consolidés		116 033 172	109 506 472
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		161 033 172	154 506 472
Résultat Consolidé		11 867 017	12 564 935
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	17	172 900 189	167 071 407
INTERETS MINORITAIRES	18	154 265 866	151 225 819
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		327 166 055	318 297 226
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		2 289 851 225	1 906 828 446

État des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2017
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNES	180 928 795	119 399 855
Engagements de financements en faveur de la clientèle	109 784 756	82 079 016
Engagements donnés en faveur des banques	70 500 000	36 000 000
Engagements sur titres	644 039	1 320 839
ENGAGEMENTS RECUS	227 017 078	173 562 181
Garanties reçues	11 804 840	10 757 746
Intérêts à échoir sur contrats actifs	215 212 238	162 804 435
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	77 456 000	67 706 835
Emprunts obtenus non encore encaissés	77 456 000	67 706 835

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2017
(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc. 2017	31-déc. 2016
Produits d'exploitations			
Revenu de crédit bail	19	202 846 810	175 814 075
Revenu du factoring	20	15 197 003	13 693 048
Revenu des opérations de location longue durée		19 255 393	17 225 851
Autres produits d'exploitation		7 160 125	6 601 957
Produits des placements		968 022	2 708 763
Total des Produits d'exploitations		245 427 353	216 043 695
Coût des opérations de location longue durée		(9 803 715)	(7 630 153)
Intérêts et charges assimilés	21	(103 065 134)	(87 024 410)
PRODUIT NET		132 558 504	121 389 131
Charges de personnel		(45 423 092)	(37 670 080)
Autres charges d'exploitation		(32 431 679)	(27 855 145)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(5 609 698)	(6 464 836)
Total des Charges d'exploitations		(83 464 469)	(71 990 062)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		49 094 035	49 399 070
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	22	(31 707 660)	(16 020 876)
Dotations aux provisions pour risques divers	23	(4 220 468)	53 039
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 165 907	33 431 233
Autres gains ordinaires		212 545	518 989 (*)
Autres pertes ordinaires		(3 776 205)	(3 718 822) (*)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		9 602 247	30 231 400
Impôts différés		(171 226)	47 675
Impôts exigibles		(14 616 298)	(15 135 274)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		(5 185 277)	15 143 801
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	3 037 005	1 078 345
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(2 148 272)	16 222 146
Part revenant aux intérêts minoritaires	18	14 015 289	(3 657 211)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		11 867 017	12 564 935
Résultat par action		1,319	1,396

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31-dec 2017	31-dec 2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	24	800 011 399	670 837 258
Encaissements reçus des acheteurs factorés	25	363 804 724	348 269 669
Financements des adhérents		(358 470 437)	(340 086 354)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(21 656 147)	(18 955 129)
Intérêts payés		(59 643 600)	(47 342 984)
Impôts et taxes payés		(42 927 941)	(34 925 962)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	26	(853 885 066)	(653 415 890)
Autres flux de trésorerie		100 924 118	(40 275 112)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(71 842 950)	(115 894 505)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	(56 897 151)	(19 766 365)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	28	8 828 518	9 877 252
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	29	(51 348 917)	(9 148 122)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	30	2 888 402	12 922 884
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(96 529 148)	(6 114 351)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Ecaissements suite à l'émission d'action		9 777 852	-
Dividendes et autres distributions	31	(17 768 383)	(17 813 366)
Encaissements provenant des emprunts		618 154 099	455 936 775
Remboursement d'emprunts		(392 327 860)	(333 574 577)
Flux liés au financement à court terme		(52 766 841)	(21 398 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		165 068 867	83 150 833
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	72
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(2 999 239)	5 022 817
Variation de trésorerie		(6 302 470)	(33 835 133)
Trésorerie au début de l'exercice		(10 515 313)	23 319 822
Trésorerie à la clôture de l'exercice	32	(16 817 783)	(10 515 313)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 Décembre 2017

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonné au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 Décembre 2017 à la somme de 45.000.000 dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2017, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :
 - Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
 - La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
 - La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
 - Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 Décembre 2017 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 01 octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de location opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées.

Le capital initial s'élève à 30 000,00 Euros

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune totalement souscrites et libérées en numéraires

L'assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2017 a décidé de porter le capital social à 21 877 000,00 Euros par émission de 2 187 700 actions nouvelles de 10 Euro chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

- La société **ALIOS Finance SA**, société holding créée en 1998, a pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail.

Le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 décembre 2017 à €: 12.264.164 divisé en 1.114.924 actions de €: 11 chacune.

Alios est présent actuellement dans neuf pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie et Kenya), soit sous forme de filiales ou de succursales.

▪ **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.

- **Société Tunisienne d'ingenierie financiere (STIF):** est une société anonyme de droit Tunisien, constitué le 02 février 2001.

Le capital social s'élève à D: 400.000 divisé en 40.000 actinos de 10D chacune, souscrite et liberé en totalité.

La societe a pour objet d'effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2017

Sociétés	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%			Titres	%
Tunisie Leasing	26 671	26,67%	352 645	36,51%	220	44,00%	125	25,00%	13 636	27,27%	40 000	100,00%	29 832	99,44%	54 245	4,87%	741 642	33,90%	1 049 995	30,00%
Tunisie Valeurs																				
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring																				
TLG FINANCE															709 931	63,68%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																				
Autres	73 329	73,33%	613 355	63,49%	280	56,00%	375	75,00%	36 364	72,73%			168	0,56%	350 748	31,46%	1 446 058	66,10%	2 450 005	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	500	100,00%	500	100,00%	50 000	100,00%	40 000	100,00%	30 000	100,00%	1 114 924	100,00%	2 187 700	100,00%	3 500 000	100,00%

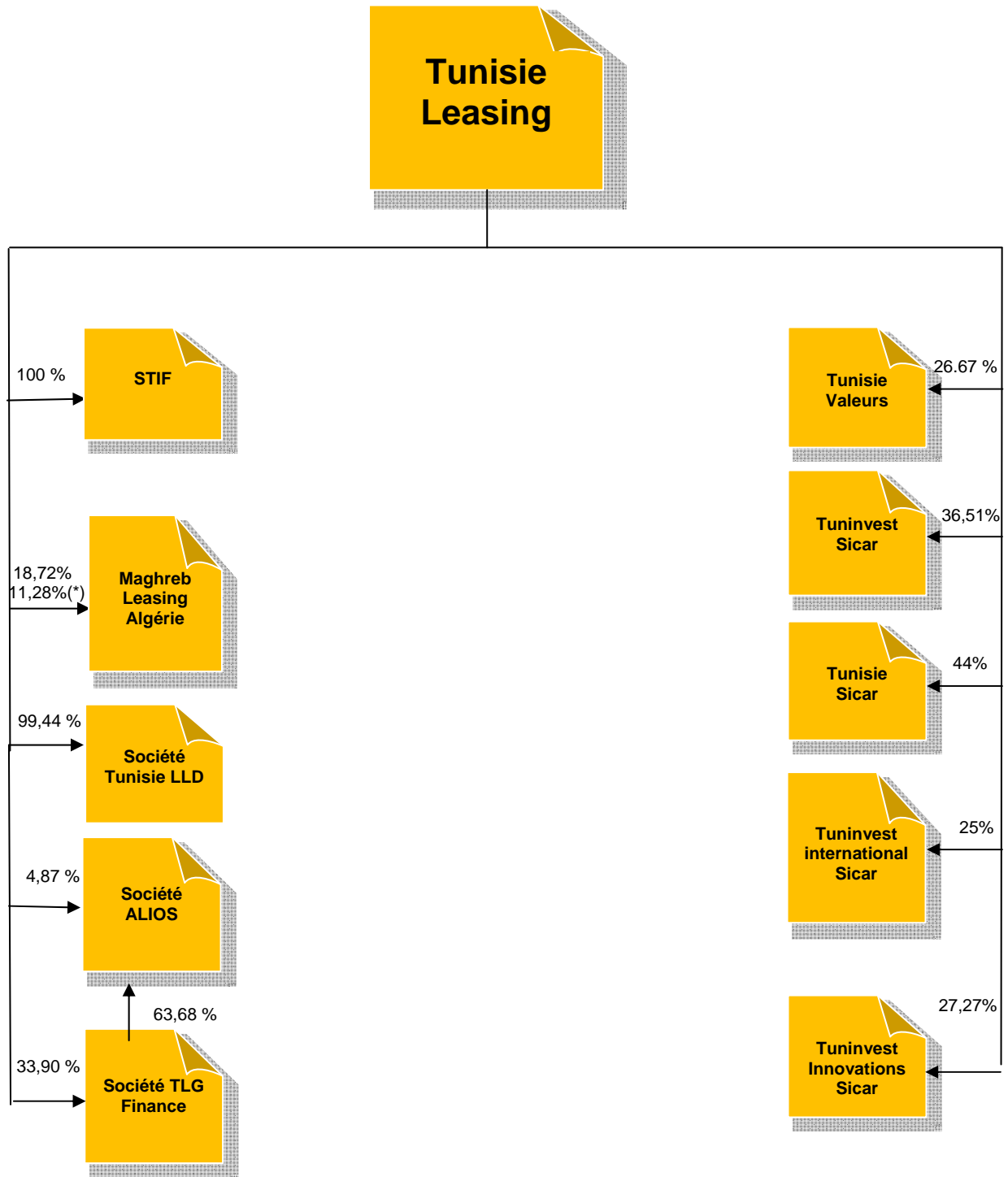
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2017

Sociétés	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest		Tuninvest Innov.		STIF		Tunisie Location		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	26,67%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		100,00%		99,44%		4,87%		33,90%		18,72%	11,28% (*)
Tunisie Valeurs																				
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring																				
TLG FINANCE																21,59%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																				
Autres																				
Total	26,67%	0,00%	36,51%		44,00%		25,00%	0,00%	27,27%		100,00%		99,44%	0,00%	4,87%	21,59%	33,90%	0,00%	18,72%	0,00%
Total participation	26,67%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		100,00%		99,44%		26,45%		33,90%		18,72%	

(*) A travers des contrats de portage

**ABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2017**



(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Degré de contrôle	Méthode retenue
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Société Tunisienne d'ingénierie Financière	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ *Traitement des participations dans les entreprises associées*

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ *Intégration des sociétés sous contrôle exclusif*

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;

- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ *Homogénéisation des méthodes comptables*

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ *Elimination des soldes et transactions intra-groupe*

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ **Conversion des états financiers des entités étrangères**

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne

sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Alios)

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 1er Décembre 2015, Alios a adopté une mise à jour sur l'ancienne politique de provisionnement en vue de s'aligner avec la méthodologie de provisionnement de Tunisie Leasing. Les aménagements de cette politique qui prévoient :

1. La prise en compte pour le crédit-bail et pour la LOA de la valeur des biens financés, et ce comme garantie déductible de l'assiette de provisionnement .Les taux de provisionnement sont : (5% à partir d'1 jour de retard, 30% à partir de 90

jours, 75% à partir de 180 jours et 100% à partir de 360 jours et en cas de contentieux. Ces taux s'appliquent sur le risque total (impayés + encours).

2. L'assouplissement des taux de provisionnement pour les financements destinés aux particuliers (Crédit à la consommation et LOA) du fait que les premiers retards sont en général imputables aux employeurs qui nous règlent les prélèvements à la source des échéances avec un certain délai. Le taux de provisionnement est de 5% (à partir du 1er jour de retard), suivi de 30% (30 jours), 50% (60 jours), 75% (120 jours) et 100% (180 jours et contentieux).

Activité Factoring

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring (société absorbée par Tunisie Leasing) distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

- (1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé. Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

- (2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec

d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location. Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

5: Événements significatifs de l'exercice 2017

Activité de la filiale Alios Finance Gabon

Le délai constaté dans l'encaissement de la créance de 20 M€ détenue sur l'Etat Gabonais ai titre des délégations de solde (cf. note 4 « Créances courantes » ci-après) a mis notre filiale en difficulté financière, ce qui nous a amené, faute de refinancement, à suspendre La production à partir de Novembre 2016. Sur le plan opérationnel, la production d'Alios Finance Gabon est quasiment nul en 2017.

Une opération de titrisation de la créance de l'Etat a été bouclée en décembre 2017 (Montant Titrisé : 11.2 M€ sur une créance totale de 18.7 M€, Taux de la Commission/Décote HT de 23.5% soit 25% TTC). Une première partie est déjà monétisée par la cession anticipée des titres au cours du mois de décembre 2017 et ce pour 3.2 M€ via BGFI. Le reliquat (part ATTIJARI) sera adossé à un spot dont la mise en place est prévue selon besoins de trésorerie et sa liquidation ne sera opérée qu'après le vente des titres sur le marché secondaire. Avec cet encaissement, la filiale a pu honorer ses engagements échus à ce jour et ce tenant compte du plan de rééchelonnement des encours.

La feuille de route du Groupe pour la relance de l'activité de la filiale Alios Finance Gabon s'articule autour des actions suivantes :

- Maintenir la pression sur le Gouvernement Gabonais pour continuer l'encaissement des nouvelles échéances et arrêter l'hémorragie,
- Œuvrer pour le recouvrement des arriérés sur un délai le plus court,
- Continuer activement le recouvrement des impayés clients, notamment sur les principaux risques,
- Continuer activement le recouvrement des impayés clients, notamment sur les principaux risques,
- Continuer le plan d'optimisation des charges opérationnelles.

NOTE 6 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

	31-déc	
	2017	2016
-Banques	106 607 809	70 059 423
-Caisses	243 859	291 136
<u>Total général</u>	<u>106 851 668</u>	<u>70 350 559</u>

NOTE 7 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING:

7.1 : Créances sur la Clientèle, Opérations de Leasing:

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Encours financiers	1 729 382 313	1 462 556 611
- Impayés	212 017 555	221 918 125
- Interets echus différés	(7 501 110)	(6 425 227)
- Créances en cours (encours des contrats decaissés et non mis en force)	21 256 440	12 927 837
<u>Total brut des créances de leasing</u>	<u>1 955 155 198</u>	<u>1 690 977 347</u>
- Provisions pour dépréciation des encours	(66 672 273)	(64 279 024)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(65 000 770)	(56 411 211)
- Provisions collectives	(8 555 889)	(5 678 374)
- Produits réservés	(5 234 385)	(4 968 730)
<u>Total des provisions</u>	<u>(145 463 317)</u>	<u>(131 337 340)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>1 809 691 881</u>	<u>1 559 640 008</u>

Les créances au bilan consolidé incluent des créances sur l'Etat Gabonais pour un montant de 8 M€. Ces créances correspondent aux remboursements à recevoir de l'Etat Gabonais (partie non titrisée) sur les crédits accordés aux agents publics qui bénéficient d'une délégation de solde (précompte). En effet, l'Etat Gabonais a enregistré depuis la fin de l'année 2013 des retards dans le reversement à Alios Finance des précomptes. La créance détenue par Alios Finance correspond ainsi à 19 échéances se rapportant principalement à l'année 2016.

Dans ce contexte, la réalité de la créance n'est pas remise en cause et aucune dépréciation n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 Décembre 2017.

7.2 : Créances de Leasing : Impayés

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	<u>31-déc 2017</u>	<u>31-déc 2016</u>
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	191 513 108	202 115 804
<u>Montant brut</u>	<u>191 513 108</u>	<u>202 115 804</u>
A déduire :		
- Provisions	(48 205 190)	(42 405 222)
- Produits réservés	(2 350 920)	(2 163 408)
<u>Montant net</u>	<u>140 956 998</u>	<u>157 547 174</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	20 504 447	19 802 321
<u>Montant brut</u>	<u>20 504 447</u>	<u>19 802 321</u>
A déduire :		
- Provisions	(16 795 580)	(14 005 989)
- Produits réservés	(2 881 426)	(2 803 283)
<u>Montant net</u>	<u>827 441</u>	<u>2 993 049</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(2 039)	(2 039)
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>141 782 400</u>	<u>160 538 184</u>

NOTE 8 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2017, comme suit :

		<u>31-déc 2017</u>	<u>31-déc 2016</u>
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux		139 111 673	131 074 254
Comptes des acheteurs export		1 143 496	1 524 369
Comptes des acheteurs import		8 611 983	2 177 752
<u>Sous total</u>	(A)	<u>148 867 152</u>	<u>134 776 375</u>
A déduire			
Provisions individuelles sur compte adhérents		(5 977 462)	(5 491 453)
Provisions collectives sur compte adhérents		(1 263 419)	(1 072 319)
Provisions individuelles sur compte acheteurs		(2 736)	(750)
<u>Montant net</u>		<u>141 623 535</u>	<u>128 211 853</u>
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)		93 326	205 564
Fonds de garantie		14 152 855	13 540 290
Compte import/Export		7 852 993	2 177 752
financement BO		7 989 000	
Disponible		10 784 600	21 781 316
<u>Sous total</u>	(B)	<u>40 872 774</u>	<u>37 704 922</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	(A) - (B)	<u>107 994 378</u>	<u>97 071 453</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31-déc 2017</u>	<u>31-déc 2016</u>
Titres immobilisés	26 069 103	28 669 654
<u>Total brut</u>	<u>26 069 103</u>	<u>28 669 654</u>
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(240 000)	(356 800)
<u>Montant libéré</u>	<u>25 829 103</u>	<u>28 312 854</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 189 123)	(1 325 767)
<u>Total net</u>	<u>24 639 980</u>	<u>26 987 087</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation	% détenu
- B.T.S	500	10	5 000			1997	(*)	
- SPCS	174 990	10	1 819 178			2009/2016		4,92%
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000	1 000 000		147 666	2010		33,33%
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910		42 910	2000	(*)	
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100	100			2010		
- Société BYZACENE	1 005	100	100 500		100 500	2006	(*)	
- Amen Santé	65 401	10	772 910			2009/2010		1,40%
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,5	61 605			2009	(*)	
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100	564 048		564 047	2009	(*)	
- Société YASMINE	275 000	10	1 750 000			2011/2013	(*)	
- Société Agricole SIDI OTHMEN	28 750	100	2 000 000			2012/2013	(*)	
- Ennakl	389 000	1	4 998 650		-	2012		1,30%
- Tayssir	11 666	100	1 166 600		334 000	2013/2014		16,67%
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100	3 000 000	240 000		2013		11,63%
- Société Almes	150 000	10	1 500 000			2014	(*)	
- Société Tazoghrane	200 000	10	2 000 000			2015	(*)	
- Société Agricole DICK	400 000	5	2 000 000			2016	(*)	
- Assurances COMAR NON VIE CIV	35 000	36,79	1 287 605			2016		7,00%
- Société Briquetterie Jbel Ouest	20 000	100,00	2 000 000			2016	(*)	
			<u>26 069 103</u>	<u>240 000</u>	<u>1 189 123</u>			

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 9 (SUITE) : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2017 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u> (a)	<u>Ecart d'acquisition</u> (b)	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u> (a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(13 848)	660 307	743 602	1 911 145	36,51%
* Tunisie Sicar	2 200	-	(171 040)	504 974	336 134	44,00%
* Tunisie Valeurs	2 771 738	-	2 349 613	925 899	6 047 250	26,67%
* Tuninvest International Sicar	1 250	-	(366 105)	376 810	11 955	25,00%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	21 734	485 720	643 814	27,27%
	<u>3 432 632</u>	<u>(13 848)</u>	<u>2 494 509</u>	<u>3 037 005</u>	<u>8 950 298</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

NOTE 10 : VALEURS IMMOBILISEES

**TABLEAUX DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
(Exprimés en dinars)**

NOTE 10.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Résorption	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	19 141 959	1 984 820	3 065 007	-	520 764	23 671 022	17 281 852	1 939 964	3 983 276	284 189	22 920 903	750 119
Logiciels (en cours)		956 103	-	75 204	-	-	1 031 307	-	-	-	-	-	1 031 308
Ecart d'acquisition		6 839 113	543 774	-	(1 493 854)	-	5 889 033	354 783	-	5 297	-	360 080	5 528 953
TOTAUX		26 937 175	2 528 594	3 140 211	(1 493 854)	520 764	30 591 362	17 636 635	1 939 964	3 988 573	-	23 280 983	7 310 380

NOTE 10.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	2 304 252	539 124	-	-	-	2 843 376	-	-	-	-	-	2 843 376
Constructions	5%	12 955 183	845 750	212 407	-	-	14 013 340	6 505 632	793 849	958 849	18 652	8 239 678	5 773 662
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	37 533 923	1 298 965	24 524 063	-	2 752 877	60 604 073	12 005 905	909 985	10 108 703	3 465 842	19 558 751	41 045 322
Mobilier de bureau	10% et 20%	8 694 983	1 348 697	760 704	-	19 774	10 784 612	2 946 729	450 223	886 129	-	4 283 081	6 501 531
Matériel informatique	15% et 33%	8 588 400	1 066 944	956 967	-	189 443	10 422 867	6 280 647	867 774	2 501 618	-	9 650 040	772 827
Installations générales	10% et 15%	16 744 926	2 484 082	1 611 772	-	82 818	20 757 962	11 100 991	2 119 696	1 000 328	-	14 221 015	6 536 947
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		-	-	23 990 285	-	-	23 990 285	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		86 852 337	7 583 562	52 056 198	-	3 044 912	143 447 185	38 870 575	5 141 527	15 455 627	3 484 494	55 983 235	87 463 951
Total des Valeurs Immobilisés		113 789 512	10 112 157	55 196 409	(1 493 854)	3 565 676	174 038 548	56 507 210	7 081 490	19 444 200	3 768 683	79 264 218	94 774 330

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 11 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31-déc</u> <u>2017</u>	<u>31-déc</u> <u>2016</u>
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(1 315 975)	(922 552)
- Passif d'impôt différé, MLA	(397 314)	(367 034)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	-	(4 137 202)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(1 713 289)</u>	<u>(5 426 788)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	1 005 693	542 770
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	532 198	739 460
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	-	413 595
- Actif d'impôt différé, ALIOS	3 879 782	6 415 175
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>5 417 673</u>	<u>8 111 000</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>3 704 384</u>	<u>2 684 212</u>

NOTE 12 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>31-déc</u> <u>2017</u>	<u>31-déc</u> <u>2016</u>
- Clients autres sociétés du groupe	699 722	840 495
- Fournisseurs, avances	951 287	1 875 134
- Prêts au personnel	2 270 837	2 143 304
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	359 400	325 807
- Dépôts et cautionnements versés	-	-
- Avances et acomptes au personnel	147 033	129 995
- Crédit d'impôt	7 165 230	7 807 349
- Crédit TVA	30 436 502	18 814 303
- Autres comptes débiteurs	2 901 273	3 277 688
- Produits à recevoir des tiers	6 334 590	3 264 187
- Charges constatées d'avance	6 662 949	-
- Charges à répartir	58 283	116 566
- frais d'émission des emprunts à long terme	2 769 103	2 265 451
<u>Total brut</u>	<u>60 756 207</u>	<u>45 093 569</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(73 645)	(73 645)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(114 258)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 797)	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(193 589)	(195 089)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(721 550)	(637 281)
<u>Total net</u>	<u>59 551 368</u>	<u>44 055 416</u>

NOTE 13: CONCOURS BANCAIRES

	31-déc	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Banques, découverts	123 669 449	80 865 872
<u>Total général</u>	<u>123 669 449</u>	<u>80 865 872</u>

NOTE 14: DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc <u>2017</u>	31-déc <u>2016</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	32 137 878	30 316 943
- Dépôts et cautionnements reçus	43 461 797	38 704 805
<u>Total général</u>	<u>75 599 675</u>	<u>69 021 748</u>

NOTE 15: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2017</u>	<u>31-déc 2016</u>
Emprunts		
- Banques locales	282 655 827	242 988 028
- Banques étrangères	344 410 066	197 036 738
- Emprunts obligataires	331 597 140	289 090 240
- Crédit à court terme	1 722 271	2 127 190
- Ligne d'avance	36 000 000	25 000 000
- Billets de trésorerie	-	3 000 000
- Certificats de dépôt	32 500 000	4 000 000
- Crédit ALIOS	445 666 828	442 473 259
<u>Total emprunts</u>	<u>1 474 552 132</u>	<u>1 205 715 455</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	3 653 053	3 347 086
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	6 170 652	4 470 173
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	11 673 054	10 244 772
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	-	9 450
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	-	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>21 496 758</u>	<u>18 071 482</u>
<u>Total</u>	<u>1 496 048 890</u>	<u>1 223 786 936</u>

NOTE 15: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	242 987 479	2 227 200	325 959 000	288 517 852	282 655 827	127 277 373	155 378 454
* AMEN BANK 2013/2	2 812 500	-	-	2 812 500	-	-	-
* AMEN BANK 2015/1	3 617 021	-	-	1 276 596	2 340 425	1 063 829	1 276 596
* AMEN BANK 2015/2	7 291 667	-	-	2 500 000	4 791 667	2 291 667	2 500 000
* AMEN BANK MT2-TF	2 714 315	-	-	1 029 053	1 685 262	581 555	1 103 707
* AMEN BANK MT3-TF	2 221 315	-	-	579 992	1 641 323	1 019 133	622 190
* AMEN BANK MT4-TF	1 828 140	-	-	361 280	1 466 860	1 081 264	385 596
* BH MT1-TF	4 569 370	-	-	904 051	3 665 319	2 701 057	964 262
* BH MT2-TF	-	-	5 000 000	-	5 000 000	4 142 474	857 526
* BNP (MLA)	8 780 824	224 281	21 280 000	5 195 485	25 089 621	17 678 396	7 411 224
* CITIBANK (MLA)	33 200 000	848 000	17 024 000	28 751 644	22 320 356	7 944 533	14 375 822
* AL BARAKA BANK(MLA)	44 382 975	1 134 211	21 280 000	24 353 960	42 443 225	24 981 736	17 461 490
* AL SALAM(MLA)	-	-	10 640 000	1 358 649	9 281 351	5 871 687	3 409 665
* AL BARAKA BANK	3 500 000	-	125 000 000	125 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/3	45 000 000	-	-	2 000 000	1 500 000	-	1 500 000
* A.B.C TUNISIE 2016/1	6 000 000	-	-	6 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2016/2	5 000 000	-	-	5 000 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 2013	3 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* ATTIJARI BANK 2015	5 000 000	-	-	3 333 333	1 666 667	-	1 666 667
* ATTIJARI BANK 2016	9 500 000	-	-	2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
* BIAT 2013/1	3 000 000	-	-	2 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* BIAT 2015/1	5 250 000	-	-	1 500 000	3 750 000	2 250 000	1 500 000
* BIAT 2015/2	12 000 000	-	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
* BIAT 2016	18 000 000	-	-	4 000 000	14 000 000	10 000 000	4 000 000
* BTK 2013	1 500 000	-	-	1 000 000	500 000	-	500 000
* ZITOUNA BANK	4 000 000	-	20 000 000	20 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* BH 2016	4 000 000	-	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
* WIFEK BANK	5 000 000	-	15 000 000	20 000 000	-	-	-
* CITI BANK	-	-	40 500 000	15 000 000	25 500 000	-	25 500 000
* BT 2017	-	-	10 000 000	1 500 000	8 500 000	3 500 000	5 000 000
* BIAT 2017/1	-	-	20 000 000	1 904 762	18 095 238	14 285 714	3 809 524
* ATTIJARI BANK 2017	-	-	10 000 000	1 500 000	8 500 000	6 500 000	2 000 000
* BH 2017	-	-	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* AMEN BANK 2013-III (LLD)	188 140	-	-	188 140	-	-	-
* AMEN BANK 2014-II (LLD)	386 647	-	-	386 647	-	-	-
* AMEN BANK 2015 (LLD)	1 147 361	-	235 000	463 848	918 513	384 328	534 185
* AFRIC INVST	97 204	20 708	-	117 912	-	-	-
BANQUES ETRANGERES	197 036 739	753 137	189 725 099	43 104 908	344 410 066	278 476 307	65 933 759
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	12 726 974	-	-	4 441 143	8 285 831	3 940 809	4 345 022
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	17 739 198	-	-	3 225 309	14 513 889	11 288 580	3 225 309
* BIRD 2012	7 787 975	-	-	1 357 143	6 430 832	5 073 689	1 357 143
* B.A.D	5 165 686	-	-	849 153	4 316 533	3 467 380	849 153
* BERD 2014	9 943 286	-	-	3 314 429	6 628 857	3 314 428	3 314 429
* BIRD 2015	6 000 000	-	-	-	6 000 000	6 000 000	-
* SANAD	11 344 278	-	-	3 781 348	7 562 930	3 781 582	3 781 348
* SANAD 2016	15 443 750	-	-	1 715 986	13 727 764	10 295 792	3 431 972
* SANAD GGF	24 675 000	-	-	2 741 669	21 933 331	16 449 993	5 483 338
* PROPARCO	22 207 000	-	-	4 934 889	17 272 111	12 337 222	4 934 889
* RESPONSABILITY	22 063 500	-	-	4 903 000	17 160 500	12 257 500	4 903 000
* BERD 2016	12 300 000	-	-	-	12 300 000	10 542 857	1 757 143
* B.E.I 2017	-	-	30 581 835	-	30 581 835	30 581 835	-
* RESPONSABILITY MICRO	-	-	19 215 700	-	19 215 700	14 945 549	4 270 151
* RESPONSABILITY SICAV LUX	-	-	16 470 600	-	16 470 600	12 810 470	3 660 130
* DEG 2017	-	-	44 340 000	-	44 340 000	44 340 000	-
* FRANSABANK	1 962 506	50 127	-	2 012 632	-	-	-
* ABC	14 407 164	367 998	7 448 000	6 636 207	15 586 955	-	7 852 733
* CPA	13 116 025	335 012	50 388 964	3 192 000	60 648 000	52 136 000	8 512 000
* BDL	-	-	21 280 000	-	21 280 000	17 024 000	4 256 000
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	440 024 218	2 980 337	515 684 099	331 622 760	627 065 893	405 753 680	221 312 213

NOTE 15: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2011 III	6 000 000		-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2012 I	10 964 000		-	6 000 000	4 964 000	2 482 000	2 482 000
* Emprunt obligataire 2012 II	10 140 000		-	4 000 000	6 140 000	2 140 000	4 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	8 000 000		-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	19 032 000		-	6 000 000	13 032 000	7 032 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	16 468 000		-	4 000 000	12 468 000	8 468 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2014 I	23 404 000		-	6 000 000	17 404 000	11 404 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2014 II	25 240 000		-	6 000 000	19 240 000	13 240 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2015 I	29 407 240		-	592 760	28 814 480	22 814 480	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	19 385 000		-	615 000	18 770 000	14 770 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2015 II	30 000 000		-	2 227 200	27 772 800	25 545 600	2 227 200
* Emprunt obligataire 2016 I	30 000 000		-	1 630 140	28 369 860	26 739 720	1 630 140
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2016"	20 000 000		-	-	20 000 000	19 220 000	780 000
* Emprunt obligataire 2017 I			37 000 000	-	37 000 000	33 486 000	3 514 000
* Emprunt obligataire 2017 II			22 910 000	-	22 910 000	22 910 000	-
* Emprunt obligataire 2014 -TF	12 000 000		-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2015 (MLA)	29 050 000	742 000	42 560 000	10 640 000	61 712 000	44 688 000	17 024 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	289 090 240	742 000	102 470 000	60 705 100	331 597 140	260 939 800	70 657 340
TOTAL GENERAL	729 114 458	3 722 337	618 154 099	392 327 860	958 663 033	666 693 480	291 969 553

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31-déc 2017</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Personnel, rémunérations dues	776 138	793 823
- Personnel, provisions pour congés payés	938 752	1 289 477
- Personnel, autres charges à payer	1 392 001	968 666
- Fonds social	64 798	319 154
- Etat, retenues sur salaires	358 795	273 932
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	1 388 931	939 990
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	57 616	103 808
- Etat, impôts sur les bénéfiques	7 401 742	9 244 131
- Etat, TVA à payer	4 399 250	3 864 186
- Etat, autres impôts et taxes à payer	4 352 284	3 399 247
- Avance sur titres immobilisés	1 215 958	949 181
- Actionnaires, dividendes à payer	1 272 414	1 061 822
- C.N.S.S	740 917	975 460
- Autres comptes créditeurs	18 882 119	29 907 942
- Compte d'attente	161 435	-
- Diverses charges à payer	6 662 736	4 204 983
- Produits constatés d'avance	7 645 022	7 266 345
- Compte adhérent à régulariser	659 235	-
- Autres provisions pour risques	16 072 090	12 471 889
<u>Total</u>	<u>74 442 235</u>	<u>78 034 036</u>

NOTE 17 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc 2017	31-déc 2016
		<u> </u>	<u> </u>
- Capital social	(A)	45 000 000	45 000 000
- Réserve légale		4 500 000	4 500 000
- Prime d'émission		25 425 212	33 175 212
- Réserves spéciales de réinvestissement		15 457 184	14 154 858
- Autres réserves		3 776 843	5 729 125
- Ecart de conversion		15 163 252	6 774 297
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	2 494 509	3 676 967
- Dividendes reçus des filiales		4 340 564	5 838 337
- Résultats reportés		44 875 607	35 657 676
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>161 033 172</u>	<u>154 506 472</u>
- Résultat net des sociétés intégrées (a)		(5 185 275)	15 143 801
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (b)	(B)	3 037 005	1 078 345
- Part revenant aux intérêts minoritaires ©		(14 015 287)	3 657 211
Résultat net revenant à la société consolidante (1) = (a+b-c)		<u>11 867 017</u>	<u>12 564 935</u>
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	<u>172 900 189</u>	<u>167 071 407</u>
Nombre d'actions (2)	(D)	9 000 000	9 000 000
Résultat par action	(1) / (2)	1,319	1,396

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2017 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000

(B) Voir note 6

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
31-déc-17
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Prime d'émission	Réserves affectées à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEQ	Dividendes reçus des filiales et des Stés Mise en Equivalence	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2015	45 000 000	4 500 000	13 161 525	39 500 000	-	5 729 125	996 138	2 790 843	5 419 822	27 337 809	14 187 916	158 623 178
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								(68 021)		631 516		563 495
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/06/2016			2 018 333						(5 419 822)	7 711 378	(4 309 889)	-
Réintégration prime d'émission				(6 324 788)						6 324 788		-
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre			(1 025 000)							1 025 000		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mses en Equivalence								954 145	1 750 763	5 714 758	(9 878 027)	(1 458 361)
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 087 574	(4 087 574)		-
Ecart de conversion							5 778 159					5 778 159
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015										(9 000 000)		(9 000 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2016											12 564 935	12 564 935
Solde au 31 Décembre 2016	45 000 000	4 500 000	14 154 858	33 175 212	-	5 729 125	6 774 297	3 676 967	5 838 337	35 657 675	12 564 935	167 071 407
Effets de variation du pourcentage d'intérêts							223 541			850 191		1 073 732
Affectations approuvées par l'A.G.O du 01/06/2017			2 552 326						(5 838 336)	10 256 893	(6 970 883)	-
Réintégration prime d'émission				(7 750 000)						7 750 000		-
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre			(1 250 000)							1 250 000		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mses en Equivalence								-1 182 458	2 132 851	1 897 957	(5 594 052)	(2 745 702)
Dividendes reçus des filiales intégrées									2 207 712	(2 207 712)		-
Effets de l'opération de fusion TF						(1 952 282)				(1 579 397)		(3 531 679)
Ecart de conversion							8 165 414					8 165 414
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015										(9 000 000)		(9 000 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2017											11 867 017	11 867 017
Solde au 31 Décembre 2017	45 000 000	4 500 000	15 457 184	25 425 212	-	3 776 843	15 163 252	2 494 509	4 340 564	44 875 607	11 867 017	172 900 189

NOTE 18 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31-déc	
	2017	2016
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	-	182 013
- Dans les réserves	-	210 405
- Dans le résultat	(A) -	17 612
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	10 634 242	9 606 120
- Dans les réserves	13 404 787	13 634 830
- Dans le résultat	(A) 9 630 695	7 875 059
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	16 800	16 800
- Dans les réserves	32 006	18 006
- Dans le résultat	(A) 9 732	8 394
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE		
- Dans le capital	32 968 328	27 834 700
- Ecart de conversion	9 643 046	2 986 394
- Dans les réserves	(256 885)	(100 575)
- Dans le résultat	(A) (1 019 307)	(172 022)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS		
- Dans le capital	20 580 957	18 088 965
- Ecart de conversion	16 327 410	4 884 240
- Dans les réserves	21 050 999	26 327 245
- Dans le résultat	(A) (22 636 409)	(4 071 832)
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>154 265 866</u>	<u>151 225 819</u>
(A)Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>(14 015 289)</u>	<u>3 657 211</u>

NOTE 19 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	31-déc 2017	31-déc 2016
- intérêts conventionnels	197 620 884	171 568 736
- Intérêts intercalaires	996 863	924 611
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>198 617 747</u>	<u>172 493 347</u>
- Intérêts de retard	4 395 155	3 819 074
<u>Total des autres produits</u>	(B) <u>4 395 155</u>	<u>3 819 074</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(694 568)	(699 216)
. Intérêts de retard	(381 740)	(757 179)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	295 920	589 482
. Intérêts de retard antérieurs	614 296	368 567
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>(166 092)</u>	<u>(498 346)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>202 846 810</u>	<u>175 814 075</u>

NOTE 20 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 Décembre 2016, se présente ainsi :

	<u>31-déc</u> <u>2017</u>	<u>31-déc</u> <u>2016</u>
- Commissions de factoring	4 804 738	4 886 155
- Intérêts de financement	10 392 265	8 806 893
<u>Total</u>	<u>15 197 003</u>	<u>13 693 048</u>

NOTE 21 : Intérêts et charges assimilés

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u> <u>2017</u>	<u>31-déc</u> <u>2016</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	21 739 841	21 062 574
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	13 749 397	11 395 556
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	53 346 755	44 409 463
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	664 773	598 348
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>89 500 765</u>	<u>77 465 941</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	7 428 329	4 135 188
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	2 217 676	2 238 555
- Autres	3 918 364	3 184 726
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>13 564 369</u>	<u>9 558 469</u>
<u>Total général</u>	<u>103 065 134</u>	<u>87 024 410</u>

NOTE 22 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31-déc</u> <u>2017</u>	<u>31-déc</u> <u>2016</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	8 174 012	9 541 351
- Dotations aux provisions collectives	3 024 378	1 391 505
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(7 099 392)	(9 007 476)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	3 371	194 602
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(3 371)	(194 602)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	852 418	1 493 962
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(365 923)	(196 723)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	3 989 861	2 854 757
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(2 253 159)	(1 263 379)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	34 439 248	44 511 182
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	(37 237 034)	(33 726 984)
- Encaissement sur créances radiées	28 183 251	422 681
<u>Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>31 707 660</u>	<u>16 020 876</u>

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2017</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	423 979	1 185 617
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(547 778)	(518 493)
- Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	181 982	278 654
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 795)	(13 795)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	4 176 080	2 592 934
- Reprise de provisions pour risques et charges	-	(3 577 956)
	<u>4 220 468</u>	<u>(53 039)</u>
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>		

NOTE 24 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	<u>31-déc 2017</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	26 203 266	24 758 245
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(28 552 504)	(26 203 266)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 575 802)	(6 873 548)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	11 214 925	8 575 802
- Plus ou moins values sur relocation	(1 342 047)	(359 672)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(7 021 420)	(6 631 293)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	8 258 025	7 021 420
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 789 703)	(3 343 515)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4 717 538	3 789 703
- TVA collectées	66 598 645	57 579 072
- Loyers encaissés	714 564 450	596 130 319
- Intérêts de retard	1 553 746	1 906 038
- Créances virées en Pertes	(3 371)	(194 602)
- Remboursement des valeurs résiduelles	1 491 883	2 608 926
- Remboursements anticipés	14 411 199	11 788 981
- Produits sur Cessions anticipées	282 569	284 648
	<u>800 011 399</u>	<u>670 837 258</u>
<u>Encaissements reçus des clients</u>		

NOTE 25 : ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc 2017	31-déc 2016
Encours de Financement des adhérents en début de période	97 071 452	90 477 991
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(107 994 661)	(97 071 452)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(876 449)	(708 450)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	677 949	876 449
Financement des adhérents (TND + €)	358 470 437	340 086 354
Produits à recevoir en début de période	34 181	16 617
Produits à recevoir en fin de période	(3 143)	(34 181)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753
Revenus du factoring	15 449 650	13 693 048
Récupération frais bancaires	39 216	42 477
Récupération frais de justice	12 155	13 067
TVA collectée	895 718	865 665
Compte d'attente en début de période	(133 216)	(121 133)
Compte d'attente en fin de période	161 435	133 217
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>	<u>363 804 724</u>	<u>348 269 669</u>

NOTE 26 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	52 386 149	30 255 770
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(92 839 926)	(52 386 149)
- Fournisseurs, avances en début de période	(1 537 695)	(2 088 540)
- Fournisseurs, avances en fin de période	253 520	1 537 695
- Investissements pour financement de contrats de leasing	820 153 428	618 599 478
- TVA sur Investissements	75 469 590	57 497 636
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	<u>853 885 066</u>	<u>653 415 890</u>

NOTE 27 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc 2017	31-déc 2016
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	-	27
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	-	(27)
- Investissements en Immobilisations incorporelles	281 282	207 130
- Investissements en Immobilisations corporelles	56 615 869	19 557 592
- TVA sur Investissements	-	1 643
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>56 897 151</u>	<u>19 766 365</u>

NOTE 28 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31-déc 2017</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Cessions d'immobilisations incorporelles	-	-
- Cessions d'immobilisations corporelles	8 695 948	9 851 055
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	132 570	26 197
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>8 828 518</u>	<u>9 877 252</u>

**NOTE 29 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	<u>31-déc 2017</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	51 348 917	4 265 192
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	-	4 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(8 454 613)	(7 571 683)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	8 454 613	8 454 613
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<u>51 348 917</u>	<u>9 148 122</u>

**NOTE 30 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	<u>31-déc 2017</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	2 077 653	1 750 000
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	333 499	8 869 213
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(782 653)	(459 669)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	1 155 000	782 653
- Plus values sur cession de titres de participations	104 903	1 980 687
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>2 888 402</u>	<u>12 922 884</u>

NOTE 31 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	<u>31-déc 2017</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Dividendes et tantièmes	17 769 617	17 816 704
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	21 608	18 270
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(22 842)	(21 608)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>17 768 383</u>	<u>17 813 366</u>

NOTE 32 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	<u>31-déc 2017</u>	<u>31-déc 2016</u>
- Banques	106 607 808	70 059 422
- Caisses	243 858	291 137
- Banques, découverts	(123 669 449)	(80 865 872)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>(16 817 783)</u>	<u>(10 515 313)</u>

NOTE 33 : NOTE SUR LES CONTROLES FISCAUX EN COURS:

La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

L'administration a interjeté appel en février 2016 et l'affaire suit encore son cours.

2- La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Note 34 : Transactions avec les parties liées

Transactions avec les parties liées (hors Obligations et engagements de la société envers les dirigeants):

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 22 août 2017 a autorisé l'acquisition de 18 184 actions détenues par les mandataires sociaux de la société absorbée « Tunisie Factoring » pour un montant de 22 DT par action, soit un montant total de 400 KDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF):

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. La charge supportée par Tunisie Leasing au titre de cette avance en 2017 s'élève à 18 KDT.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2017, TL a mis en force 116 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 9 432 KDT

La marge brute réalisée en 2017 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 1 209 656 DT.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier s'élève à 19 031 176 DT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de l'année 2017 s'élèvent à 274 096 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt

Tunisie Leasing a émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée :

- Le montant des intérêts supportés et constatés en charges sur les certificats dépôt de 1 000 000 DT qui a été souscrit en 2016, s'élève à 41 741 DT.
- Courant 2017 il n'y avaient pas de certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie LLD.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 240 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Un septième avenant a été signé le 29 Aout 2017 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2017 sont arrêtés à un montant de 199 200 €. Les prestations facturées en 2017 dans ce cadre, s'élèvent à 363 000 DT.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2017 s'élèvent à 245 916 DT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2017 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 21 968 DT.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier s'élève à 2 078 467 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 805 631 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt

Tunisie leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie valeur d'un montant de 11 500 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 36 043 DT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2017 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 19 805 DT.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier s'élève à 1 246 099 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 000 DT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt

Tunisie Leasing a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 223 000 000 DT. Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 1 290 865 DT.

La société MAKATEB EL HORCHANI

Au cours de l'exercice 2015, la société Tunisie leasing a acquis trois places de parking auprès de la société MAKETEB HORCHANI pour un montant total de 45 000 DT HTVA

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2017 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 36 413 DT.

Au 31 décembre 2017, l'encours financier s'élève à 1 921 693 DT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 350 000 DT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2017, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie Leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 15 839 259 DT créateur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing totalise un montant de 7 132 092 DT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2017 s'élève à 160 KDT (HT).

Tunisie valeurs

Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

Note 35: Événements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 02 juin 2015, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 327 166 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 11 867 KDT.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Le périmètre de consolidation du groupe TLG inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe). Les états financiers consolidés du groupe TLG ont été arrêtés sur la base d'états financiers provisoires du groupe Alios qui sont en cours d'audit à la date de l'émission de notre rapport. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du groupe Alios arrêtés au 31 décembre 2017 et de déterminer si des ajustements à comptabiliser auraient été nécessaires.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note aux Etats Financiers consolidés 33 « Note sur les contrôles fiscaux en cours », qui décrit les faits suivants :

1- La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

L'administration a interjeté appel en février 2016 et l'affaire suit encore son cours.

2- La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015.

En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4-1 Test de dépréciation du goodwill

Question clé de l'audit:

Au 31 décembre 2017, un écart d'acquisition d'un montant de 10 986 KDT en valeur brute est comptabilisé à l'actif du bilan consolidé de TLG, dont un goodwill à hauteur de 4 288 KDT provenant de la première consolidation du Groupe Alios finance par TLG Finance.

Vu l'existence d'indices objectifs de perte de valeur, la Direction a déroulé un test de dépréciation dudit actif. Cette analyse a abouti à la constatation d'une perte de valeur à hauteur de 1 494 KDT au niveau des comptes de TLG Finance (Filiale de Tunisie Leasing) dont la part revenant au Groupe TLG s'élève à 506 KDT.

Nous avons considéré que la valeur de l'écart d'acquisition est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'hypothèses et estimations afin d'apprécier leur valeur recouvrable.

Réponses apportées:

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Rapprocher les données composant la valeur comptable de l'écart d'acquisition testé avec les comptes consolidés ;
- Challenger le rapport d'évaluation du groupe Alios élaboré par un expert indépendant au regard des méthodes d'évaluation généralement admises ;
- Apprécier la sensibilité de la valeur aux paramètres d'évaluation ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4-2 Processus de consolidation

Le Groupe Tunisie Leasing englobe plusieurs établissements opérant dans des environnements économiques, juridiques et opérationnels sensiblement différents du contexte Tunisien dans lequel évolue la société mère (Tunisie Leasing). Ainsi le

groupe est présent actuellement dans dix pays de l'Afrique (*Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie, Kenya et Algérie*), et couvre plusieurs métiers : leasing, location longue durée, crédits, factoring, intermédiation en bourse et capital investissement.

Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par Tunisie Leasing (*collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres*) ;
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing ;
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables.

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Comme il est décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les états financiers consolidés du groupe Alios. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si le rapport du Conseil d'Administration comporte une anomalie significative du fait de ce problème.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement, être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 17 avril 2018

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE